This is a digital copy of a book that was preserved for generations on library shelves before it was carefully scanned by Google as part of a project to make the world's books discoverable online.

It has survived long enough for the copyright to expire and the book to enter the public domain. A public domain book is one that was never subject to copyright or whose legal copyright term has expired. Whether a book is in the public domain may vary country to country. Public domain books are our gateways to the past, representing a wealth of history, culture and knowledge that's often difficult to discover.

Marks, notations and other marginalia present in the original volume will appear in this file - a reminder of this book's long journey from the publisher to a library and finally to you.

Usage guidelines

Google is proud to partner with libraries to digitize public domain materials and make them widely accessible. Public domain books belong to the public and we are merely their custodians. Nevertheless, this work is expensive, so in order to keep providing this resource, we have taken steps to prevent abuse by commercial parties, including placing technical restrictions on automated querying.

We also ask that you:

+ *Make non-commercial use of the files* We designed Google Book Search for use by individuals, and we request that you use these files for personal, non-commercial purposes.
+ *Refrain from automated querying* Do not send automated queries of any sort to Google's system: If you are conducting research on machine translation, optical character recognition or other areas where access to a large amount of text is helpful, please contact us. We encourage the use of public domain materials for these purposes and may be able to help.
+ *Maintain attribution* The Google "watermark" you see on each file is essential for informing people about this project and helping them find additional materials through Google Book Search. Please do not remove it.
+ *Keep it legal* Whatever your use, remember that you are responsible for ensuring that what you are doing is legal. Do not assume that just because we believe a book is in the public domain for users in the United States, that the work is also in the public domain for users in other countries. Whether a book is still in copyright varies from country to country, and we can't offer guidance on whether any specific use of any specific book is allowed. Please do not assume that a book's appearance in Google Book Search means it can be used in any manner anywhere in the world. Copyright infringement liability can be quite severe.

About Google Book Search

Google's mission is to organize the world's information and to make it universally accessible and useful. Google Book Search helps readers discover the world's books while helping authors and publishers reach new audiences. You can search through the full text of this book on the web at `http://books.google.com/`

A propos de ce livre

Ceci est une copie numérique d'un ouvrage conservé depuis des générations dans les rayonnages d'une bibliothèque avant d'être numérisé avec précaution par Google dans le cadre d'un projet visant à permettre aux internautes de découvrir l'ensemble du patrimoine littéraire mondial en ligne.

Ce livre étant relativement ancien, il n'est plus protégé par la loi sur les droits d'auteur et appartient à présent au domaine public. L'expression "appartenir au domaine public" signifie que le livre en question n'a jamais été soumis aux droits d'auteur ou que ses droits légaux sont arrivés à expiration. Les conditions requises pour qu'un livre tombe dans le domaine public peuvent varier d'un pays à l'autre. Les livres libres de droit sont autant de liens avec le passé. Ils sont les témoins de la richesse de notre histoire, de notre patrimoine culturel et de la connaissance humaine et sont trop souvent difficilement accessibles au public.

Les notes de bas de page et autres annotations en marge du texte présentes dans le volume original sont reprises dans ce fichier, comme un souvenir du long chemin parcouru par l'ouvrage depuis la maison d'édition en passant par la bibliothèque pour finalement se retrouver entre vos mains.

Consignes d'utilisation

Google est fier de travailler en partenariat avec des bibliothèques à la numérisation des ouvrages appartenant au domaine public et de les rendre ainsi accessibles à tous. Ces livres sont en effet la propriété de tous et de toutes et nous sommes tout simplement les gardiens de ce patrimoine. Il s'agit toutefois d'un projet coûteux. Par conséquent et en vue de poursuivre la diffusion de ces ressources inépuisables, nous avons pris les dispositions nécessaires afin de prévenir les éventuels abus auxquels pourraient se livrer des sites marchands tiers, notamment en instaurant des contraintes techniques relatives aux requêtes automatisées.

Nous vous demandons également de:

+ *Ne pas utiliser les fichiers à des fins commerciales* Nous avons conçu le programme Google Recherche de Livres à l'usage des particuliers. Nous vous demandons donc d'utiliser uniquement ces fichiers à des fins personnelles. Ils ne sauraient en effet être employés dans un quelconque but commercial.

+ *Ne pas procéder à des requêtes automatisées* N'envoyez aucune requête automatisée quelle qu'elle soit au système Google. Si vous effectuez des recherches concernant les logiciels de traduction, la reconnaissance optique de caractères ou tout autre domaine nécessitant de disposer d'importantes quantités de texte, n'hésitez pas à nous contacter. Nous encourageons pour la réalisation de ce type de travaux l'utilisation des ouvrages et documents appartenant au domaine public et serions heureux de vous être utile.

+ *Ne pas supprimer l'attribution* Le filigrane Google contenu dans chaque fichier est indispensable pour informer les internautes de notre projet et leur permettre d'accéder à davantage de documents par l'intermédiaire du Programme Google Recherche de Livres. Ne le supprimez en aucun cas.

+ *Rester dans la légalité* Quelle que soit l'utilisation que vous comptez faire des fichiers, n'oubliez pas qu'il est de votre responsabilité de veiller à respecter la loi. Si un ouvrage appartient au domaine public américain, n'en déduisez pas pour autant qu'il en va de même dans les autres pays. La durée légale des droits d'auteur d'un livre varie d'un pays à l'autre. Nous ne sommes donc pas en mesure de répertorier les ouvrages dont l'utilisation est autorisée et ceux dont elle ne l'est pas. Ne croyez pas que le simple fait d'afficher un livre sur Google Recherche de Livres signifie que celui-ci peut être utilisé de quelque façon que ce soit dans le monde entier. La condamnation à laquelle vous vous exposeriez en cas de violation des droits d'auteur peut être sévère.

À propos du service Google Recherche de Livres

En favorisant la recherche et l'accès à un nombre croissant de livres disponibles dans de nombreuses langues, dont le français, Google souhaite contribuer à promouvoir la diversité culturelle grâce à Google Recherche de Livres. En effet, le Programme Google Recherche de Livres permet aux internautes de découvrir le patrimoine littéraire mondial, tout en aidant les auteurs et les éditeurs à élargir leur public. Vous pouvez effectuer des recherches en ligne dans le texte intégral de cet ouvrage à l'adresse `http://books.google.com`

NYPL RESEARCH LIBRARIES
3 3433 07438590 1

FRAGMENTS

SUR

LES GAËLS ET LES CYMRIS.

EXTRAIT DU BULLETIN DE LA SOCIÉTÉ DE GÉOGRAPHIE.

(AVRIL ET MAI, JUIN, 1857. — Ier ET IIe FRAGM.)

ERRATA.

Page 39, ligne 27, lisez : ἔθνη τῶν παροικιανιτῶν.
Page 40, ligne 2, lisez : Γαλατία.
Page 65, ligne 7, lisez : arguments.
Page 86, ligne 30, lisez : 1729.

FRAGMENTS
ETHNOLOGIQUES

ÉTUDES

SUR LES VESTIGES DES PEUPLES GAËLIQUE ET CYMRIQUE
DANS QUELQUES CONTRÉES DE L'EUROPE OCCIDENTALE;
SUR LA COULEUR DE LA CHEVELURE DES CELTES OU GAULOIS;
SUR LES LIENS DE FAMILLE
ENTRE LES GAËLS ET LES CYMRIS.

PAR

J.-A.-N. PERIER

Médecin principal à l'hôtel impérial des Invalides,
ex-membre de la Commission scientifique d'Algérie,
officier des ordres de la Légion d'honneur et du Medjidié de Turquie,
etc., etc.

ASTOR LIBRARY
NEW-YORK.

Sua cuique genti etiam facies manet... Non eodem omnes colore tinguntur. Diversa sunt mortalium genera,....

Juste Lipse, in *Not. ad* Tacit. *Mor. Germ.*, not. 18.

PARIS
LIBRAIRIE DE VICTOR MASSON
PLACE DE L'ÉCOLE DE-MÉDECINE
1857

R. A. H.
M. F
NEW YORK PUBLIC LIBRARY

Paris. — Imprimerie de L. MARTINET, rue Mignon, 2.

FRAGMENTS ETHNOLOGIQUES[1]

PREMIER FRAGMENT

SUR LES RESTES DE L'ÉLÉMENT APPELÉ CELTIQUE,

EN ANGLETERRE ET EN FRANCE.

SOMMAIRE. — Restes de populations dites ibériennes, en Armorique et dans les îles Britanniques. — Traces de populations semblables dans la Gaule antique. — Les auteurs ne s'accordent pas sur la couleur des cheveux, blonde ou brune, de ces vestiges de populations. — Les mêmes auteurs diffèrent sur la couleur qu'ils attribuent à la chevelure des Gaulois. *Ces débris peuvent appartenir au sang gaëlique.* — L'opinion qui rattache ces populations brunes à quelque souche ancienne non gaëlique, serait plus admissible que celle du brunissement de la descendance des Gaëls. — Importance de la question que soulève ce débat.

I. On a contesté que les vestiges de populations anciennes que l'on retrouve sur quelques points de la Grande-Bretagne et de notre Armorique, et qui sont regardés, en général, comme provenant des Celtes, et mieux, des Gael ou Gaëls et des Kymri ou Cymris,

(1) Ces fragments sont extraits d'un travail inédit sur *les climats et les races humaines.*

S ETHNOLOGIQUES[1]

MIER FRAGMENT

E L'ÉLEMENT APPELÉ CELTIQUE,

ETERRE ET EN FRANCE.

populations dites ibériennes, en Armorique
iques. — Traces de populations semblables
s. — Les auteurs ne s'accordent pas sur la
blonde ou brune, de ces vestiges de popu-
auteurs diffèrent sur la couleur qu'ils attri-
les Gaulois. Ces débris peuvent appartenir au
nion qui rattache ces populations brunes à
une non gaëlique, serait plus admissible que
de la descendance des Gaëls. — Impor-
que soulève ce débat.

que les vestiges de populations
etrouve sur quelques points de la
et de notre Armorique, et qui sont
al, comme provenant des Celtes,
ou Gaëls et des Kymri ou C

nt extrait d'un ouvrage inédit sur

fussent réellement issus de ces races antiques (1). Nous ferons sur ce sujet quelques réflexions.

Un docteur de nos amis, connu par divers travaux, et Breton lui-même, se fondant sur des raisons de l'ordre physiologique, soutient que ces débris anciens, tant en Irlande qu'en Écosse, dans le comté de Cornouailles, dans la province de Galles et dans la basse Bretagne, sont de souche ibérienne. Il pense que toute la population primitive de ces contrées se rattachait à la même origine; et que, maintenant encore, notamment en Irlande, dans le pays de Galles et dans la Bretagne, cette population est reconnaissable à ses caractères physiques, « malgré l'influence du temps, des institutions et des croisements » avec divers éléments appartenant à des races blondes (2).

En Angleterre, le docteur Ware s'était déjà prononcé dans le même sens, quant au fond de la question. Car ses recherches tendent d'abord à confirmer l'opinion, que les Gaëls avaient précédé les Cymris, comme habitants de la Grande-Bretagne; ensuite, à établir qu'une race ibérienne ou aquitaine avait existé dans ce pays, anciennement avant eux. Il constate en outre, par ses

(1) De même que nous disons *Celtes*, pour *Kelt* ou *Keltes* (v. *inf.*, fr. II, III); de même que nous dirons *Cimbres*, et non *Kimbres*, expressions adoucies et consacrées; ainsi, nous adoptons le nom de *Cymris*, préférablement à celui de *Kymri*, comme plus euphonique, et conforme, d'ailleurs, aussi bien que le mot Gaëls, au système grammatical de notre langue. — Quant aux autres noms de peuples, sur lesquels on diffère, à moins que l'usage établi ne nous paraisse faire loi, nous conserverons autant que possible les appellations anciennes, et comme la couleur locale, à ces termes ethniques.

(2) Bodichon, *Études sur l'Algér. et l'Afr.*, p. 119 et suiv., 158 et suiv., 162, 178; Alger, 1847.

propres observations, que les descendants des Cymris se retrouvent encore et prédominent en Irlande, en Écosse et dans les montagnes auprès du pays de Galles; tandis que le type gaëlique aurait presque disparu de la France et de ces mêmes contrées (1). M. Mullié dit aussi que « la nation armoricaine était d'origine ibérienne, » et que les Gallois sont « les Silures de l'antiquité (2). » Déjà Mannert, ainsi que le remarque Guill. de Humboldt, qui ne partage pas cette opinion, pensait que les Calédoniens du nord de l'Écosse étaient vraisemblablement de même souche que les Ibériens. Dans tous les cas, il ne les croyait pas Celtes; et il les considère comme une nation existant dans l'ouest de l'Europe, avant l'arrivée des Celtes (3).

D'autre part, bon nombre d'historiens rapportent plus ou moins vaguement que des populations ibériennes se sont établies très anciennement, soit dans l'Hibernie, soit dans la Bretagne et la Calédonie. Nous ne citerons que Henry de Huntingdon, écrivain du XIIe siècle, lequel soutient que l'une de ces colonies vint d'Espagne en Irlande, d'où elle sortit en partie pour aller former dans la Bretagne une troisième nation, avec les Bretons et les Pictes : — *Scotti in quarta* (*mundi ætate*) *venerunt Hyberniam..... hoc tamen certum est, quod ab Hispania Hyberniam venerunt, et inde pars eorum egressa*

(1) *Des titres des races Kymr. et Gaél. à être consid. com. races aborig. des îles Britann.*, trad. fr., (*Extr.*), dans les *Nouv. Ann. des voy.*, ann. 1846, t. III, p. 121 et suiv.

(2) *Fastes de la France*, p. 2, 3; in-fol., Paris, 1845.

(3) *Prüfung der Untersuchungen über die Urbewohner Hispaniens vermittelst der Vaskischen Sprache*, p. 163-164, 178, n° 6; in-4°, Berlin, 1821.

tertiam in Brittannia, Brittonibus et Pictis gentem addiderunt, nam etpars quæ ibi remansit, adhuc eadem utitur lingua, et Nauarri vocantur (1). D'Audiffret dit même que l'Irlande, entre autres noms qu'elle reçut jadis, fut appelée «*Ibérie*, des Ibériens qui y envoyèrent des colonies (2).» Et M. d'Eckstein nous apprend que ce « nom d'Ibérie » (Eibhear) est resté attaché à la partie méridionale de » l'île (3).» Mais il faut remarquer que ni César, ni Strabon ne parlent de semblables immigrations, et que ces sortes de données se confondent trop souvent avec les fables dont les auteurs du moyen âge ont obscurci cette histoire.

Il est moins incertain que les Celtibériens aient, dans les temps reculés, habité ces contrées. Buchanan est de ceux qui font venir en Irlande, et de là en Bretagne, des colonies espagnoles, mais celles-ci d'origine gallique. *Ex Hispania verò*, dit-il, *causas in Hiberniam commigrandi* (*gallicis coloniis*) *video complures fuisse...* Et, plus loin : *Verisimile autem non est Hispanos relicta à tergo Hibernia, terra propiore, et cœli, et soli mitioris, in Albium primùm descendisse, sed primùm in Hiberniam appulisse, atque inde in Britanniam colonos missos....* (4). D'autres font intervenir dans les îles Britanniques des populations sémitiques, phéniciennes, carthaginoises, des pirates d'Afrique, des Maures d'Espagne. Mais

(1) *Historiarum*, ap. *Rer. anglic. Script. post Bedam præcip.*, lib. I, in-fol., Francof., 1601, p. 301. — Cf. Camden, *Britannia*, ed. in-fol., London, 1607, p. 728-729.

(2) *La Géogr. anc., mod. et hist.*, t. I, p. 221, cf. p. 222, 224; in-4°, Paris, 1689-91.

(3) L'*Irlande*, dans *le Catholique*, ouv. périod., t. XIV, p. 236-237, cf. p. 254; t. XV, p. 126-128; ann. 1829.

(4) *Rer. scotic. hist.*, in-8°, ed. Francof., 1624, lib. II, p. 54-55.

ces derniers récits sont plus curieux qu'ils n'intéressent notre sujet.

Voici, du reste, comment s'exprime M. d'Eckstein : « Notre opinion personnelle est que les Tyrrhènes, Pé- » lasgues d'origine, et établis en Étrurie, découvrirent » l'Irlande,... et que des colonies celtibériennes, d'ori- » gine gaëlique, émigrèrent dans cette île. » Plus loin, l'auteur dit que tous ces habitants n'étaient pas de vrais Ibériens, mais des Celtes ou Gaëls de l'ancienne roche ; Gaëls qu'il ne faut point confondre avec les Cymris et Belges, lesquels, selon lui, « conquirent l'Angleterre et ne pénétrèrent pas en Irlande (1). » Enfin, M. de Gobineau dit que l'on peut admettre « comme vraisemblable » qu'à une époque fort ancienne, l'Irlande avait reçu « quelques » colonisations phéniciennes et carthaginoises. » « Mais, » observe-t-il avec raison, d'après ce qu'on a vu en » Espagne d'établissements semblables, il est douteux » que l'influence en ait dépassé les limites du comp- » toir. » Il ajoute : « Peut-être encore y a-t-il eu » des immigrations ibériques, ou plutôt celtibé- » riennes (2). » Voilà, toutefois, pour quelques lueurs et quelques assertions, bien des ténèbres et des doutes.

II. Quoi qu'il en soit, ces populations, dites ibériennes, auraient-elles possédé quelques parties de la Gaule en des temps que l'on peut considérer comme antérieurs aux Celtes ? On lit dans Fréret : « Les Ibé-

(1) Ouv. cit., *ub. sup.*, t. XIV, p. 126, 237, 214 ; t. XV, XVI, *pass.*

(2) *Essai sur l'inégal. des races hum.*, t. III, p. 113 ; Paris, 1853-55.

» riens n'étaient point originairement renfermés dans » les limites de l'Espagne : ils s'étendaient sur toute la » côte de la mer Méditerranée, depuis les Pyrénées » jusqu'aux Alpes ; et c'est par le passage méridional » des Alpes qu'ils pénétrèrent en Italie, près de 1500 ans » avant l'ère chrétienne (1). » De même, il résulte des recherches de Guill. de Humboldt, que les Celtes Ibériens, semblables par le langage aux Celtes, et qui n'étaient probablement pas de souche gallique simplement transplantée, ce que prouverait la différence dans le caractère et les institutions, furent peut-être des peuplades établies dans les Gaules avant toute tradition humaine, ou immigrées de bonne heure — *Früher* (2). « Au nord des Pyrénées, dit G. Niebuhr, les Ibères habi- » taient l'Aquitaine... Au temps de Philippe, on les voit » aussi dans le Languedoc, où ils apparaissent mélangés » de Liguriens... » « ... et il paraîtrait, ajoute-t-il,... » que dans le même temps, ils étaient établis en deçà » des Pyrénées et s'étendaient jusqu'au Rhône (3). » C'est encore ainsi que d'après M. Michelet : « Une » autre race, celle des Ibères, paraît de bonne heure » dans le midi de la Gaule, à côté des Galls, et même » avant eux. » Le type et la langue de ces Ibères se sont conservés dans les montagnes des Basques (4).

L'opinion de M. de Pétigny est peu différente. « Avant

(1) *Rech. sur l'orig. et l'anc. hist. des différ. peupl. de l'Italie*, *Œuvr. compl.*, t. IV, p. 193, cf. p. 199-200 ; in-12, Paris, an VII.

(2) *Op. cit.*, p. 178, n° 5. — Cf. dans Michelet, *Hist. de France*, édit. 1833 etc., t. I, (*Éclaircissem.*), p. 438.

(3) *Hist. rom.*, trad. par de Golbéry, t. IV, p. 283-284 ; Paris, 1830-40.

(4) Ouv. cit., t. I, p. 5, cf. p. 7.

» les Celtes, dit-il, la race ibérienne... semble avoir » donné, la première, des habitants à l'Espagne, au » midi de la Gaule et à l'Italie. » Il continue : « On ne » trouve à l'est et au nord de l'Europe aucune popu- » lation d'origine ibérienne, et il ne paraît pas que cette » race d'hommes ait jamais dépassé de ce côté la ligne » des Alpes (1). » D'après le résumé de M. Mullié, la Gaule était habitée, 1 500 ans avant notre ère, par les Ibères et les Celtes ; et « la race des Ibères s'étendait » du détroit d'Hercule (de Gibraltar) à la Loire (2). » M. Bodichon dit également : « En arrivant dans la » Gaule, les Gaëls trouvèrent les rives du Rhône, de la » Garonne et de la Loire entre les mains de gens qui » avaient une autre langue et d'autres usages. Depuis » des temps immémoriaux, ils avaient franchi les Pyré- » nées, et tenaient le sol en qualité de premiers occu- » pants. C'étaient les *Ibériens* (3). » Et M. d'Omalius d'Halloy suppose aussi que les Celtes « ont trouvé la » France déjà habitée par des peuples aux cheveux et » aux yeux noirs, avec lesquels ils se sont mêlés pour » former une race intermédiaire... (4) »

Un autre savant belge, M. Moke, de Gand, dans un récent ouvrage, reconnaît à son tour que des nations de race brune ont occupé, dès les premiers âges, non-seulement les côtes maritimes de la Gaule et, en Angleterre, les pays de Cornouailles et de Galles, où leurs débris à cheveux bruns, « évidemment issus d'une

(1) *Étud. sur l'hist., les lois et les instit. de l'époq. méroving.*, t. I, p. 6 ; Paris, 1851.

(2) Ouv. cit., p. 2.

(3) Ouv. cit., p. 157.

(4) *Des races hum.*, p. 25-26, *not.*, cf. p. 37-38 ; Paris, 1845.

souche méridionale, » se voient encore aujourd'hui, mais les bords de la Loire et ceux de la Seine, mais la Belgique; et il arrive à conclure en ces termes: « On » peut donc considérer comme un fait à peu près géné- » ral l'existence antique d'une population brune dans » tout l'espace situé entre le Rhin et les Pyrénées. » M. Moke ne s'explique pas davantage à l'égard de ces populations brunes qui sont mentionnées, ainsi qu'il le dit, dans les traditions galloises, et dont il rattache l'origine primitive à des tribus liguriennes désignées dans l'est de l'Angleterre « par le mot de *Logres.* » « Le » vieux nom de la Loire, *Liger*, ajoute-t-il, mot à mot » le Ligure, semble indiquer qu'elles s'étaient long- » temps maintenues dans la région que traverse ce » grand fleuve (1).» On peut noter ici que, d'après Guill. de Humboldt, la racine du mot Ligures ou *Ligors*, — *Ili-gor*, — ville haute, ou de la montagne, — appartient certainement à la langue basque (2); tandis que pour Fréret, et il justifie aussi son opinion, « ...ce nom de *Ligures*, » *Lly-gour* en celtique, signifie *homme de mer* (3). »

Toutefois, ce n'est point de cette manière que Aug. Thierry entend les Logres ou Logriens (*Lloëgrys*, et, plus correctement, *Lloegrwys*). D'après les annales bretonnes, où il croit devoir puiser (4), ces envahisseurs, qui occupèrent le sud et l'est de l'île de Breta-

(1) *La Belgique ancienne et ses orig.* etc., p. 61-63 et *not.*, cf. *Préf.*, p. vij, *not.*; Paris, 1855.

(2) Op. cit., p. 5-6.

(3) Ouv. cit., *ub. sup.*, p. 206.

(4) *The Myvyrian archaiology of Wales*, vol. II, *pass.*; London, 1801-07; cf. trad. fr., (*Extr.*), par Probert, dans Michelet, ouv. cit., t. I, p. 461-470.

gne, auraient émigré « de la côte sud-ouest des » Gaules, et ils tiraient leur origine de la race primi- » tive des Cambriens, (c'est-à-dire, des Kymrys), avec » lesquels il leur était facile de communiquer par le » langage. » Il dit aussi que ces Cambriens venus « en » masse des extrémités orientales de l'Europe, à » travers l'Océan germanique, » avaient trouvé sans doute, à leur arrivée, une population de Bretons indigènes ou premiers occupants, « d'une autre origine » qu'eux et d'un langage différent, sur lesquels ils » envahirent le pays, » et dont les uns se réfugièrent dans l'île d'Érin, tandis que d'autres gagnèrent le haut pays du Nord appelé *Al-ben*, *Alban*, où ils « se main- » tinrent sous le nom de Gaëls ou Galls, (plus correcte- » ment Gadhels, Gwyddils), qu'ils portent encore (1). » Le mot *gaoidheal*, en effet, est, en irlandais, la véritable forme de *Gaël*, suivant M. Ad. Pictet. « Le mot » *gadh*, combat, flèche, dard, ajoute-t-il, est probable- » ment une variante du même radical : *gaoidheal* » signifierait ainsi un guerrier (2). »

On voit donc que les Logres de M. Moke ne sont pas les Logriens de Aug. Thierry, les premiers appartenant aux Ligures de souche brune, les autres à la race des Cambriens. Et en ce qui touche ces derniers, nous lisons dans Fréret qu'il ne croyait même pas à leur origine cimbrique : « Les peuples du pays de Galles, dit-

(1) *Hist. de la conq. de l'Anglet. par les Normands*, édit. 1836, t. I, p. 30-32 et *not.* — Cf. Am. Thierry, *Hist. des Gaulois*, édit. 1835, t. I, p. 47-48; t. III, p. 2-3.

(2) *De l'affinité des langues celt. av. le sanscrit*, p. 165-166; Paris, 1837. — Cf. Amstrong, *A Gaelic Dictionary*, vocib. *Gael*, *Gaidheal*; London, 1825.

» il, ne se donnent point encore aujourd'hui d'autre » nom dans leur langue que celui de *Kimri* ou *Kimbri*, » mais ce nom, que les écrivains latins rendent par » *Cambri*, ne se trouve point dans les anciens, et il y » a grande apparence qu'il n'a aucun rapport avec » celui des Cimbres (1). » Malte-Brun dit aussi que « les Gallois appellent leur langue le *kumraigh* ou » *kymri*, d'où les auteurs latins du moyen âge ont tiré » le nom de *Cambriens*; mais, ajoute-t-il, c'est sans » raisons suffisantes que quelques systèmes ethnogra- » phiques en ont fait des Cimbres (2). » Selon Pinkerton, au contraire, « il y a beaucoup de raisons pour » croire que le nom welche *Cumri* ou *Cumbri*, est l'an- » cien nom *Cimmerii* ou *Cimbri*, prononcé *Kimmerii* et » *Kimbri* par les Grecs et les Romains (3). » En effet, quelle serait cette nation venue de l'orient de l'Europe, à travers l'océan Germanique, sinon des Kimbri ou Cimbres? à moins que, suivant en cela Baxter, on ne les regarde comme étant aborigènes, c'est-à-dire d'origine inconnue. — Brigantes *omnes*, *sive primos Britannos*, *à Belgarum appulsu se* Cumbros... *novo nomine appellâsse*. *Nam de* Kend, *quod est* caput... *et* Bro *quod* Patria *est*, *sit composita vox* Cumbro... — ...*Cumbros sive* Αὐτόχθονας (4). M. Am. Thierry, d'ailleurs, a suffisamment élucidé cette question (5). Enfin, comme

(1) *Mém. sur les Cimmériens*, *ub. sup.*, t. V, p. 6-7.

(2) *Géogr. univ.*, édit. in-4°, 1841, t. II, p. 50; cf. t. I, p. 124.

(3) *Rech. sur l'orig. et les div. établissem. des Scythes ou Goths*, trad. fr., p. 79; Paris, an XII.

(4) *Glossar. antiquit. britannic.*, vocib. *Brigantes*, *Britanni*; Lond., 1733.

(5) Ouv. cit., t. I, *Introd.*, p. xlix et suiv.

éclaircissement orthographique, nous ferons remarquer que, selon M. Ad. Pictet, les Gallois « s'appellent *Cymry* ou *Cynmry*, au singulier *Cynmro*, » que « leur pays se nomme *Cynmru*, et leur langue *cynmraeg* (1). »

Pour les Bretons, en général, le témoignage de Tacite est ici d'un haut intérêt. Il dit que la conformation varie chez les différents peuples de l'île de Bretagne : —*Habitus corporum varii.* Et il observe, d'abord, que les cheveux roux des Calédoniens et leur taille élevée, — *rutilæ... comæ, magni artus*, — indiquent une origine germanique ; ensuite, que le teint basané des Silures, que leurs cheveux bouclés, — *et torti plerumquè crines*, — et leur position en face de l'Espagne, donnent lieu de croire que les anciens Ibères ont traversé la mer, et peuplé ces contrées, — .... *Iberos veteres trajecisse, easque sedes occupâsse, fidem faciunt.* Ceux qui sont les plus proches de la Gaule, continue-t-il, ressemblent aux Gaulois : — *Proximi Gallis, et similes sunt* (2).

Ce document est précieux, et nous le rappellerons (fr. II, IV). Remarquons seulement ici qu'il vient en aide aux renseignements d'après lesquels les Bretons, fuyant les armes des Saxons et des Angles, vers la fin du Vme siècle, auraient apporté dans les cités de l'Armorique des éléments d'origine ibérienne, ou tout au moins de race brune. Et quant à la ressemblance des Bretons voisins de la Gaule avec les Gaulois, elle se conçoit bien, des conquérants venus de Belgique s'étant emparés de cette côte méridionale, ainsi que nous

(1) Ouv. cit., p. 167.
(2) In *Agricol.*, § XI.

l'apprend César (1). On sait que Ptolémée compte aussi, parmi les peuples d'Albion, des Belges, des Atrebati et même des Parisi : — Βέλγαι, Ἀτρεβάτιοι, Παρίζοι (2). Ces Bretons, arrivés dès le IIme siècle avant notre ère, étaient donc Belges, et par conséquent Cymris, ou, si l'on veut, Gaulois, aux mêmes titres que ceux de notre continent. Pinkerton explique ce passage de Tacite, en confrontant les Bretons du sud-ouest, pour lui « Celtes et non Belges, » avec les « Gaulois celtiques, établis sur la côte opposée. » Ailleurs, il commente le même passage, en observant que la rousseur des cheveux et le volume des membres caractérisent encore les Scandinaves, tandis que les Gallois Celtes, ainsi que les Écossais et les Irlandais, sont remarquables par la couleur brune de leurs cheveux et une taille moindre : — The red hair and large limbs are to this day the grand features of the Scandinavians, while the Scotish, Irish, and Welsh Celtes are remarkable for black hair and a stature rather diminutive. Il faut noter, en effet, que, suivant cet auteur, si les Cimbres ou Cimmériens, premiers habitants de la Germanie et ancêtres des Cumri ou Welches, sont Celtes, ou Celtes Germains, il n'en est pas de même des Belges, qui sont Germains d'origine, et par conséquent Scythes ou Goths (3). Ainsi, ces deux opinions, partant de points de vue différents, sont également admissibles.

(1) *De bell. gall.*, lib. V, cap. XII.

(2) *Geograph.*, lib. I, cap. III.

(3) Ouv. cit., p. 162, cf. p. 74, 77-80, 192-193, 239, et *pass.*; — *An Enquiry into the hist. of Scotland*, vol. I, p. 184; Edimb., 1814.

III. Il est à remarquer que les divers auteurs attribuent à ces mêmes vestiges de populations anciennes une couleur de cheveux différente, alors qu'il ne s'agit cependant que d'un fait appréciable aux sens. On comprend qu'il y ait là plusieurs races en présence, et notamment deux types bien distincts, ainsi que cela se voit en Bretagne ; mais encore faudrait-il les distinguer, afin de s'entendre. Toujours est-il que M. Bodichon, qui range les Gaulois parmi les races blondes, voit en Écosse, en Irlande, dans le pays de Galles et dans la Bretagne, des cheveux noirs comme ceux des Kabyles ; pendant que Mr. Ware, dont les principes paraissent différer seulement en ce qu'il distingue, à l'exemple d'Edwards, entre les caractères des Gaëls et ceux des Cymris, trouve, au contraire, que c'est le type de ces derniers qui prédomine en Irlande, en Écosse et dans les montagnes auprès du pays de Galles (1).

M. d'Omalius d'Halloy est persuadé que les anciens Gaulois avaient les cheveux blonds ; et il admet qu'ils descendent de peuples du même type blond, « qui ont » été plus ou moins modifiés par leur mélange avec » des Araméens qui habitaient le midi de l'Europe avant » que les Européens s'y étendissent. » Il dit que les Bas-Bretons ont en général les cheveux et les yeux noirs et la taille des habitants du sud-ouest de la France, tandis que l'on rencontre beaucoup de chevelures blondes parmi les Gallois. Et pour M. Moke, tout en considérant les anciens Gaëls ou Celtes comme une race blonde, il constate l'existence de cheveux bruns et noirs en Écosse, dans le pays de Galles, dans la

(1) Bodichon, ouv. cit., *loc. cit.*—Ware, ouv. cit., *loc. cit.*

Basse-Bretagne, là même où ne devraient se rencontrer que des cheveux blonds, à moins que l'on ne fasse intervenir une population brune antérieure, dont la postérité revivrait dans les types actuels, population dont l'existence est ainsi prouvée incontestablement (1).

Nous venons de voir que, d'après Pinkerton, les Écossais, les Irlandais et les Gallois ont des cheveux noirs. Et telle est aussi l'appréciation d'un autre observateur d'outre-Manche, le Rév. T. Price, qui soutient, lui, que ces peuples étaient originairement roux (2). De son côté, Prichard, qui ne doute pas non plus que les Celtes n'appartinssent à la variété blonde, reconnaît que, sauf dans quelques districts où la couleur rousse est fréquente, les montagnards des îles Britanniques ont en général des cheveux d'un brun foncé : aussi conclut-il, de même que Mr. Price, à leur brunissement. Il dit que les deux branches des nations celtiques de l'ouest de l'Europe « sont représentées dans les temps modernes, » l'une par les Irlandais, les Écossais et les Manks, et » l'autre par les Gallois et les Armoricains ou Bre- » tons (3). » Ces mêmes représentants des races anciennes en Irlande et en Écosse, sont également considérés par Will. Edwards, comme des Gaëls, et par conséquent, suivant lui, comme bruns dès l'origine ; tandis que chez les Gallois et les Bas-Bretons, bien que les

(1) D'Omal. d'Hall., ouv. cit., *loc. cit.* — Moke, ouv. cit., *loc. cit.*

(2) *An Essay on the physiogn. and physiol. of the present inhabit. of Britain*, etc., London, 1829, trad. fr., (*Extr.*), dans Michelet, ouv. cit., t. I, p. 482-483.

(3) *Hist. nat. de l'homme*, trad. par Roulin, t. 1, p. 262-264, 247; Paris, 1843 ; — cf. *Researches into the physic. hist. of Mankind*, edit. 1836-44, vol. III, part. 1, p. 197-200.

Gaëls d'origine dominent par le nombre, le type physique, le caractère national et la langue des Cymris ont prévalu. Le même auteur assure que dans toute l'Angleterre les types cymriques sont encore très répandus (1).

Enfin, pour M. Am. Thierry, les Gaulois en général avaient « les cheveux blonds ou châtains. » Et tout le monde sait que cet historien, en recherchant la parenté des deux races dites gauloises, avait trouvé le *gaëlic* parlé notamment dans la haute Écosse, l'Irlande, l'île de Man, alors que le *cymric* est le seul idiome dont les habitants du pays de Galles, ainsi que ceux de la Basse-Bretagne, aient conservé des traces. Ses études sur le langage le conduisent d'ailleurs à regarder les Gaëls comme ayant précédé les Cymris dans la Grande-Bretagne, et comme étant la population primitive de cette île (2).

Cette manière de voir, néanmoins, relative à l'origine gaëlique des premiers Bretons, adoptée déjà par Camden et d'autres modernes (3), n'est pas confirmée par les témoignages de César, de Tacite et de Strabon,

(1) *Fragm. d'un mém. sur les Gaëls*, dans les *Mém. de la Soc. ethnol.*, t. II, part. I, p. 18, 19; Paris, 1841-45; — *De l'infl. récip. des races sur le caract. nation.*, ibid., p. 6, 9, 10; — *Des caract. physiol. des races hum.*, *ub. sup.*, t. 1. part. I, p. 58, 85-86.

(2) Ouv. cit., t. II, p. 43; t. I, *Introd.*, p. xiij-xiv, xvj et suiv., p. 1-2. —Cf. Eusèbe de Salles, *Hist. génér. des races hum.*, p. 96; Paris, 1849.

(3) Camden, *op. cit.*, p. 7-8 sqq., 16-17. — Rapin Thoyras, *Hist. d'Anglet.*, t. I, *Introd.*, p. 6-7; in-4°, La Haye, 1727-36. — Bullet., *Mém. sur la lang. celtiq.*, t. I, Préf., p. vij, part. I, ch. VII, p. 9, part. II, p. 29, et *pass.*; in-fol., Besançon, 1754, etc.— Hume, *Hist. d'Anglet.*, etc., trad. fr., édit. in-f°, 1765, t. I, p. 4.—Aug. Thierry, ouv. cit., p. 31-32, 36. — Cf. Jornandès, *de Getar. sive Gothor. orig.* etc., cap. II.—Bède, *Hist. ecclesiast. gent. Angl.*, lib. I, cap. I.

autant qu'on pourrait le croire, si l'on s'en rapportait à certains auteurs (1). César donne comme positive la tradition qui fait naître sur les lieux mêmes les habitants de l'intérieur de l'île, — ...*quos natos in insulâ ipsâ memoriâ proditum dicunt*. Et Tacite, laissant la question indécise, dit que les Bretons ignorent quels ont été les premiers habitants de leur pays, si ce furent des indigènes ou des étrangers, — *indigenæ an advecti*. Il incline seulement à croire que ce sont les Gaulois qui ont occupé le sol le plus vòisin des Gaules, — *Gallos vicinum solum occupâsse, credibile est* (2). Strabon, que nous citons plus loin (fr. II, III), signale les différences entre les hommes de l'île de Bretagne et les Gaulois. Et ce qu'il dit de la ressemblance des mœurs ne doit s'entendre que des Belges établis sur la côte du cap *Cantium* — Κάντιον — comparés à ceux de la Gaule (v. *sup.*, p. 11). Diodore de Sicile rapporte aussi que, suivant certaines traditions, les Bretons étaient dits, soit en totalité, soit en partie *originaires* du pays—αὐτόχθονα γένη (3). Or, quelle que soit la signification de ces derniers témoignages, la présence de populations sorties du continent de la Belgique en particulier, et dans le sud-ouest, aujourd'hui pays de Galles, et sur la côte méridionale ou dans le pays de Kent, atteste suffisamment que, dans les temps historiques, toute la con-

(1) De Larrey, *Hist. d'Anglet., d'Écosse et d'Irlande*, édit. in-f°, 1707-13, t. I, p. 2.—Pelloutier, *Hist. des Celt. et particul. des Gaul. et des Germ.*, édit. in-4°, 1771, t. I, p. 25.— Adelung et Vater, *Mithridates*, t. II, p. 78; Berlin, 1806-16; cf. trad. fr., (*Extr.*), par Lanjuinais, dans les *Mém. de l'Acad. celt.*, t. IV, p. 325; Paris, 1809.

(2) César, *op. cit., loc. cit.* — Tacite, *op. cit., loc. cit.*

(3) Lib. V, ed. gr. lat., collect. F. Didot, cap. XXI.

trée n'appartenait point à ces colonies étrangères. La limitation du territoire occupé par ces nations n'exclut-elle pas en effet l'idée de possession entière du sol !

IV. Nous ne savons si des préoccupations résultant de la manière d'envisager la couleur des cheveux des anciens Gaulois, n'auraient pas influencé quelques-unes des opinions dont nous venons de parler ; et c'est d'ailleurs en vain que l'on chercherait à projeter une vive lumière sur les ténèbres d'un aussi lointain passé. Mais ce qui ressort de cet aperçu, et ce qui domine au milieu de ces jugements en divers sens, c'est que dans la plupart des contrées que les Celtes ou Gaëls ont occupées, sans nul doute avant les Cymris ou Cimbres, puis les Belges ou Gallo-Belges, et où les uns et les autres avaient dû se rencontrer avec quelques essaims de race ibérienne ou ibéro-celte, c'est que dans ces contrées, disons-nous, on trouve des populations conservant les caractères physiques des races méridionales.

Ainsi, la présence actuelle de ces populations à cheveux bruns ou noirs est un fait attesté par ceux-là mêmes qui récusent l'existence d'une variété brune, à des époques reculées, et qui voient seulement dans les anciens possesseurs du sol, Gaëls ou Celtes, une famille d'hommes blonds. Toutefois, si l'on croit pouvoir considérer cette race des Celtes comme étant de souche brune, ou plus brune que blonde, on conçoit dès lors que les phénomènes observés trouveraient de la sorte leur explication physiologique.

Rien ne prouve, il est vrai, que l'hypothèse touchant l'origine ibérienne doive être rejetée. Et quoique les

témoignages historiques se refusent à lui donner la valeur d'un fait, ici, comme en bien d'autres occasions, les caractères de la constitution physique, venant en aide à l'histoire, pourraient être de nature à rectifier les traditions. Mais, en nous plaçant au point de vue de la coloration brune des Celtes, point de vue qui est le nôtre, en reconnaissant, dans divers lieux, les traces, et comme l'image de ces débris anciens dans les types actuels (v. fr. II, v), nous sommes logiquement conduit à inférer qu'ils peuvent bien être autant de vestiges du peuple gaélique. Et de là l'intérêt qui s'attache aux éclaircissements que comporte la question de la chevelure des Celtes ou Gaulois, question sur laquelle on est si peu d'accord.

V. Cette opinion, du reste, qui regarde comme étant originairement de race brune, autre que celle des Gaëls, les populations ci-dessus mentionnées, est assurément plus rationnelle que celle qui ne verrait dans le brunissement de la descendance des Celtes qu'une déviation qui se serait opérée à la suite du mélange entre des nations toutes de race blonde, et pouvant se rattacher à des conditions d'existence, à des influences climatériques, thèse que soutient Prichard (1). Car, s'il est permis de croire que diverses modifications soient survenues, bien plus par le fait de certains croisements que par l'action du climat et des mœurs, on ne saurait admettre sans preuves positives, que ces mutations du blond au brun se soient produites, non-seulement chez

(1) *Hist. nat.* etc., cit., t. I, p. 263-266; — *Research.* etc., cit., vol. III, part. I, p. 192, cf. p. 196. — Cf. Moke, ouv. cit., p. 7.

les groupes que plusieurs disent être d'origine ibérienne, tant ils sont bruns, mais dans tout le corps de nation qui représente aujourd'hui l'ancien peuple de la Gaule proprement dite.

On a encore imaginé, toujours d'après l'idée de la couleur blonde des Celtes, que notre teinte actuelle pouvait être une exception à la loi commune de transmission des types par voie de génération. G. Niebuhr paraît être de cet avis (1). Mais où serait la preuve de cette assertion? une fin de non-recevoir n'est pas un argument; et Niebuhr ne justifie en aucune sorte cette vue de son esprit. Les choses de la nature ne procèdent point par exception. Que l'on avoue l'insuffisance de nos moyens de connaître, à la bonne heure : cela, du moins, ne mène point à l'erreur.

Legrand, voyageur en Auvergne, s'étonne de trouver les Auvergnats « très noirs; » et, comme ni l'influence du climat, ni celle des alliances ne donnent la raison d'un semblable changement, il en conclut, sans plus de difficultés, à une altération de la race (2). M. de Salles constate également que « La France » méridionale, où les Celtes se sont conservés le » moins mélangés, est remplie de teints bruns, » et que « Les Kimrys d'Armorique eux-mêmes ont des » cheveux noirs, quoiqu'ils aient gardé les yeux » bleus. » Et pour lui ce phénomène est tout simplement le résultat du « déboisement des Gaules... (3). »

(1) Ouv. cit., t. IV, p. 293-294, *not.*

(2) *Voy..... dans la ci-devant haute et basse Auvergne*, t. I, lett. I, Paris, édit. an III, p. 9-11.

(3) Ouvr. cit., p. 257.

La variété de ces explications a bien aussi son mérite. C'est encore ainsi que, partant de la même opinion sur la mutabilité des types, Mr. Price pense que « la di- » versité de nourriture explique la différence, comme » on le voit dans les animaux..... (1) ; » tandis que M. Michelet attribuerait volontiers ce même brunissement des cheveux à « l'action du temps et de la civili- » sation (2). » Quel accord!

Enfin, M. d'Omalius d'Halloy, ainsi que nous l'avons vu (p. 7, 13), donne pour raison de la couleur actuelle des peuples issus des anciens Celtes le mélange de ces derniers avec les Araméens, qu'il suppose les avoir précédés dans le midi de l'Europe. Et M. Moke ne doute pas non plus qu'un semblable mélange n'ait eu lieu (3). Mais c'est là une vue purement conjecturale, une hypothèse que les documents de l'histoire, on le reconnaît, ne viennent point appuyer, (v. fr. II, v). Quant aux autres présomptions, quelles raisons, quels exemples les autorisent? C'est ce que l'on ne dit point. Et d'ailleurs, ne fallait-il pas d'abord prouver ce qui est en question, savoir que les Celtes ont bruni?

VI. Il n'est besoin de dire que le caractère tiré de la chevelure n'est pas tout, loin de là dans ces sortes de problèmes; et que c'est l'ensemble de la constitution physique et morale qu'il faut envisager et scruter

(1) Ouvr. cit., *ub. sup.*, p. 483.
(2) Ouvr. cit., t. I, p. 485.
(3) Ouvr. cit., p. 61-62.

autant que possible, quand il s'agit d'étudier les rapports d'origine et la filiation des différents peuples. Mais telle est cependant l'importance de ce débat, en ce qui concerne les anciens Gaulois, qn'il touche en quelque manière à la question même de savoir quels furent nos ancêtres. Car les déviations de couleur dont il vient d'être parlé n'étant point acceptées comme des faits, si les Celtes ont été blonds, de même que les Cymris, il faut bien que nous tenions des Ibères ou de quelque race inconnue la couleur dominante de nos cheveux.

Nous allons faire quelques recherches sur ce sujet, et nous serons ensuite tout naturellement conduit, par l'enchaînement des idées qui s'y rattachent, à examiner une autre matière d'un non moindre intérêt ethnologique : nous voulons parler des raisons ou des titres que l'on apporte en faveur de la parenté généralement admise entre les Gaëls, Celtes ou Gaulois, d'une part, et les Cymris, Cimbres ou Belges, de l'autre; — parenté qui ne nous semble rien moins que prouvée, et que nous croyons contestable, aussi bien que la couleur blonde des cheveux gaulois.

DEUXIEME FRAGMENT

SUR LA COULEUR DE LA CHEVELURE

DES ANCIENS GAULOIS.

Sommaire. — Partage des opinions sur le sujet en question. De quels arguments l'on se sert pour soutenir que les Celtes étaient une race blonde. — Coloration artificielle de la chevelure chez ces peuples. — Analyse critique des témoignages invoqués. — Ces passages des auteurs démontrent seulement que les Cymris étaient blonds. Quelques faits. — Types gaëlique et cymrique constatés de nos jours, par Will. Edwards. — Les croisements n'auraient pas produit les colorations actuelles. *Les Celtes ou Gaulois devaient être bruns, comme le sont leurs descendants.* — Significations différentes données au nom de Gaulois. Exemples. — Les Gaulois sont ou Celtes, ou Cimbres, à moins que Celtes et Cimbres ne soient enfants d'une seule et même race. Cette identité de race est en question.

I. En commençant cette étude sur la question de savoir quelle était la couleur de la chevelure des Celtes (Gaëls ou Gaulois), question dont nous avons indiqué l'importance et le but (fr. I, p. 13-21); et après avoir rappelé que les auteurs modernes, dont nous citerons

quelques-uns, rangent ces peuples, tantôt dans les variétés blondes (1), tantôt parmi les races brunes (2), on conçoit que notre premier soin doive être d'interroger les traditions. Que disent-elles ?

Bochart est le premier auteur, que nous sachions, qui se soit appliqué à démontrer historiquement que les Gaulois étaient une nation blonde. Et c'est dans ce but qu'il collige avec attention les divers passages des Grecs et des Latins qui semblent en effet donner gain de cause à cette démonstration : — ... *colorem capillitii*, dit-il, *quod plerisque* (*Gallis*) *fuisse flavum aut croceum, seu rutilum, probant hæc loca veterum.* Et veut-on savoir à quel propos et dans quelle vue spéciale il se livre à ce genre d'investigation ? C'est tout simplement afin de justifier, par la ressemblance des termes, la curieuse étymologie qu'il donne aux mots *Rhodanenses, Rhodani ;* lesquels Rhodaniens ou Gaulois primitifs auraient été ainsi nommés, d'après l'étymologie en question, pour leur chevelure jaune ou blonde : — *A quo colore hebraicè Rhodanim, vel arabicè Rhadinium, id est, croceos à veteribus suspicior*

(1) Bochart, *Geograph. sacr.*, part. pr., lib. III, cap. VI.—Niebuhr, ouv. cit., *loc. cit.*— Price, ouv. cit., *ub. sup.*, p. 482-483.—Prichard, *Research.* etc., cit., vol. III, part. I, p. 189-196, cf. p. sq. ; — *Hist. nat.* etc., cit., t. I, p. 262 et suiv.— Bodichon, ouv. cit., p. 120, 156, 189. — D'Omalius d'Halloy, ouv. cit., *loc. cit.* — De Gobineau, ouv. cit., t. III, p. 101. — Moke, ouv. cit., p. 14, 30 et suiv., 60 et suiv.

(2) Pinkerton, *An Enquiry* etc., cit., *loc. cit.* — Bory de Saint-Vincent, *Dict. class. d'hist. nat.*, art. HOMME, p. 285 ; Paris, 1822—30. — Desmoulins, *Hist. nat. des races hum.*, p. 49, 136 ; Paris, 1826. — Edwards, *Fragm.* etc., cit., *ub. sup.*, p. 18.—Bérard, *Cours de physiol.*, t. I, p. 421 ; Paris, 1848, etc.

fuisse dictos (1). Déjà bien antérieurement, le P. de la Ramée avait remarqué que Diodore et Strabon « s'accordent quant aux cheveux des Gaulloys et des » Germains qui sont de couleur rousse (2). » Mais on comprend que cette opinion touchant les Gaulois fût singulièrement accréditée par l'autorité d'un érudit tel que Bochart. Aussi, la voyons-nous régner pour ainsi dire sans partage chez les écrivains spéciaux ou historiens plus modernes, et chez la plupart des contemporains, depuis dom Bouquet, par exemple, jusqu'à Jean Picot, de Ségur, Lacépède, MM. Michelet et Henri Martin (3) ; sans parler de tous ceux qui, à l'instar de Mézeray, de Guill. Marcel, de Pelloutier (4), confondent en outre les Celtes avec divers peuples de l'ancienne Europe, et notamment avec les Germains.

Prichard néanmoins, trouvant ce point encore sujet à controverse, croit devoir reprendre les mêmes argu-

(1) Op. cit., *loc. cit.* — (Dom Calmet, *Comment. litt. sur tous les liv. de l'Anc. et du Nouv. Test.*, *Genèse*, ch. X, ℣ 4, *Dodanim*). — Cf. Juste Lipse, in *Comment. et not. ad Tacit. mor. Germ.*, *pass.* — Pelloutier, ouv. cit., t. I, p. 118, et *pass.*

(2) *Traicte des façons et coustumes des anciens Gaulois*, trad. du lat., par de Castelnau, p. 14, *a*; Paris, 1559.

(3) Bouquet, *Rer. gallic.* et *francic. Scriptor.*, t. I, *Præf.*, p. lj; in-fol., Paris, 1738 etc. — Picot, *Hist. des Gaulois*, t. II, p. 209, 220-221; Genève, an XII. — Ségur, *Hist. des Gaulois*, édit. 1824, p. 10, 37.—Lacépède, *Hist. génér. phys. et civ. de l'Europe*, t. I, Disc. prélim., p. 70; Paris, 1826. — Michelet, ouv. cit., t. I, p. 2.—Martin, *Hist. de Fr.*, édit. 1844 etc., t. I, p. 14.

(4) Mézeray, *Abr. chronol. de l'hist. de Fr.*, édit. in-12, 1755, t. I, 9, cf. p. 5 et suiv., 20. — Marcel, *Hist. de l'orig. et des progr. de la monarch. fr.*, t. I, p. 55, cf. p. 3-9, 11; in-12, Paris, 1686. — Pelloutier, ouv cit., t. I, p. 121, 173, 175, cf. p. 1, 8, 12 et *pass.*

ments, mais sans les rapporter à leur auteur. Il les énumère avec un zèle digne, selon nous, d'une meilleure cause. Et il cite, après Bochart, les poëtes : Virgile, Lucain, Silius Italicus, Claudien ; puis, Tite-Live, Strabon, Ammien Marcellin, Diodore de Sicile, et aussi des chroniques poétiques en langue gaëlique, et peu significatives : en un mot, toute la série des témoignages qui lui paraissent prouver jusqu'à l'évidence en faveur de l'opinion qu'il soutient, sur la couleur blonde ou rousse, dorée, de la chevelure des Gaulois (1).

Mais a-t-on suffisamment étudié ces témoignages, et s'est-on rendu compte du degré de confiance que chacun d'eux mérite ? Les chroniques, par exemple, toujours plus ou moins fabuleuses, les légendes, les chants des Bardes, ont-ils un grand crédit en cette matière ? Et l'histoire ne pourrait-elle puiser à de meilleures sources ? N'est-il pas de l'essence même de la poésie, et aussi des traditions nationales, de ne point s'en tenir au fait, et de peindre avec amplification ? Avant tout, s'est-on mis d'accord sur la signification du mot *Gaulois ?* Et si ce terme comprend plusieurs acceptions différentes, si tous les Gaulois ne forment pas un peuple unique, de quels Gaulois ces auteurs entendent-ils parler ? Voilà ce qu'il importe de se demander.

II. Rappelons d'abord ce fait, que, soit dans un but, soit dans un autre, les peuples appelés Gaulois, ainsi que les Germains, donnaient artificiellement à leurs cheveux une couleur de roux ardent, bien faite pour

(1) *Research. etc.*, cit., *loc. cit.* ; — *Hist. nat. etc.*, cit., *loc. cit.*

frapper les regards des Romains, et pour donner carrière à l'imagination de certains écrivains.

Les peuples de l'île de Bretagne faisaient plus : « Tous » les Bretons, dit César, se teignent le corps avec du » pastel, — *vitro inficiunt*, — ce qui leur donne une » couleur azurée, et rend leur aspect horrible dans les » combats (1). » Solin et d'autres nous apprennent que les barbares de ce pays représentent sur leurs corps des figures d'animaux différents : — ... *per artifices plagarum figuras, jàm indè à pueris variæ animalium effigies incorporantur* (2). D'autres encore disent que c'est avec le fer qu'ils se pratiquent, tant sur la figure que sur le corps, cette espèce de tatouage, — *Ferro picta genas* (*Britannia*), — *Ferro pingunt corpora* (3). De là même, ainsi que le rapporte longuement Camden, l'origine des mots *Brito, Brithon, Britannia*, de *brith*, signifiant *coloratus, pictus*, dans l'ancienne langue des habitants ; — ... *quod Britones re ipsâ erant i picti, depicti, infecti, colorati* (4). Et de là aussi, dit-on, l'appellation latine des Pictes : ce trait de mœurs caractérisant surtout le Picte, si digne de son nom, suivant Claudien, — *nec falso nomine Pictos* (5). Mais ces interprétations ne sont pas toujours d'accord avec les

(1) Op. cit., lib. V, cap. XIV; trad. par M. Artaud, collect. Panckoucke, *ibid.* — Cf. Pomponius Méla, lib. III, cap. VI. — Martial, *Epigr.*, coll. Panck., lib. XI, ep. LIII; lib. XIV, ep. XCIX.

(2) *Polyhist.*, cap. XXII, *in fin.* — Cf. Saumaise, *Plinian. exercitat.*, *ibid.* — Pline, *Hist. nat.*, lib. XXII, cap. I. — Hérodien, lib. III, ed. gr. lat., 1724, cap. XLVII. — Tertullien, *De Virginib. veland. lib.*, cap. X.

(3) Claudien, *De laudib. Stilicon.*, lib. II, v. 247-248; — cf. *De bell. getic.*, v. 417-418. — Jornandès, op. cit., *loc. cit.*

(4) Op. cit., p. 19-20. — Cf. Isidore de Séville, *Orig.*, lib. XIV, cap. VI.

(5) *De tert. consul. Honor.*, v. 54. — Cf. Isidore, *op. cit.*, lib. IX, cap. II.

connaissances de nos jours. Ainsi, suivant M. Ad. Pictet, le mot *brython* (Bretons) vient de *brwth*, combat, tumulte, terme cymrique, et veut dire *guerriers;* et le nom de *Britannia*, paraît dériver de l'ancien nom *prydain*, autre mot cymrique, « lequel ramené au sub- « stantif *pryd*, beauté, signifierait beau, belle (1). »

Or, quels étaient tous ces Bretons, ces Pictes, et aussi ces Scots, dans les premiers siècles de notre ère? On a pensé que, chez ces peuples de races mêlées, dominait originairement le sang gaëlique. Mais nous avons vu (fr. I, p. 15) que cette opinion n'est point justifiée par les témoignages anciens; et peut-être se rattache-t-elle plus ou moins à l'ancienne confusion entre les Bretons et les Celtes, alors que les uns et les autres étaient si peu connus : — *Britannos autem cum Celtis sæpè legimus confusos ab antiquis* (2). D'ailleurs, si les noms de Scots et Pictes sont « seuls employés par les écrivains latins, qui paraissent ignorer le nom de Galls, » ainsi que le dit Aug. Thierry (3), comment serions-nous assuré que les Gaëls seuls occupèrent la région du nord, nommée Albanie, et que l'est et l'ouest de l'île, qui portaient les noms de Loegrie et de Cambrie (Lloëgr ou Lloegyr, — Kymru ou Cynmru), furent habités, dans la suite, par diverses familles de Cymris exclusivement? Il y a là des obscurités que nous ne dissiperons pas.

(1) Ouv. cit., p. 167-168. — Cf. *Trioedd Ynys Prydain*, n° 1; in *The Myvyrian* etc., cit., vol. II, p. 57. — Owen, *A Dictionary of the Welsh language*, vocib. *Pryd, Prydain;* Lond., 1806.

(2) Dom Bouquet, op. cit., t. I, p. 465, *not.* — Cf. Strabon, ed. gr.-lat., in-fol., Paris, 1620, lib. II, p. 75; édit. fr., in-4°, t. I, p. 198; Paris, 1805-19,

(3) Ouv. cit., t. I, p. 36.

Nous observerons toutefois que les stigmates ou le tatouage dont il vient d'être parlé n'étaient pas seulement usités anciennement chez les Thraces et les Illyriens, ainsi que nous l'apprennent Hérodote et Strabon (1), mais chez les Daces, les Sarmates, comme le dit Pline (2), et par conséquent chez les Scythes, desquels divers auteurs, Bède et Camden, par exemple, font descendre, soit les Pictes, soit les Scots (3). Pelloutier n'en fait un apanage de « tous les peuples celtes, » que parce qu'il confond sous ce nom la plupart des habitants de l'ancienne Europe (4).

Revenant à la chevelure des Gaulois, cette coutume antique d'en rehausser l'éclat, toute bizarre qu'elle est, nous la retrouvons en quelque manière dans les temps modernes, chez les descendants de ces mêmes peuples, s'affublant de cheveux d'emprunt, noirs, blonds, argentés, dorés. Nous la voyons exister depuis des siècles dans certaines régions de l'Orient, où le henné sert à donner aux cheveux des femmes et des petits enfants une couleur « iaune ou rouge, » comme le dit Pierre Belon (5). Et nous la retrouvons, tant chez

(1) Hérod., lib. V (*Terpsich.*), § VI, edent. Larcher, t. IV, p. 4, *cf.* p. 190, *not.* — Strab., lib. VII, p. 315; édit. fr., t. III, p. 76. — Cf. Virgile, ad *Georgic.*, lib. II, v. 115. — Claudien, *in Rufin.*, v. 313. — Fréret, *Mém. sur les Cimmériens, ub. sup.*, t. IV, p. 298 et suiv.

(2) Op. cit., *loc. cit.*—Cf. Pomponius Méla, lib. II, cap. 1, edent. Fradin, *not.* — Buchanan, op. cit., lib. II, p. 56-57. — Pinkerton, *An Enquiry* etc., cit., t. I, p. 225-226: — *Rech.* etc., cit., p. 212.

(3) Bède, op. cit., *loc. cit.* -- *Camden*, op. cit., p. 86-87. — Cf. Pinkerton, *Rech.* etc., cit., Av. prop., p. xiij, p. 291-292.

(4) Ouv. cit., t. I, p. 26, 1, 8, 12 et *pass.*

(5) *Les observ. de plus. singular. et choses memor. trouv. en Grece, Asie, Judée, etc.*, ch. LXXIV, in-4°, Paris, édit. 1588, p. 302.

les divers peuples de l'Océanie et de l'Afrique occidentale (1), que dans notre Algérie et dans les pays limitrophes, où les femmes indigènes empourprent également de henné, soit leur chevelure, soit celle de leurs enfants. Quoi qu'il en soit, nous ferons remarquer que, chez les anciens, l'usage de cette teinture n'avait pas pour but seulement d'exagérer la nuance des cheveux blonds, mais aussi d'en changer ou d'en masquer tout à fait la couleur, alors qu'ils étaient bruns :

Caustica Teutonicos accendit spuma capillos,
Et mutat Latias spuma Batava comas (2).
Ad rutilam speciem nigros flavescere crines,
Unguento cineris prædixit Tullius autor (3).

Quant aux procédés employés à cet effet, Diodore dit que les Gaulois avaient l'habitude de laver ou d'ablutionner leurs cheveux avec de l'eau de chaux,— Τιτάνου γὰρ ἀποπλύματι σμῶντες τὰσ τρίχας συνεχῶς... (4). Et, suivant Pline, ils se servaient surtout d'une préparation appelée savon ou onguent, composée avec du suif et de certaines cendres,—*ex sebo et cinere,*—et qui aurait même été inventée dans les Gaules, pour rendre les cheveux blonds, — *Galliarum hoc inventum rutilandis capillis* (5).

(1) Eus. de Salles, ouv. cit., p. 246-247.

(2) Martial, op. cit., lib. XIV, *ep.* XXVI; lib. VIII, *ep.* XXXIII.— Cf. Tertullien, *De cult. fœmin. lib.*, cap. VI.

(3) Q. Serenus Samonicus, *De curat. morb.*, cap. VI. — Cf. Valère Maxime, lib. II, cap. 1.

(4) Lib. V, cap. XXVIII.

(5) Op. cit., lib. XXVIII, cap. XII. — Cf. Hardouin, ad *Plin.*, (lib. XXVIII, cap. LI, *not.* 10, 11). — Théod. Priscien, *ad Thimoth. frat.*, lib. I, cap. III; ap. *Med. antiq. omn.* etc.; Venet., 1547.

Suivant d'autres, ce cosmétique provenant de la Germanie, et notamment de la ville de Mattiacum, était réputé le meilleur : — *Quod optimum indicamus germanicum... deindè gallicum ;* — *Si mutare paras... capillos, Accipe Mattiacas... pilas* (1). Nous n'en dirons pas davantage sur la coloration artificielle.

III. Voici maintenant ce que fait connaître une simple analyse critique des autorités si souvent invoquées, et sur lesquelles se fonde l'opinion de la couleur blonde des cheveux gaulois. Si nous montrons que ces auteurs ont été mal interprétés, nous aurons déjà quelque peu éclairé la question.

Les Gaulois, auxquels Virgile attribue une chevelure dorée ou blonde, — *aurea cæsaries* (2), sont les vainqueurs de Rome, au commencement du IVe siècle avant notre ère ; par conséquent des Senones cisalpins, ou des Cymris, qu'il n'est pas permis de confondre avec les Gaulois proprement dits (3), qui sont pour nous les Celtes. Ces Senones, les derniers venus de la Gaule transalpine (4), étaient les premiers guerriers du nom de Gaulois qui combattirent les Romains, il est bon de le noter ; et, telle fut la rapidité de leur marche, après la levée du siége de Clusium, qu'ils furent sans doute

(1) Galien ? *De simplicib. medicamin., ad Paternian., Op. omn.*, in-fol., Venet., ap. Junt., 1625, (in *Spur. lib.*), fol. 95. — Martial, op. cit., lib. XIV, ep. XXVII.

(2) Ad *Æneid.*, lib. VIII, v. 659.

(3) Am. Thierry, ouv. cit., t. I, p. 46 ; t. II, p. 36, 39. — Cf. Pinkerton, *Rech.* etc., cit., p. 138, 232, 242.

(4) Tite-Live, lib. V, cap. XXXV.

les seuls Gaulois engagés dans cette lutte, appelée par Aulu-Gelle, *Bellum senonicum* (1). C'est donc bien de la chevelure des Cymris, non de celle des autres Gaulois, ou des Celtes, qu'il est ici question. — Lucain fait dire à César, au banquet de Cléopâtre, qu'il n'avait pas rencontré, sur les bords du Rhin, des cheveux plus blonds — ...*Tam rutilas vidisse comas* — que ceux qu'il avait sous les yeux (2). Mais, dans ce passage, le nom de Gaulois n'est pas prononcé; et quels étaient les peuples des bords du Rhin qu'avait vus César, et qu'il avait soumis, sinon ceux de la Germanie cisrhénane, ou les Belges, et ensuite les Germains eux-mêmes? C'est donc à ces peuples, et non aux vrais Gaulois, que César fait allusion.

Parmi les troupes gauloises ou celtiques, — *Celticus... furor*, — *Gallorum populi*, — que Silius Italicus fait combattre sur les bords du Tésin avec celles d'Annibal, il ne signale que les Boii, aux grands corps, et les infâmes Senones, — ...*immania membra*, — *Infandi Senones*. Ce Gaulois Sarmens, à la chevelure blonde, aussi belle que l'or qui la fixait derrière sa tête, — .... *et rutilum sub vertice nodum* (3), était donc un guerrier de l'une ou de l'autre de ces nations. Or, les Boii, aussi bien que les Senones, étaient un peuple cymrique; César leur donne même le nom de *Volcæ Tectosages* (4). Et quant au jeune Eurytus, mentionné aussi par Prichard, — *comam rutilus*, — dont la peau était plus blanche que la neige, et qui figure dans les jeux que Scipion fait célé-

(1) Lib. XVII, cap. XXI.

(2) Lib. X, v. 130-131.

(3) Lib. IV, v. 190, 216, 149, 160, 200, 202.

(4) Aug. Thierry, ouv. cit., t. I, *Introd.*, p. xliii, liv-lv, p. 44, 48; t. II, p. 15, 193. — César, op. cit., lib. VI, cap. XXIV.

brer en Hispanie, il n'est pas même Gaulois par le lieu de sa naissance : car Sætabis, qui «l'avait nourri sur ses collines (1),» paraît être aujourd'hui la ville de Xativa, dans le royaume de Valence.

Vient Claudien. L'un des passages que l'on cite est relatif à la Gaule elle-même, bien vaguement personnifiée, avec une chevelure blonde, —*Tum flava repexo Gallia crine ferox* ; — l'autre, aux Gaulois de l'armée de Stilicon, en Illyrie, tant ceux que baigne le Rhône et l'Arar, que ceux des bords du Rhin et de la Garonne, — *truces flavo.... vertice Galli* (2). Ici, d'abord, nous voyons bien plutôt une image que l'énoncé d'un fait. Tout guerrier batave, sicambre, ou frank, tout Germain était blond ; à côté surtout des troupes orientales qui formaient, avec celles des Gaules, l'armée du ministre d'Honorius. Et l'on sait, d'ailleurs, que la dénomination de Gaulois pouvait s'appliquer à ces auxiliaires de race germanique, aussi bien qu'aux Cimbres. Vers ce temps, enfin, les provinces gauloises, désolées par la guerre civile et par les invasions des Barbares, n'étaient plus qu'une agglomération de serfs, d'affranchis, de hordes et de tribus mêlées, au milieu desquelles l'antique population des Celtes ne dominait plus. Même sans faire la part du style poétique, ce passage serait donc assez peu important. — Serons-nous plus heureux avec les prosateurs ?

Et d'abord, les paroles du discours de Manlius dans Tive-Live : —....*procera corpora*, *promissæ et rutilatæ*

(1) Silius Italicus, lib. XVI, v. 471 sqq.

(2) *De laudib. Stilicon.*, lib. II, v. 240-241 ; — *In Rufin.*, lib. II, v. 110 sqq.

comæ (1), à qui s'adressent-elles? Aux Gaulois de l'expédition en Grèce, que nous connaissons comme Tectosages, comme Tolistobogii, Trocmi, semblables aux premiers (2), et qui, pour la plupart, n'étaient autres que des Cymris, surtout des Volcæ ou Belges : — *Tectosages primævo nomine Volcas* (3). Encore ici, par conséquent, les anciens Gaulois sont hors de cause. Ces derniers, d'ailleurs, ne se faisaient point remarquer par une haute taille; et l'on ne doit pas ignorer que ce sont habituellement des Cimbres, et non des Celtes proprement dits, que les auteurs désignent sous divers noms, quand ils font allusion à ce caractère si connu des races germaniques (4). Manlius appelle ces Gaulois dégénérés et mêlés,—... *degeneres sunt misti et Gallogræci verè.* Et Tive-Live parle encore de la blancheur de leur peau, — ... *et sunt fusa et candida*

(1) Lib. XXXVIII, cap. XVII.

(2) Tite-Live, lib. XXXVIII, cap. XVI. — Cf. Polybe, ed. gr. lat., collect. F. Didot, *Reliq.*, lib. XXII, *Legat.* XXXIII, XXXIV. — Strabon, lib. IV, p. 187-188, lib. XII, p. 566-567; édit. fr., t. II, p. 31-33, t. IV, part. II, p. 89 sqq.

(3) Ausone, *Claræ urbes*, XIII, v. 9. (Narbo). — Cf. Am. Thierry, ouv. cit., t. I, *Introd.*, p. xxvij-xxviij, p. 129-131; t. II, p. 204. — Moke, ouv. cit., p. 93.

(4) César, op. cit., lib. II, cap. XXX. — Plutarque, in *Mario*, ed. gr. lat., collect. F. Didot, § XI. — Appien, *De reb. gall.*, ed. gr. lat., ibid., § I, 2, § III; — *De bell. civilib.*, lib. I, § L. — Arrien, *De bell. alex.*, lib. I, cap. IV. — Pausanias, lib. X (*Phocid.*), cap. XX. — Dion Cassius, edent. Gros, *Fragm.*, § LVII, lib. XXXVIII, cap. XLVII; Paris, 1845 etc. — Cf. César, op. cit., lib. I, cap. XXXIX, lib. IV, cap. I. — Pomponius Méla, lib. III, cap. III. — Columelle, lib. III, cap. VIII. — Tacite, in *Agricol.*, cap. XI; — in *Germ.*, cap. IV. — Végèce, *De re milit.*, lib. I, cap. I. — Sidoine Apollinaire, *Carm.* XII.

corpora (1), blancheur appartenant en propre aux races du Nord, signalée si souvent pour les Gaules, et que les poëtes comparent à celle de la neige et du lait (2).

On sait, en effet, que divers auteurs vont jusqu'à faire dériver de cette blancheur lactée l'étymologie si controversée des mots *Galli* ou *Galatæ*. — *Galli antiquitus a candore corporis Galatæ nuncupabantur*, dit Lactance ; γάλα *enim græcè lac dicitur*, — ajoute Isidore de Séville (3). Mais *Galli* n'est sans doute qu'une forme latine de *Kelt*, et il nous paraît puéril de demander à des langues étrangères une interprétation que la langue indigène seule peut donner. Ainsi que le remarque Schœpflin, « le mot *Gaulois*, dont les Romains se ser-
» vaient, ne paraît différer que par la prononciation du
» mot *Guelt*, *Kelt* (4). » Et tel est aussi le sentiment de Schafarik, quand il dit que les Romains écrivaient d'après les Grecs, *Celtæ*, et surtout *Galli*. «Probablement,
» ajoute-t-il, les Celtes se nommaient eux-mêmes
» *Gaëls*, *Gaïls* ou *Gâls*, comme aujourd'hui encore leurs
» descendants de l'Irlande et de l'Écosse, et les ethni-
» ques grecs Keltai et Galatai en auront été formés (5). »

(1) Lib. XXXVIII, cap. XVII, XXI.

(2) Silius Italicus, lib. XVI, v. 471-472, *et pass.* — Virgile, ad *Æneid.*, lib. VIII, v. 660.

(3) Lact., ap. Hieronymum, *Comment. in epist. ad Galat.*, lib. II, *init.* — Isid., op. cit., lib. IX, cap. II, lib. XIV, cap. IV. — Cf. Cénalis, *Gallic. histor.*, p. 12, a, cf. p. 3 ; Parisiis, 1557.

(4) *Dissert. sur l'orig. des peupl. Celtes* etc., trad. du lat., (*Vindiciæ celticæ*, 1754) ; dans Pelloutier, ouv. cit., édit. cit., t. I, p. 477-478. — Cf. Fréret, *De l'orig. des Français, et de leur établissem. dans la Gaule*, *ub. sup.*, t. V, p. 170.

(5) *Aperçu ethnograph. des anc. peupl. de l'Europe*, etc., trad., dans es *Nouv. ann. des voy.*, ann. 1852, t. II, p. 327. — Cf. *sup.*, r. , p. 9.

Déjà Wachter, en se fondant sur l'autorité de César et de Pausanias (v. fr. III, II, VII), s'était exprimé dans le même sens : — *Nos ita censemus Celtarum nomen à suâ ipsorum linguâ, non aliundè, explicandum esse...* (1).

Dans le passage cité de Strabon, passage dont on a beaucoup abusé, l'illustre géographe avait noté que les insulaires bretons étaient moins robustes, d'une taille plus élevée et moins blonds — καὶ ἧσσον ξανθότριχες — que les Gaulois, — Κελτῶν. César et Tacite ne disent rien de semblable. Et nous pensons qu'il ne faudrait pas donner à ce fait, s'il est exact, une grande valeur, les diverses familles de Cymris pouvant bien différer entre elles par la nuance des cheveux, comme par la force et la stature. Ce sont, en effet, des Cymris, les Belges bretons, que l'auteur compare aux Gaulois, c'est-à-dire aux Belges de la Gaule, qu'il nomme Κελτοὶ, ajoutant même qu'ils leur ressemblent quant aux mœurs, si ce n'est qu'ils sont plus barbares et moins intelligents que ces derniers. Autre part, il dit que les Germains sont plus blonds que les Gaulois (2). Du reste, Bochart explique tout naturellement cette difficulté, par la coloration rousse que les habitants de la Gaule donnaient artificiellement à leur chevelure. *Itaque*, dit-il, *Britanni licet Gallis borealiores, tamen minùs erant flavi* (3). Comme on le voit, cette remarque de Strabon ne prouve donc point en faveur de la couleur blonde des cheveux des Gaulois non compris sous la dénomination de Cymris.

(1) *Glossar. germ.*, voce *Celtæ*, cf. v. *Galli*; Lips., 1737.

(2) Lib. IV, p. 200; édit. fr., t. II, p. 79. — V. *inf.*, fr. III, VII.

(3) Op. cit., *loc. cit.*

Voyons le document fourni par Ammien Marcellin, au IVe siècle, document que l'on a surtout invoqué et copié, et que nous rapporterons, nous aussi, ne fût-ce que pour le faire juger mieux. « Les Gaulois, dit-il, » — *Galli*, — sont presque tous blancs, et de haute » taille ; ils ont les cheveux blonds, le regard farouche... » Plusieurs étrangers réunis ne pourraient pas soutenir » l'effort d'un seul d'entre eux avec qui ils prendraient » querelle, s'il appelait à son secours sa femme, qui » l'emporte encore sur lui et par sa vigueur et par ses » yeux hagards. Elle serait redoutable surtout si, en- » flant son gosier et grinçant des dents, elle s'apprêtait » de ses bras forts et aussi blancs que la neige, à jouer » des pieds et des poings pour en donner des coups » aussi vigoureux que s'ils partaient d'une catapulte. » Voici le texte : — *Celsioris staturæ et candidi pænè Galli sunt omnes, et rutili, luminumque torvitate terribiles..... Nec enim eorum quemquam adhibita uxore rixantem, multo fortiore et glauca, peregrinorum ferre poterit globus : tum maxime cum illa inflata cervice suffrendens, ponderansque niveas ulnas et vastas, admistis calcibus emittere cœperit pugnos, ut catapultas tortilibus nervis excussas* (1). On voit que ce tableau, pour n'être pas en vers, n'en est pas moins poétique. Est-ce bien là, nous le demandons, le sobre langage de l'histoire ? Ammien ne dit pas de quels Gaulois il retrace le type, mais on ne saurait s'y tromper. Ces traits sont bien incontestablement ceux de la race des Cymris, comme nous allons en avoir la preuve.

Diodore a plus d'autorité, selon nous. Et quelle que

(1) Lib. XV, cap. XII ; — *Nouv. trad.*, (par de Moulines), *ibid.*, Paris, 1778.

soit la source où il ait puisé, s'il ne parle de son propre fonds, son langage touchant la haute taille des Gaulois, la blancheur de leur peau, la couleur blonde de leur chevelure, ne diffère pour ainsi dire pas de celui d'Ammien, qui semble l'avoir pris pour modèle. Il dit en outre que les Gaulois — Γαλάται — n'ont pas seulement les cheveux blonds par nature, —.... οὐ μόνον ἐκ φυσεως ξανθοί, — mais qu'ils s'appliquent encore à en augmenter la couleur (1). Toutefois, Diodore a soin de faire connaître ceux qu'il désigne par le nom de Gaulois ou Galates — Γαλάται, — ce qui donne à ses paroles, aussi bien qu'à celles d'Ammien, son imitateur, un sens tout autre qu'on ne l'aurait pensé d'abord. Il distingue, en un mot, dans une question où rien n'est plus important.

« Il est bon, dit-il, de rapporter ici quelques circon-
» stances qui sont inconnues à un grand nombre de
» personnes. On appelle Celtes — Κελτοὺς — les peu-
» ples qui habitent au-dessus de Marseille, entre les
» Pyrénæes (*et les Alpes*). Mais ceux qui demeurent au
» nord de la Celtique le long de l'Océan, et de la forêt
» Hercynie jusqu'aux confins de la Scythie, sont appe-
» lez Gaulois — Γαλάτας : — Cependant les Romains
» donnent indifféremment ce nom, et aux vrais Gaulois
» et aux Celtes (2). » Il continue : « Parmi les premiers,

(1) Lib. V, cap. XXVIII.

(2) Χρήσιμον δ'ἐστὶ διορίσαι τὸ παρὰ πολλοῖς ἀγνοούμενον. Τοὺς γὰρ ὑπὲρ Μασσαλίας κατοικοῦντας ἐν τῷ μεσογείῳ καὶ τοὺς παρὰ τὰς Ἄλπεις, ἔτι δὲ τοὺς ἐπὶ τάδε τῶν Πυρηναίων ὀρῶν Κελτοὺς ὀνομάζουσι, τοὺς δ'ὑπὲρ ταύτης τῆς Κελτικῆς εἰς τὰ πρὸς νότον νεύοντα μέρη παρά τε τὸν Ὠκεανὸν καὶ τὸ Ἑρκύνιον ὄρος κεκοιδρυμένους καὶ πάντας τοὺς ἑξῆς μέχρι τῆς Σκυθίας Γαλάτας προσαγορεύουσιν· οἱ δὲ Ῥωμαῖοι (πάλιν) πάντα ταῦτα τὰ ἔθνη συλ-

» les femmes — Αἱ δὲ γυναῖκες τῶν Γαλατῶν — ne cèdent en » rien à leurs maris, du côté de la force et de la taille. » Les enfants, à leur naissance, sont très blonds, mais ils » deviennent aussi roux que leurs pères, à mesure qu'ils » avancent en âge. » Toutes ces observations concernent donc exclusivement les Gaulois du nord, ou les peuples voisins de la Scythie, et non les Celtes. « ...On prétend, ajoute-t-il, que les Cimmeriens—Κιμμε- » ρίους — qui ont ravagé toute l'Asie, et que depuis » on a appelés Cimbres par corruption — Κίμβρων, — » sont les mêmes que les Gaulois dont nous parlons. » Ailleurs encore il nomme séparément et les Celtes et les Gaulois ou Galates, entre lesquels il vient d'établir une distinction formelle : — Κελτοὶ δὲ μετὰ Γαλατῶν... —...τὴν χώραν τῶν Γαλατῶν καὶ Κελτῶν, — *Gallorum et Celtarum regiones* (1). Voilà qui est clair.

Il résulte de là que, suivant certaines traditions, Diodore considère la Celtique comme s'étendant à la Germanie; et que, pour lui, les Galates ou Gaulois sont les peuples germains, et aussi ceux qui devinrent si célèbres sous le nom de Cimbres; et que c'est à ces Gaulois, notamment, qu'il attribue une chevelure

λέβδην μιᾶ προσηγορίᾳ, περιλαμβάνουσιν, ὀνομάζοντες Γαλάτας ἅπαντας.— Id est : Nunc quod a multis ignoratur definiri operæ pretium est. Qui interiora supra Massiliam tenent, et qui ad Alpes ac cis Pyrenæos montes habitant, hos Celtas nominant; qui ultra hanc celticam partes austrum (*septentrionem*) versus et ad Oceanum Hercyniumque montem sitas incolunt, omnesque ad Scythiam usque diffusos, Gallos vocitant. At Romani gentes hasce universas una Gallorum appellatione comprehendunt. — Lib. V, cap. XXXII; — Trad. fr., par Terrasson, liv. V, chap. XXI.

(1) Ibid.; *Relig.*, *lib.* XXV, § XIII; trad. fr., ibid., *Fragm.*, liv. XXV, ch. III.

blonde ou rousse. Il est enfin le seul auteur, que nous sachions, qui fasse remarquer que cette couleur de cheveux est originelle chez les Gaulois, ajoutant qu'ils usent d'artifice pour la fortifier. Néanmoins, Bochart lui-même, quelque porté qu'il soit à justifier son opinion sur les blonds Rhodaniens ou Gaulois, ne tire du récit de Diodore, après l'avoir cité, que cette induction, savoir que les Gaulois étaient, ou naturellement, ou artificiellement blonds : — *Totum hunc locum non piguit hic describere, quia docet apertissimè, Gallos hunc colorem in comis aut à natura habuisse, aut summo studio affectasse* (1). Mais voici déjà que nous rencontrons le mot *Galli*, non plus employé dans le sens restreint que nous venons d'indiquer, mais appliqué sans distinction, à tous les habitants des Gaules.

Du reste, Niebuhr ne doute pas que cette version de Diodore ne soit due à « l'excellent ethnographe Posido-» nius. » Et il ajoute que, dans une narration empruntée à ce dernier auteur, « les Belges sont appelés Galates, » les Gaëls, Celtes (2). » Ainsi Strabon appelle les peuples de la Gaule, Gaulois ou Galates, —...φύλον, ὅ νῦν Γαλλικόν τε καὶ Γαλατικὸν καλοῦσιν ; — et, divisant le pays d'une manière différente de César (v. fr. III, II), non-seulement il place les Celtes au voisinage des Pyrénées, vers la mer de Marseille et de Narbonne, mais il distingue de leurs frères du Nord les peuples belges, —τὰ λοιπὰ Βελγῶν ἐστὶν ἔθνη, — qui habitent les côtes de l'Océan, entre le Rhin et la Loire, et au nombre desquels étaient

(1) Op. cit., *loc. cit.*

(2) Ouv. cit., t. IV, p. 286-287.

les *Veneti* — Οὐένετι (1). Plutarque, qui se sert parfois indifféremment du terme Γαλατίαν, pour rendre Galatie et Gaule, et qui dit que les Galates ou Gaulois d'où sortirent les vainqueurs de Rome, étaient une nation celtique, — Οἱ δὲ Γαλάται τοῦ κελτικοῦ γένους... (2), Plutarque distingue aussi l'une de l'autre les deux nations, quand, en parlant des peuples qui s'abandonnent le moins à la douleur, il dit : Κελτοὶ καὶ Γαλάται (3). Et tel est encore Appien, qui semble d'abord confondre les Galates et les Celtes, — Γαλάται. Κελτοί, — et qui les distingue ensuite, disant que les Celtes, les Illyriens et les Galates prirent leurs noms de Celtus, d'Illyrius et de Gala,—...καὶ ἄρξαι τῶν δὲ αὐτοὺς Κελτῶν, Ἰλλυριῶν, καὶ Γαλατῶν λεγομένων (4). Nous reviendrons sur ces distinctions (fr. III, VII), et nous verrons qu'elles ne furent point toujours méconnues. C'est ainsi, par exemple, que les Grecs donnèrent souvent le nom de Γαλάται aux Belges, et surtout aux Gallo-Grecs, pour la plupart Cimbres de nation, et frères de ceux que César appelle *Belgæ*, tandis qu'ils conservaient en général aux vrais Gaulois leur ancien nom de Celtes —Κελτοὶ.

IV. La plupart des témoignages que nous venons de rapporter s'évanouissent donc, pour ainsi dire, aux lueurs d'un simple examen ; et, loin d'établir que tous les

(1) Lib. IV, p. 195, 176, 194, 196 ; édit. fr., t. II, p. 59, 2-3, 56, 61.

(2) In *Pomp.*, § XXXI-LVII, et *pass.*; — in *Camill.*, § XV.

(3) *Consolat. ad Apollonium*, § XXII.

(4) *De bell. annib.*, § IV sqq., X, XII; —*De reb. gall.*, § I-III, XVI, XVII, et *pass.*; — *De reb. illyr.*, § II.

Gaulois fussent de race blonde, ils prouvent seulement que les Cymris étaient blonds; ce que nul ne conteste. Il est vrai que la question demeure non résolue, quant aux autres Gaulois ou Galls, et il est vrai aussi que les inductions seules pourront nous éclairer à cet égard. Mais déjà nous avons fait justice des principaux arguments qui servent de piédestal à l'opinion d'un grand nombre, en montrant que ne point distinguer ici entre les Gaëls et les Cymris, les Celtes et les Cimbres, c'est attribuer sans raison à ceux-là ce qui peut bien n'appartenir qu'à ces derniers. Nous verrons d'ailleurs que, grâce à quelques travaux modernes, les grands traits caractéristiques de ces deux peuples ne sauraient plus être méconnus. Ils existent dans les deux types fondamentaux de notre nation; et il ne faut qu'observer avec attention pour les voir dans leur couleur, dans leurs formes, dans leurs expressions morales distinctes. Ils sont encore de nos jours comme le miroir des temps passés.

Ces caractères, en ce qui touche les Celtes, Gaëls ou Galls, n'ont pas été retracés par les anciens, et l'histoire nous fait défaut sur ce point, au milieu des passages nombreux cependant, où il est fait mention de ce peuple comme originaire de la Gaule. Faut-il s'en étonner? Les anciens Grecs, on le sait, ne pouvaient s'attacher à distinguer des peuples qu'ils connaissaient à peine, ou sur lesquels ils n'avaient même aucune notion géographique. Écoutons Polybe : « ... nous ne » connaissons non plus, dit-il, rien de l'espace qui est » entre le Tanais et Narbonne jusqu'au Septentrion. » Peut-être que dans la suite à force de chercher nous » en apprendrons quelque chose. Mais tous ceux qui en

» parlent ou qui en écrivent, on peut hardiment assu-
» rer qu'ils parlent et écrivent sans sçavoir, et qu'ils ne
» nous débitent que des fables.» —*Qui de his locis temere aliquid loquuntur aut scribunt, pro imperitis et fabularum concinnatoribus sunt habendi* (1). Ammien Marcellin dit également que les anciens auteurs n'ont transmis sur l'origine des Gaulois que des notions incomplètes, — ... *notitiam reliquere negotii semiplenam* (2). Et tout prouve en effet, dans les récits contradictoires des Grecs, et aussi dans ceux des Latins, combien étaient peu connus les manières d'être et le nom même des peuples de ces contrées. On peut remarquer d'ailleurs que les Celtes proprement dits, en tant que nation plus sédentaire et moins adonnée au génie des conquêtes, leur étaient plus inconnus que les Cimbres et que les Senones, avec lesquels les Romains s'étaient d'abord mesurés. Et ne peut-on dire aussi que leur type physique n'avait sans doute rien de bien extraordinaire aux yeux de ces derniers, n'étant ni d'une taille colossale, ni blancs de peau (v. *sup.*, p. 33), ni blonds de cheveux, comme les Cymris?

Quoi qu'il en soit, aux données qui précèdent, nous ajouterons les considérations que voici :

1° Lorsque l'usage se répandit parmi les dames romaines de porter des perruques blondes, nous ne voyons nulle part que les coiffeurs de Rome achetassent des cheveux blonds dans la Narbonnaise ou dans la Gaule ; tandis qu'Ovide et Martial nous apprennent,

(1) Liv. III, ch. VII, trad. par D. Thuillier, edent. Folard, 1727-30, t. IV, p. 40-41; in *ed. cit.*, lib. III, cap. XXXVIII.

(2) Lib. XV, cap. IX. — Cf. *inf.*, fr. III, VII.

au contraire, que c'est à la Germanie que l'on faisait des emprunts, pour fournir à ce luxe extraordinaire :

Nunc tibi captivos mittet Germania crines.
Arctoa de gente comam tibi, Lesbia, misi (1).

2° Dans le passage remarquable de Tacite que nous avons rapporté (fr. I, p. 11), de même que les cheveux bouclés des Silures semblent les rapprocher des Ibères, ainsi c'est aux Germains, et non aux Gaulois, que sont comparés les Calédoniens, pour leur chevelure rousse, alors que d'autres Bretons encore (les plus voisins de la Gaule) sont dits ressembler aux Gaulois. Strabon observe aussi, comme nous l'avons vu (*sup.*, p. 35), que les Germains sont plus blonds que les Gaulois.

3° Caligula, voulant un jour se décerner les honneurs d'un triomphe germanique, réserva pour cette cérémonie « ceux des Gaulois qui étaient de la taille la plus » haute: — *Galliarum quoque procerissimum quemque...* » —Il les obligea à se peindre les cheveux à la manière » des Allemands..... » — ... *coegitque non tantum rutilare et submittere comam.....* (2). Or, ces Gaulois que l'on ne dira sans doute ni Belges, ni Cimbres, car il n'eût pas été nécessaire de les teindre en blond pour en faire des Germains, ne pouvaient donc être que des Galls ou Celtes, lesquels, selon toute apparence, n'étaient pas de couleur blonde.

(1) Ovide, *Amor.*, lib. I., *eleg.* XIV, v. 45, cf. v. 49. — Martial, op. cit., lib. V, *epig.* LXVIII.—Cf. Molé, *Hist. des modes franç.*, p. 2, 217; in-18., Amsterd., 1773.

(2) Suétone, in *Calig.*, cap. XLVII; trad. par La Harpe, *ibid.* — Cf. Juste Lipse, op. cit., *not.* 18. — Crevier, *Hist. des emp. rom.*, etc., liv. VII, § II, édit. 1763-71, t. III, p. 112.

4° C'est aussi pour ressembler aux Germains que l'empereur Caracalla donnait à ses cheveux la couleur rousse, —.....*etiam flavam capiti cæsariem imponens* 1). Enfin, le médecin de Pergame, énumérant les diverses nations blondes ou rousses, y compte les Germains avec les Illyriens, les Dalmates, les Sarmates et tous les Scythes, et ne mentionne ni les Gaulois, ni les Celtes (2); à une époque où ce dernier nom n'était presque plus employé pour désigner collectivement divers peuples, où les Celtes, par conséquent, ne pouvaient manquer de fixer son attention. Tout ceci doit paraître assez significatif.

On nous permettra de rapporter encore les deux arguments qui suivent, et dont on ne récusera pas l'autorité. Nous lisons dans M. Al. de Humboldt ces paroles positives : « Les nations celtes, à cheveux bruns, « différoient certainement de la race des nations ger- » maniques à cheveux blonds ; et, quoique la caste des » Druides rappelle une des institutions du Gange, il » n'est pas prouvé pour cela que l'idiome des Celtes ap- » partienne, comme celui des peuples d'Odin, au rameau » des langues indo-pelasges (3). » Et voici comment s'exprime Aug. Thierry, parlant de l'île d'Érin au XII° siècle, lors de la conquête par les Normands établis en Angleterre : « Le peuple de cette île, frère des » montagnards d'Écosse, formant avec ceux-ci le der- » nier reste d'une grande population qui, dans les temps » antiques, avait couvert la Bretagne, la Gaule et une

(1) Hérodien, lib. IV, cap. XII.

(2) Galien, *De Temperam.*, lib. II, *edent.* Kühn, t. I, p. 618; Lipsiæ, 1821-33.

(3) *Voy. aux rég. équinox. du nouv. contin.*, part. I, (Relat. hist.), liv. III, ch. IX, édit. in-4°, 1814 etc., t. I, p. 479, *not.*

» partie de la péninsule espagnole, offrait plusieurs des » caractères physiques et moraux qui distinguent les » races originaires du Midi. La majeure partie des Irlan- » dais étaient des hommes à cheveux noirs... (1). » Or, ne suit-il pas logiquement de tous ces témoignages que vraisemblablement les Celtes ou Gaulois étaient bruns?

V. D'un autre côté, la science ethnologique doit à Will. Edwards d'avoir singulièrement élucidé le problème qui nous occupe, en découvrant parmi les Français actuels les deux types gaëlique et cymrique anciens, et en montrant qu'à chacun de ces types appartient une couleur de cheveux différente, soit blonde, soit brune. Sur les traces de cet observateur, on constate en effet que, chez les descendants des Cymris, la taille élevée, ainsi qu'une forme particulière de la tête, s'allient ordinairement à la couleur blonde du système pileux, tandis que c'est le contraire pour les types provenant de l'élément celtique, chez lesquels la stature est moindre et la forme du crâne différente, comme nous le dirons (fr. III, IV).

Bien plus, les masses de population, dans les diverses parties du territoire, conservent encore chacune l'empreinte vivante du passé ; et c'est ainsi que, procédant du Nord au Sud, on pourrait appeler Cymro-Galls et Gallo-Cymris, Galls, Gallibères et Ibero-Galls les groupes de nationaux correspondant plus spécialement aux Cymris ou Cimbres, aux Celtes ou Galls, aux Aquitains ou Ibères, et dont la couleur des cheveux

(1) Ouv. cit., t. III, p. 210-211.

est successivement le blond, le châtain ou le brun. Or, quand on voit les nuances blonde et brune persister et prédominer encore de nos jours dans les zones où sont représentées les races cimbrique et ibérienne, ne peut-on croire qu'il en est ainsi pour les familles à cheveux châtains que nous retrouvons également, et qui ne font sans doute que se perpétuer, dans la contrée jadis occupée par les Celtes?

Dirait-on que la couleur actuelle résulte du croisement entre les hommes blonds du Nord et les bruns de la région méridionale? Mais que seraient devenus les Celtes? A moins de tomber jusqu'au dernier homme sous le fer des envahisseurs, les peuples ne meurent point ainsi, sans laisser une trace plus ou moins altérée, mais ineffaçable. On peut supposer, il est vrai, que des races brunes anciennes, ibériennes ou autres, occupèrent le sol antérieurement aux Galls et se mêlèrent avec eux (v. fr. I, p. 20). Mais, sur quoi se fonde-t-on? M. d'Omalius d'Halloy lui-même non-seulement n'apporte aucun argument en faveur d'une semblable manière de voir, mais il reconnaît que les textes anciens n'appuient pas cette hypothèse pour « les parties de la France au nord de la Garonne, » ajoutant que « ces textes attestent l'existence de peu-» ples antérieurs aux Celtes, dans les contrées au sud » de ce fleuve... (1). » Or, ce dernier point ne saurait être mis en doute. D'autre part, les triades galloises font des Logriens un rameau des Cambriens (ou Cimbres), ainsi que nous l'avons vu (fr. I, p. 9). Mais ce n'est pas là un témoignage tiré de l'histoire, tant s'en

(1) Ouv. cit., p. 26-27, *not.*

faut, et rien ne prouve qu'ils ne fussent pas de race gallique. Peut-être même ne fait-on intervenir les Ligures comme race brune, qu'en vertu de l'opinion non justifiée sur la couleur blonde des Celtes. Il serait permis d'insister sur ce point. Tout enfin n'est que conjectures dans cette nuit profonde. Mais quand, aussi loin que remontent les connaissances historiques, nous trouvons les Galls occupant la Gaule, et quand nous apprenons qu'il y existait très anciennement des populations brunes, il faut bien voir en cela un témoignage de plus favorable à notre opinion, savoir, que les Galls étaient bruns.

VI. Nos études sur le croisement, si peu avancées qu'elles soient, montrent d'ailleurs que les effets dont nous venons de parler, dans lesquels les produits participeraient également des pères et des mères, ne sont pas aussi fréquents qu'on pourrait le penser, entre races peu différentes. Le croisement eût-il lieu même entre tous les individus sans exception des deux races, ce que l'on ne peut admettre, les deux types primitifs seraient néanmoins reproduits. Le fait est commun chez les nations européennes, suivant la remarque d'Edwards (1). On a dit que, « dans la race blanche, l'union du type » blond avec le type à cheveux noirs produit des indi- » vidus dont la chevelure est noire, plutôt que d'une » teinte intermédiaire entre le blond et le noir (2). » Et d'un autre côté, l'on croit observer que, dans la zone

(1) *Des caract. physiol.* etc., cit., *ut sup.*, p. 24.
(2) D'Omalius d'Halloy, ouv. cit., p. 12, *not.*

occupée par les Cymro-Galls, le sang gallique tend à prédominer dans le mélange avec les Cymris; parce qu'en effet « Le type des hommes blonds.... s'altère de plus en plus, à mesure que des bords de l'Escaut on s'avance vers ceux de la Seine et de la Loire (1).» Mais ce sont là des points de vue mis au service d'une théorie, et qu'il ne faut accepter qu'avec réserve. Cependant le caractère ibérien dominait, dit-on, chez les Celtibériens (2); de même que la physionomie des Guanches se révèle encore dans la race issue de leur croisement avec les Espagnols (3).

Serait-ce donc l'élément le plus méridional, serait-ce surtout le plus pur et le moins étranger au sol, celui des premiers occupants, serait-ce l'élément féminin qui dominerait dans ces sortes de croisements? A-t-on raison de dire, avec M. Serres, que « constam-
» ment, dans le croisement de deux races, la supé-
» rieure empreint ses caractères sur le produit qui en
» résulte, d'une manière beaucoup plus profonde que
» la race inférieure (4) ? » Toujours est-il que la prééminence d'une race sur l'autre est surtout le privilége de celle qui sera la moins dégénérée, et la moins altérée par diverses causes, entre lesquelles les mélanges tiennent sans doute le premier rang. D'autre part, on reconnaît que la femme est plus particulièrement que

(1) Moke, ouv. cit., p. 61.

(2) G. de Humboldt, *op. cit.*, p. 178, n. 5; cf. dans Michelet, ouv. cit., t. I, p. 438.—Cf. Niebuhr, ouv. cit., t. IV, p. 282-283.

(3) Berthelot, *Mém. sur les Guanches*, dans les *Mém. de la Soc. ethnol.*, t. II, part. I, p. 129.

(4) *Rapp. sur les résult. scientif. du voy. de l'Astrol. et de la Zélée*, dans les *Compt. rend. de l'Acad. des sciences*, t. XIII, p. 648, ann. 1841.

l'homme, chargée de conserver et de transmettre le type de la race. Et c'est ainsi, par exemple, que les Romains ont pu mêler leur sang avec celui de la Gaule, sans pour cela procréer des rejetons qui ne fussent surtout Gaulois. C'est encore ainsi que les Kourouglis actuels, quoique issus de pères étrangers, n'appartiennent pas moins, par leurs principaux caractères physiques et leurs aptitudes morales, à la race de leurs mères, au sang algérien. On comprend donc que les chocs, les invasions, puissent se succéder à la surface d'un pays, sans que les anciens possesseurs du sol cessent de revivre et de se perpétuer dans les générations qui suivent.

Voilà ce qui nous semble ressortir de l'examen général des faits. D'où il serait permis d'inférer que les familles des hommes ne sont pas destinées autant qu'on le pense à se confondre en un embrassement indéfini, qui produirait une génération métisse uniforme. Car ce mélange universel, s'il était possible, frapperait au cœur les races les plus abâtardies, les plus faibles, et serait pour elles un naufrage; tandis que les plus pures, comme pour prix de leur pureté, les plus fortes, surgiraient seules, et triompheraient sans cesse dans cette lutte inégale. L'homme ne déchoit pas. Telle est, en effet, la persistance de la nature dans ses voies éternelles; telle est sa puissance incoercible de retourner à ses formes considérées comme primitives : argument tout expérimental, qui témoigne d'ailleurs dans le sens de la diversité établie dès l'origine entre les types humains. Mais nous ne faisons qu'effleurer en passant ces questions.

La conclusion de ce qui précède, c'est que l'an-

tique couleur de la chevelure des Celtes était vraisemblablement fort peu différente de celle qui domine parmi leurs descendants actuels, soit dans les îles Britanniques, soit au milieu de nous; conclusion toute naturelle, et conforme à la loi fondamentale de la transmission des types par voie d'hérédité.

VII. Ce qui ressort en outre de ces considérations, et ce que nous avons voulu montrer, c'est à quel point les auteurs anciens diffèrent sur la signification qu'ils donnent au mot Gaulois, n'appelant pas seulement ainsi les peuples de la Gaule, mais quelquefois ceux du nord de la Gaule, de l'Océan à la forêt Hercynie, par conséquent les Germains. Il faut arriver jusqu'à César, pour trouver sur les populations gauloises un langage précis, qui puisse nous servir de guide (v. fragm. III, II). Et encore, lui-même, après avoir distingué dans la Gaule chevelue les Galls, des Belges et des Aquitains, emploie-t-il souvent le terme *Galli*, pour désigner tous les habitants des Gaules, lesquels ne représentent même qu'une partie des peuples que les antérieurs avaient confondus particulièrement sous le nom de Κελτοὶ. De plus, il n'est pas rare de voir les auteurs des siècles suivants se contredire, en quelque sorte, donnant alternativement aux mêmes nations des noms différents (v. fragm. III, V, VI). On conçoit donc, au milieu d'un tel dédale, que les traits propres à quelques-uns de ces Celtes ou Gaulois, aient été prêtés à divers autres peuples, tous également barbares, c'est-à-dire étrangers, pour les maîtres du monde d'alors. Et de là des dissidences d'opinions sans nombre, et

qui se perpétuent jusqu'à nous. Insistons sur cette confusion des termes, point de départ et nœud gordien des difficultés inhérentes à ce sujet.

Sans qu'il soit besoin de remonter plus haut dans l'histoire, Tite-Live et Florus avaient donné leur nom de *Galli* Senones aux Gaulois qui triomphèrent à l'Allia, et qui brûlèrent Rome (1), ceux que Strabon nomme Senones seulement, — Σένωνες (2); les mêmes que Diodore dit être Cimbres, — Κίμβρων, — et ailleurs, Celtes appelés Senones,—Τῶν οὖν Κελτῶν...οἱ καλούμενοι Σένωνες... — et auxquels Denys d'Halicarnasse et Appien donnent aussi le nom de Celtes,— ἡ Κελτῶν ἔφοδος, — Κελτοὶ (3); les mêmes que Plutarque nomme également, tantôt Celtes, — Κελτοὶ, — et tantôt Galates, ainsi que Dion Cassius, — Γαλάται (4), et que Justin, Sextus Rufus, Pline et beaucoup d'autres appellent *Galli* (5). Ainsi, les *Gaulois* de l'expédition en Grèce sont nommés par Pausanias, d'abord Γαλάται, puis Κελτοὶ (6), tandis qu'Appien les appelle Cimbres : —..... *et Celtarum, qui Cimbri vocantur*, — ...καὶ Κελτοῖς τοῖς Κίμβροις λεγομένοις... (7). En effet, cette formidable armée, indépendamment des

(1) Tite-Live, lib. V, cap. XXXV. — Florus, lib. I, cap. XIII.

(2) Lib. V, p. 212; édit. fr., t. II, p. 117.

(3) Diodore, lib. V, cap. XXXII; lib. XIV, cap. CXIII. — Denys d'Halic., *Antiquit. roman.*, lib. I, cap. LXXIV. — Appien, *De reb. gall.*, § I, III sqq.

(4) Plutarque, in *Camill.*, §§ XV-XXIX; — cf. *De fortun. Romanor.*, § XII.— Dion, *Fragm.*, edent. Reimar., § CXLI. *Hamburg.*, 1750-52.

(5) Justin, ex Trogo Pompeio, lib. VI, cap. VI; lib. XXIV, cap. IV.— Sext. Ruf., *Breviar. de vict. et prov. pop. rom.*, cap. VI.— Pline, op cit., lib. XXIX, cap. IV; lib. XXXIII, cap. I.

(6) Lib. I (*Attic.*), cap. III, IV ; lib. X, cap. XIV-XXIII.

(7) *De bell. illyr.*, § IV.

Tolistobogii, des Trocmi et des Tectosages (v. *sup.*, p. 33), comptait encore dans ses rangs plusieurs peuples ou fractions de peuples dont l'histoire a conservé les noms (1), et qui paraissaient être de même origine que les Tectosages; leur langue, suivant la remarque de saint Jérôme, étant à peu près la même que celle des Treviri : — ... *propriam linguam eamdem pene habere* (*Galatas*) *quam Treviros* (2). On sait aussi que les principaux chefs de ces armées portaient le titre de *Bren*, *Brenin*, c'est-à-dire roi, mots que les historiens ont traduits par *Brennus*, Βρέννος (3), et qui sont empruntés à l'idiome des Cymris (4). Voilà les masses de peuples que la plupart des auteurs n'appellent pas seulement Gallo-Grecs et Celtes, mais Gaulois.

Il en est de même pour le fameux désastre de Q. Serv. Cépion et de Cn. Manlius, sur les bords du Rhône, l'an 649 de Rome. Là, suivant l'histoire (5), ce sont les Cimbres, Ambrons et Teutons, et aussi les Tigurins, qui taillèrent en pièces les troupes romaines, et que nous voyons encore être appelés par Salluste *Galli* (6); tandis que Velléius Paterculus et Tacite, non contents de les nommer Cimbres, les disent Germains : —

(1) Pline, *op. cit*, lib. V, cap. XXXII.

(2) Op. cit., *loc. cit.*

(3) Tite-Live, lib. V, cap. XXXVIII, XLVIII, lib. XXXVIII, cap. XVI. — Justin, lib. XXIV, cap. VI-VIII, lib. XXXII, cap. III. — Plutarque, in *Camill.*, §§ XVII, XXII, XXVIII. — Pausanias, lib. X, cap. XIX-XXIII.

(4) Owen, op. cit., voce *Brenin*. — Adelung et Vater, *op. cit.*, t. II, p. 49. — Cf. Baxter, *op. cit.*, voce *Brennus*.

(5) Tite-Live, *Epitom. lib.* LXVII, LXVIII. — Justin, lib. XXXII, cap. III. — Plutarque, in *Camill.*, § XIX; — in *Mario*, § XIX. — Dion Cassius, *Fragm.*, § XCVIII sqq. — Eutrope, lib. V, cap. I.

(6) *De bell. jugurth.*, § CXIV.

... immanis vis Germanarum gentium, quibus nomen Cimbris ac Teutonis erat... — At Germani..... et Servilio Cæpione, Cn. quoque Manlio fusis vel captis... (1). Il n'y a pas jusqu'aux Cymris de la grande invasion qui terrifia l'Italie, un siècle avant notre ère, et qui fournit un éclatant triomphe à Marius, aux environs d'Aquæ Sextiæ, et ensuite auprès de Vercellæ, — ... τὸ πεδίον τὸ περὶ Βερκέλλας — , il n'est pas, disons-nous, jusqu'à ces barbares, pour la majeure partie Cimmériens, Ambrons et Teutons, Cimbres pour tous, qui n'aient été considérés, soit comme Celto-Scythes, — ..... Κελτοσκύθας τὸν στρατὸν ὠνόμαζον, — soit comme une nation celtique, — χρῆμα Κελτῶν,—Κιμβροὶ γένος Κελτῶν (2), et désignés quelquefois, par Cicéron, par Sextus Rufus, sous le nom de *Galli* : — *Ipse ille C. Marius... influentes in Italiam Gallorum maximas copias repressit... — Marius Gallos de Italia expulit* (3). Enfin, c'est encore ainsi que l'esclave chargé de tuer Marius est appelé Gaulois, — *natione Gallus* , Γαλάτην ἄνδρα, — par Tite-Live et par Appien, alors que Velléius Paterculus dit qu'il était Germain — *natione Germanus*,— et que Lucain le nomme Cimbre,— *Cimbri* (4).

On le comprend, il était impossible qu'une telle confusion dans les termes n'amenât un semblable désordre

(1) Paterc., lib. II, cap. XII. — Tacit., in *Germ.*, cap. XXXVII.

(2) Plutarque, in *Mario*, §§ XXV, XI.— Appien, *De reb. gall.*, § I, n. 2; — *De bell. civilib.*, lib. I, § XXIX. — Cf. Dion Cassius, lib. XLIV, cap. XLII.

(3) Cicér., *De prov. consularib.*, § XIII; — cf. De *oratore*, lib. II, § LXVI. — Sext. Ruf., op. cit., *loc. cit.*

(4) Tit.-Liv., *Epitom. lib.* LXXVII. — App., *De bell. civilib.*, lib. I § LXI. — Paterc., lib. II, cap. XIX. — Luc., lib. II, v. 85.

dans les idées qu'ils représentent. Et de là l'erreur et les faux jugements. Mais qu'importe, après tout, au fond de cette question, que les noms soient les mêmes, si les types sont différents? Et qu'importe que les Celtes et les Cimbres aient été considérés comme également Gaulois, si les caractères physiques et moraux qui leur sont propres ne les assimilent point? Les Celtes et les Cimbres, pour s'appeler isolément ou collectivement Gaulois, n'en demeurent pas moins ou Celtes ou Cimbres, Galls ou Cymris. Ainsi l'appellation de Franks, donnée plus tard aux uns et aux autres, quel que fût le point de départ du torrent germanique, n'en laissa pas moins subsister les traits originels des races subjuguées, qui ne firent, au milieu de ce nouveau conflit, que changer encore une fois de nom.

VIII. D'après tout cela, nous sommes donc conduit à cette alternative, ou de voir les Gaulois dans les Celtes, et non dans les Cimbres, Cymris, Cimmériens, Belges; ou réciproquement, dans les Cimbres, non dans les Celtes, Galls ou Gaëls, à moins d'identité dans la race des uns et des autres; à moins que Cimbres et Celtes, Cymris et Gaëls, issus d'un même sang, ne soient liés au point de ne former qu'une même famille, dont ils constitueraient seulement deux rameaux. Or, cette unité de famille ethnologique, cette fraternité dont on a tant parlé, n'est rien moins que démontrée à nos yeux; et la non-consanguinité, au contraire, entre les deux peuples, nous paraît être un fait qui repose sur des considérations de plusieurs sortes, notamment sur la diversité des caractères propres à chacun d'eux.

Les Gaëls et les Cymris différeraient donc par l'origine, aussi bien que par le type qui les caractérise, et de manière à constituer, non deux rameaux d'une même famille, mais deux familles ou races distinctes. Telle est notre pensée : — nous croyons du moins que la question n'a pas été définitivement résolue ; et ce sont les raisons à l'appui de cette opinion que nous allons exposer dans le fragment suivant.

TROISIÈME FRAGMENT

SUR LA

FRATERNITÉ ENTRE LES GAËLS ET LES CYMRIS.

Sommaire. — Exposé de la question. Opinion de divers auteurs. — Combien les témoignages anciens et modernes sont obscurs et contradictoires à l'égard des Celtes. Les Cymris Belges ne seraient pas Gaulois. — Raisons à l'appui de cette thèse. — Différence des types physiques gaël et cymri. — Langues distinctes. La fraternité des deux peuples n'est rien moins que prouvée. — Ancienne Celtique. — Auteurs grecs et latins ne donnant qu'aux Gaulois leur vrai nom de Celtes, ou réciproquement. Méprise de Strabon sur l'étymologie du mot *Germani*. — Demeures fixes des Celtes, soit en Espagne, soit dans la Celtique propre. La tradition, au contraire, fait connaître les transmigrations des Cimbres. — Résumé. Conclusion : *Les Cymris n'étaient pas d'origine celtique.* — Inductions finales.

I. Parmi les difficiles problèmes que l'ethnologie a pour objet d'éclairer, et qu'elle poursuit de ses investigations, il n'en est pas qui soient plus riches d'intérêt que ceux concernant l'origine et la filiation des divers peuples. Et, dans ce nombre, il faut convenir que les

notions sur les Celtes, leur physionomie, leur évolution dans l'histoire, ont pour nous un attrait puissant. On nous excusera donc d'oser aborder, après de grandes autorités, la question encore imparfaitement résolue et sujette à controverse, de la parenté des Celtes avec les Cimbres, des Gaëls avec les Çymris.

Certains auteurs, suivant en cela des errements surannés, persistent à ne voir dans les Gaëls et les Cymris qu'un seul et même rameau de la famille celtique, et ne croient point, par conséquent, que les Cimbres aient différé des Gaulois. Ainsi, pour M. de Gobineau, « ....il n'existe aucun motif de scinder les » masses celtiques en deux fractions radicalement dis- » tinctes,.... » « On a pensé, dit-il, que ce nom de » *Gumiri*, de *Kymri*, de *Cimbre*, pouvait indiquer une » branche de la famille celtique, différente de celle » des Galls, de même que dans les Celtes on ne savait » pas reconnaître ces derniers. » Et il ajoute : « Mais » il suffit de considérer combien les deux dénomina- » tions de *Gall* et de *Kymri* s'appliquent souvent aux » mêmes tribus, aux mêmes peuplades, pour abandon- » ner cette distinction (1). » Nous verrons par la suite ce qu'il faut penser d'une raison comme celle-ci. C'est d'ailleurs un fait, que nombre d'historiens, même récents, comme Anquetil, Jean Picot, de Ségur, de Sismondi, par exemple, n'établissent aucune distinction entre les Gaulois et les premiers Cymris, dont ils ne prononcent même pas le nom (2). Toutefois la dualité de la nation

(1) Ouv. cit., t. III, p. 98-99.

(2) Anquetil, *Précis de l'hist. univ.*, t. IV, p. 493-513 ; Paris, an VII. — *Hist. de Fr.*; etc., édit. 1829-31, t. I, § I, II. — Picot, ouv. cit.,

gauloise considérée comme identique originairement, sa division en deux branches appartenant à la même famille et ayant divergé d'un même tronc, ainsi que cela résulte des travaux de M. Am. Thierry, telle est la doctrine admise généralement, et que l'on ne songe guère à contester.

Sans parler de Pinkerton, pour qui les Cimbres ou Cimmériens sont des Celtes Germains, qu'il distingue des Celtes Gaulois, ou Celtes proprement dits (1) ; sans parler de Prichard, qui divise également les nations celtiques en deux branches, comme nous l'avons déjà vu (fragm. I, p. 14), tout le monde sait que M. Am. Thierry soutient avec un rare éclat cette thèse du partage en deux races de la population gauloise ou celtique, et de la fraternité des Gaëls et des Cymris (2) ; et l'on n'ignore pas que des écrivains nombreux, et entre lesquels il nous suffirait de nommer MM. Michelet et Henri Martin, suivent les mêmes traces (3). Enfin, on sait que notre Edwards, tout en constatant les

t. I, ch. I-III. — De Ségur, ouv. cit., ch. I-II. — De Sismondi, *Hist. des Français*, t. I, p. 2 et suiv.; Paris, 1821-44.

(1) *Rech.*, etc., cit., p. 74-75, 80-82, 237, et *pass.* — *An Enquiry*, etc,, cit., vol. I, p. 202, et *pass.* — Voy. fragm. I, p. 12.

(2) Ouv. cit., t. I, *Introd.*, p. xj et suiv.

(3) Michelet, ouv. cit., t. I, p. 10-11, 16, 18, et *pass.* — Martin, ouv. cit., t. I, p. 19 et suiv. — Cf. Malte-Brun, ouv. cit., t. II, p. 68, 405-406, cf. t. I, p. 124. — Balbi, *Abrégé de géogr.*, édit. 1838, p. 100, cf. p. 110, 475-476. — De Pétigny, ouv. cit., t. I, p. 7-8. — Vivien de Saint-Martin, *Rech. sur les popul. primit. du Caucase*, dans les *Nouv. ann. des voyag.*, ann. 1846, t. III, p. 288-290, cf. p. 274. — Bodichon, ouv. cit., p. 136, 138, et *pass.* — E. de Salles, ouv. cit., p. 99, 102, 108, et *pass.* — Malte-Brun fils, *La France et ses colonies*, p. 2 ; Paris, 1857.

différences qui existent entre l'un et l'autre de ces peuples, et comme s'il était empressé de donner une sanction physiologique à la distinction que M. Thierry venait de puiser dans l'histoire; on sait, disons-nous, que Will. Edwards regarde encore comme deux races gauloises les Gaëls et les Cymris (1).

Personne plus que nous ne s'incline devant les travaux de ces maîtres, auxquels nous sommes tant redevables. Mais en ce qui touche la fraternité ethnologique des Celtes et des Cimbres, il nous sera permis de ne pouvoir nous défendre d'un doute que nous allons amplement motiver. — Les Gaëls et les Cymris sont-ils deux races d'une même famille celtique, ou sont-ils deux peuples différents et séparés par l'origine comme par le type physique, les aptitudes, les mœurs? En d'autres termes, les Cimbres sont-ils Gaulois? Telle est la question.

II. On ignore d'où vinrent les Celtes ou Gaëls; car l'histoire est muette sur la marche qu'auraient suivie leurs antiques migrations. Et il est sans doute curieux de les voir classés alternativement parmi les Sémites (2); dans le rameau indien, germain et pélas-

(1) *Des caract. physiolog.*, etc., cit., *ub. sup.*, t. I, part. I, p. 51 et suiv., 60, 65. — *Fragm. sur l'infl.*, etc., cit., *ub. sup.*, t. II, part. I, p. 9. — *Fragm. sur les Gaëls*, cit., *ibid.*, p. 21 et suiv., 27, 28.

(2) Desmoulins, ouv. cit. (*Tabl. génér. des esp. et des races* etc.), *in fin.* — Cf. Malte-Brun fils, ouv. cit., *loc. cit.*

gique (1) ; dans la race ariane ou indo-européenne (2) ; parmi les Atlantes (3). De même, ils ont été considérés, tantôt comme originaires des rives du Scamandre (4), comme venus de la Phrygie, de l'Arménie ou de l'Ibérie (asiatique) (5) ; comme provenant des premiers habitants de l'Espagne (6), ou même comme issus de Thubal (7) ; tantôt comme descendants des Titans (8), de Polyphème et de Galatée (9), d'Hercule et de Celtine (10) ; et tantôt comme nés du sol (11), alors qu'eux-mêmes se disaient enfants du dieu Dis (12) ; et alors que d'autres, suivant une interprétation particulière de

(1) Cuvier, *Le Règne anim.*, t. I, édit. 1829, p. 81-82. — Cf. Lesson, *Manuel de Mammal.* ; in-12, Paris, 1827, p. 24. — D'Omalius d'Halloy, ouv. cit., p. 28, 37.

(2) Prichard, *Hist. nat.*, etc., cit., t. I, p. 243, 247.

(3) Bory de Saint-Vincent, *Sur l'anthropol. de l'Afr. fr.* Broch., Paris, 1845, p. 8.

(4) Lucain, lib. I, v. 429-430. — Sidoine Apollinaire, lib. VII, *Epist.* VII.

(5) Wachter, op. cit., *Præf. ad Germ.*, §§ XIV, XXVIII, cf. § XXXI. — Dunod, *Hist. des Séquanais*, etc. (IIe *dissert.*), p. 2, 85 ; in-4, Dijon, 1735.

(6) Moret, *Investigacion. histor. de las antiguedad. del reyno De Navarra*, lib. I, cap. IV; in-fol., Pamplona, 1665. — Cf. Graslin, *de l'Ibérie, Introd.*, p. 4, 127-128, et *pass.* ; Paris, 1838.

(7) De Masdeu, *Histor. critica de España, y de la cultura*, etc. (en italiano, trad. al español), t. II, part. I, lib. III, § I-III, et *pass.*; Madrid, 1783 etc. — Voy. *inf.*, IV.

(8) Callimaque, *Cyrenæi hymni*, in Delon, v. 174. — Cf. Pezron, *Antiquit. de la nat. et de la langue des Celtes*, p. 9 et suiv., 111-124 et suiv., et *pass.*; Paris, 1703.

(9) Appien, *De bell. illyr.*, § II.

(10) Parthenius, *De amator. affectionib. lib.* (Cornario interpr.), cap. XXX; in off. Froben, 1531. — Diodore, lib. V, cap. XXIV.

(11) Ammien Marcellin (ex Timagene), lib. XV, cap. IX. — Cf. Malte-Brun, ouv. cit., t. I, p. 63. — Anquetil, *Hist. de Fr.*, cit., t. I, p. 4.

(12) César, *op. cit.*, lib. VI, cap. XVIII.

la Genèse (1), reconnaissent en eux la postérité de Japhet, soit par Aschkenas (2), soit aussi par Gomer (3), postérité s'étendant non-seulement aux Gomérites, aux Galates, aux Cimbres, mais à tous les peuples occidentaux que l'on avait compris sous le nom de Celtiques.

Toutefois, prenant la Gaule au temps de César, abstraction faite de la province Narbonnaise, déjà soumise, et dont il n'est pas fait mention, nous rappellerons d'abord les propres paroles de cet observateur ; il est évident que nous ne saurions suivre un meilleur guide. Les voici : *Gallia est omnis divisa in partes tres, quarum unam incolunt Belgæ, aliam Aquitani, tertiam, qui ipsorum lingua Celtæ, nostra Galli appellantur.* Ailleurs il emploie le mot *Gallia* pour désigner la Celtique exclusivement (4). Strabon paraît vouloir suivre la division de César, mais on peut croire qu'il se trompe ; car il s'en écarte notablement, soit en comprenant la Narbonnaise dans la Celtique, soit en reculant les bornes du territoire occupé par les Belges, territoire qu'il étend depuis l'Océan, comme nous l'avons vu (fragm. II, p. 39), jusqu'au voisinage des Alpes (5). Toujours est-il que Celtes et Gaulois sont ici deux mots

(1) Cap. X, ℣. 2 sqq.

(2) Cluvier, *Germ. antiq.*, lib. I, cap. IV sqq., *in fol.*, ed. 1631, p. 32, 37, 38 sqq., cf. cap. IX, p. 61. — Marcel, ouv. cit., t. I, p. 8-9. — Dunod, ouv. cit., p. 2, 84-86. — Le Gendre, *Des antiquit. de la nat. et de la monarch. fr.*, chap. V, p. 223, cf. p. 225, et *pass.*; in-4°, Paris, 1741.

(3) Josèphe, *Antiquit. jud.*, lib. I, cap. VI (VII). — Saint Jérôme, *Quæst. hebraic. lib.*, *in Genes.*, cap. X, 2. — Isidore, lib. IX, cap. II. — Pezron, ouv. cit., p. 12 et suiv., 47, 183-186, et *pass.*

(4) Op. cit, lib. I, cap. I, *init.*; lib. II, cap. III, et *pass.*

(5) Lib. IV, p. 176-177 ; édit. fr., t. II, p. 1-3.

synonymes. Et c'est ce qui fait dire à d'Anville que « les » Celtes étaient en quelque manière plus Gaulois que les » autres (1) », ce que nous dirions encore des habitants de la France centrale actuelle. Car les autres Gaulois, Belges, Aquitains, n'étaient en réalité Gaulois que de nom.

Eh bien, de même que les Aquitains tiraient sans doute leur origine des Ibères, auxquels ils ressemblaient plus qu'aux Gaulois — .... ἐμφερεῖς Ἴβηρσι μᾶλλον ἢ Γαλάταις (2), ainsi les Belges paraissaient consanguins des Germains, dont pour la plupart ils étaient issus, comme le dit César : — ... *sic reperiebat : plerosque Belgas esse ortos ab Germanis* (3). Quelques-uns de ces peuples annonçaient même hautement cette origine, dont ils tiraient vanité (4) ; c'est du moins ce que rapporte Tacite, qui, pour le dire en passant, est du nombre des auteurs anciens qui ne ménagent guère les Gaulois.

En ce qui touche la fraternité des Belges et des Cymris ou Cimbres, fraternité sur laquelle insiste M. Am. Thierry (5), elle n'est point ici mise en question ; et nous n'avons pas à nous en occuper. Mais nous remarquerons que Velléius Paterculus et Tacite mettent au nombre des Germains les Cimbres (6) ; que

(1) *Notice de l'ancienne Gaule*, etc., p. 5 ; in-4°, Paris, 1760. — *Géogr. anc. abrég.*, OEuv., t. II, p. 51 ; in-4°, Paris, 1834.

(2) Strabon, lib. IV, p. 176, 189 ; édit. fr., t. II, p. 2, 38.

(3) Op. cit., lib. II, cap. IV, cf. lib. VI, cap. XXXII.

(4) In *Germ.*, cap. XXVIII.

(5) Ouv. cit., t. I, *Introd.*, p. xxxvj-xl, cf. t. II, p. 28, et *pass.*

(6) Paterculus, lib. II, cap. XII, VIII. — Tacite, in *Germ.*, cap. XXXVII.

Strabon range aussi les Cimbres — Κίμβροι — parmi les peuples germaniques (1) ; et qu'il en est de même pour Pline, dont voici les paroles : *Alterum genus* (*Germanorum*) *Ingævones, quorum pars Cimbri, Teutoni.... Proximi autem Rheno Istævones, quorum pars Cimbri Mediterranei* (2). Plutarque tient le même langage. Après avoir distingué clairement les Cimbres des Celtes ou Gaulois— Κελτοὺς — qui les avaient précédés sur le territoire cisalpin, il dit que les Cimbres — Κίμβρους — étaient regardés comme Germains, « à cause de leur grande taille et de » leurs yeux pers, » —... τοῖς μεγέθεσι τῶν σωμάτων καὶ τῇ χαροπότητι τῶν ὀμμάτων... (3) ; grande taille, que nombre d'auteurs signalent comme un des caractères de la nation cimbrique, et que beaucoup d'autres, à l'instar d'Ammien Marcellin, attribuent aux Gaulois (v. fragm. II, p. 33, 36). Nous ne pouvons donc être de l'avis de notre éminent historien, quand il dit que « Les Belges sont » reconnus unanimement par les écrivains anciens, » comme Gaulois, formant avec les Galls, improprement » appelés Celtes, la population de sang gaulois (4). »

L'origine germanique des Belges ou Cimbres est encore attestée par de nombreuses autorités modernes. Ainsi Fréret, regardant les Celtes et les Germains comme deux nations différentes, rattache les Cimmériens à la source germanique proprement dite : ainsi Pinkerton ne doute pas que les Belges ne fussent Ger-

(1) Lib. VII, p. 291, 294 ; édit. fr., t III, p. 8, 19.

(2) Op. cit , lib. IV, cap. XIV.

(3) Plutarque, in *Mario*, § XI; édit. fr. cit., t. IV, p. 22-23. — Cf. Tacite, in *Germ.*, cap. IV.

(4) Am. Thierry, ouv. cit., t. I, *Introd.*, p. xxxvij.

mains (1). Et dans notre siècle, Adelung, Malte-Brun, Schœll, par exemple, rangent également, soit les Belges, soit les Cimbres, parmi les peuples originaires de la Germanie (2). Aug. Thierry, sans s'expliquer d'ailleurs autant qu'on pourrait le désirer, distingue cependant, quant à l'origine, et d'après les *triades galloises*, entre la race gaëlique, dite indigène de la Grande-Bretagne, et celle des immigrés Cambriens ou Cymris. Aussi n'est-ce que « faute de termes », suivant lui, que l'on est souvent obligé d'appliquer le nom de Celtes ou Gaulois « indifféremment aux populations » d'origine cambrienne et gallique (3). » Parmi les contemporains, MM. Lavallée, Bouillet, de Brotonne, Bérard, entre autres, distinguent foncièrement les Gaëls des Cymris ou Belges, les uns appartenant à la race ou famille celtique, les autres à celle des peuples germains (4). Schafarik, d'un autre côté, observe que si les Galls, les Ibères et les Cymris étaient trois branches d'une même souche, « Il suivrait de là que les » Gals avec les Ibères devraient être séparés des races » indo-européennes, et classés avec les races septen- » trionales, ce que l'on ne sera jamais en droit de

(1) Fréret, *Mém. sur les Cimm.*, *ub. sup.*, t. V, p. 7-9, cf. p. 58. — Pinkerton,, *Rech.* etc., cit., p. 163, 191-192, 224, et *pass.*

(2) Adelung, *op. cit.*, trad., (*extr.*), *ub. sup.*, t. IV, p. 320, cf. p. 325. — Malte-Brun, ouv. cit., t. II, p. 50, cf. p. 69; t. IV, p. 24. — Schœll, *Tabl. des peupl. qui habit. l'Europe*, etc., p. 29, cf. p. 31-32, et *pass.*; Paris, 1812.

(3) Ouv. cit., t. I, p. 30-31, 54, *not.*

(4) Lavallée, *Hist. des Français*, édit. 1841, t. I, p. 9-11. — Bouillet, *Dict. univ. d'hist.*, etc., art. Gaulois. — De Brotonne, *Hist. de la filiat. et des migrat. des peuples*, t. I, p. 295, 334, 342-343, et *pass.*; Paris, 1837. — Bérard, ouv. cit., t. I, p. 420-421, 423.

» faire (1). » Enfin, MM. Nott et Gliddon sont également en opposition avec M. Am. Thierry, et ne croient pas non plus à la consanguinité des Cimbres et des Celtes. — « ...but this we doubt », disent-ils ; et ils continuent : « No proof can be adduced of their common » origin, beyond some affinity between their languages : » raguments that we shall show to be no longer satisfac- » tory evidence of aborigenal consanguinity (2). »

Les deux nations cependant occupaient des territoires limitrophes ; et les Belges, suivant la remarque de Pinkerton, avaient adopté l'idiome des Gaulois (3). Lors du partage de la Gaule en quatre nouvelles provinces, sous Auguste, il y eut de grandes modifications dans la division territoriale ; et plusieurs peuples de la Celtique furent compris dans l'Aquitaine et la Belgique, qui s'en accrurent d'autant (4). Mais les éléments constitutifs de la population n'en subsistèrent pas moins, comme familles distinctes. Et, quelques efforts que l'on ait faits pour prouver l'identité de race entre les Belges et les Galls, en se fondant sur la philologie, l'histoire ou les traditions nationales, nous ne croyons point que l'on ait atteint ce but.

Aucune des raisons que l'on apporte à l'appui de cette théorie n'égale d'ailleurs, à nos yeux, les témoignages qui nous sont révélés par l'ensemble de la constitution, et sur lesquels en particulier se fonde pour nous l'opinion contraire, à savoir, que la qualifi-

(1) Ouv. cit., *ub. sup.*, p. 324.

(2) *Types of Mankind.* Philadelph., edit. 1854, p. 92, cf. p. 91.

(3) *Rech.*, etc., cit., p. 231.

(4) Strabon, lib. IV, p. 177 ; édit. fr., t. II, p. 3.

cation de Gaulois, donnée aux Cymris Belges, est purement nominale et géographique, et qu'elle ne se rattache point, quant au fond, à l'idée de fraternité entre les hordes cimbriques et les Gaulois ou Celtes proprement dits. Les uns et les autres étaient Gaulois sans doute, mais comme les peuples de l'île de Bretagne étaient Bretons; dans un sens collectif, rien de plus. Belges et Gaëls étaient frères par le voisinage, par des analogies nombreuses dans le langage et dans les mœurs, comme cela se voit entre peuples fort différents. Ils étaient frères par l'habitude d'une existence commune, par des liens de plusieurs sortes et par des croisements multipliés; non par le sang de leurs aïeux. Nous tâcherons de le montrer.

III. Si ces deux peuples que César trouve établis, l'un particulièrement au nord de la Marne et de la Seine, l'autre, au centre et à l'orient de la Gaule, depuis la Garonne et l'Océan jusqu'au Rhin (1); si les Gaëls et les Belges, disons-nous, n'avaient formé qu'une famille de frères, nous comprendrions assez mal comment, liés par l'origine, ils eussent été si complétement séparés. Comment, en effet, auraient-ils habité, depuis de longs siècles, des territoires limitrophes, sans que la nécessité de s'unir eût fait taire les vieilles haines qui ne cessèrent de les diviser, à ce point que les confédérations de cités ou de cantons furent presque toujours ennemies ou rivales? Et comment, par la communauté de leurs efforts, n'eussent-ils pas épuisé toutes les res-

(1) César, *op. cit.*, lib. I, cap. I.

sources de la défense, afin de résister aux armes étrangères ! Nous ne saurions voir en cela des indices de parenté. M. Am. Thierry lui-même s'exprime dans ce sens : « ... il y avait pour les masses complète » séparation d'affections et d'intérêts, dit-il ; elles ne » le firent voir que trop clairement, lorsque le danger » d'une servitude commune vint menacer toutes les » races qui habitaient la Gaule. » Car, dans ce moment d'extrême péril, la cause des uns et celle des autres ne fut pas la même. Et c'est ainsi que les Belges pactisèrent sans nulle difficulté avec les Cimbres qui franchirent le Rhin, vers la fin du IIe siècle avant l'ère actuelle, alors que les Gaulois mettaient tout en œuvre pour défendre la patrie (1). Non, ce ne sont point là des preuves d'affinité, encore moins d'identité de race ou d'origine.

César, en effet, nous apprend qu'avant lui, les Gaulois étaient en guerre presque tous les ans, soit pour faire des incursions, soit pour en repousser : — .... *atque aliquod bellum incidit* (*quod ante Cæsaris adventum fere quotannis accidere solebat, uti aut ipsi injurias inferrent, aut illatas propulsarent*)..... (2). Et nous savons, d'ailleurs, qu'ils passèrent les six premières années de leur lutte avec César à s'entre-déchirer, à s'entre-détruire ; et que ce ne fut qu'à la septième campagne, qu'ils opposèrent toutes leurs forces à leur trop redoutable ennemi. Napoléon observe que « la Bretagne, cette

(1) Ouv. cit., t. II, p. 39, cf. p. 5, 197, 204, t. I, *Introd.*, p. xxxix, liij-liv, lxiv.

(2) Op. cit., lib. VI, cap. XV. — Cf. Strabon, lib. IV, p. 195 ; édit. fr., t. II, p. 59-60.

» province si grande et si difficile, se soumit sans faire des » efforts proportionnés à sa puissance », et qu'il en est de même de l'Aquitaine et de la basse Normandie ; et que cela tient surtout à « l'esprit d'isolement et de lo- » calité qui caractérisait les peuples des Gaules (1). » Combien la distinction des races ne facilite-t-elle pas l'intelligence de tous ces faits !

Nous ajouterons qu'une foule de traits particuliers des mœurs appartiennent plutôt, soit à l'un, soit à l'autre des deux peuples ; et il est même remarquable que plusieurs, propres aux Gaulois, semblent leur être communs avec les Ibères, et que d'autres, propres aux Cymris ou Cimbres, le sont également aux Germains. On peut mettre au nombre des premiers la singulière coutume, mentionnée par Strabon, de se nettoyer les dents avec de l'urine, l'habitude de se coucher sur le sol ; celle de porter des saies, de se servir de vases de terre (2). Les Ibères et les Gaulois avaient encore en partage le génie du commerce, de l'industrie et des arts (3), l'aptitude au travail des métaux (4). Parmi les seconds, sans parler de l'engagement que prenaient les compagnons ou clients, — *comites*, — les *soldurii*, — εὐχωλιμαῖοι, — de ne jamais abandonner leurs patrons, ou de ne pas leur

(1) *Précis des guerres de César* (écrit par Marchand, sous la dictée e l'empereur), p. 53 ; Paris, 1836.

(2) Strabon, lib. III, p. 164, 155 ; édit. fr., t. I, p. 481, 448. — Cf. Catulle, *Carm.* XXXVII, XXXIX. — Diodore, lib. V, cap. XXXIII. — Apulée, *Apolog.*, collect. Panckouke, t. IV, p. 17.

(3) César, *op. cit.*, lib. VI, cap. XVII. — Diodore, lib. V, cap. XXXVI-XXXVIII. — Pline, *op. cit*, lib. XXXIV, cap. XVII, et *pass.*

(4) Strabon, lib. III, p. 146 sqq. ; édit. fr., t. I, p. 418 et suiv. — Diodore, *loc. cit.*

survivre (1), institution dont l'origine est peut-être ibérienne ou celtibérienne (2), nous pouvons citer l'usage plus spécial aux Germains qu'aux Belges, de baigner les nouveau-nés, ou de les exposer sur le Rhin, pour éprouver la fidélité des épouses (3) ; et aussi certaines cruautés que l'on exerçait envers les ennemis, ou qui présidaient aux sacrifices humains (4). Au reste, les maximes de droit, les systèmes d'idées religieuses, le culte du druidisme lui-même, importé de l'Orient par les ancêtres des Cymris, étaient fort différents chez ces derniers et chez les Gaëls.

Pour ce qui concerne les femmes, leur condition était aussi bien différente chez les uns et chez les autres, du moins à certaines époques. Elles paraissent avoir exercé plus d'empire anciennement chez les Germains et les Cimbres, que chez les Celtes ou Gaulois. Cependant, si les femmes des premiers étaient consultées sur les questions de paix ou de guerre et rendaient des oracles, ainsi que nous l'apprend notamment Tacite (5),

(1) Tacite, in *Germ.*, cap. XIII-XIV. — César, *op. cit.*, lib. III, cap. XXII. — Athénée, lib. VI, cap. LIV. — Cf. Fréret, *Mém. sur les Cimm.*, ub. sup., t. V, p. 55-56.

(2) Strabon, lib. III, p. 165 ; édit. fr., t. I, p. 487.—Valère Maxime, lib. II, cap. VI, n° 11. -- Plutarque, in *Sertor.*, § XIV.

(3) Galien, *De valetud. tuendâ*, lib. I, cap. X, t. VI, p. 51. — Cf. Aristote, *Politica*, lib. VII, collect. F. Didot, cap. XV (XVII). — Julien, *Epist.* XVI, (Maximo *philosopho*); — *De Constant. imperat. reb. gest.*, Orat. II, edit. gr. et lat., in-4°, 1630, part. I, p. 151. — Claudien, in *Rufin.*, lib. II, v. 112. — Cf. Anquetil, *Hist. de Fr.*, cit., t. I, p. 11. — Am. Thierry, ouv. cit., t. II, p. 69-71.

(4) Strabon, lib. IV, p. 198, lib. VII, p. 294 ; édit. fr., t. II, p. 70-71, t. III, p. 18-19.—Diodore, lib. V, cap. XXX, XXXI.

(5) Tacite, *Hist.*, lib. IV, cap LXI, LXV, lib. V, cap. XXII, XXIV ;—

les Gauloises eurent aussi leur part d'influence dans les affaires publiques ; et l'on sait que les prêtresses de cette nation, les druidesses, se rendirent célèbres dans la prédiction de l'avenir (1). S'il est vrai, d'ailleurs, que chez les Gaulois, considérés en général, les hommes eussent le droit de vie et de mort sur leurs femmes, de même que sur leurs enfants, la communauté des biens établie entre les époux témoigne, au contraire, d'une sorte d'égalité des droits de chacun d'eux (2). Strabon, néanmoins, donne à entendre que les occupations des femmes gauloises indiquent leur état d'abaissement ou de subordination (3), ainsi que cela se voyait chez les Ibères, où les femmes travaillaient à la terre (4). Mais, d'autre part, Plutarque signale un grand exemple de l'ascendant politique des femmes de l'Aquitaine (5) ; et l'on peut voir aussi, dans Tacite lui-même, que les femmes germaines cultivaient le sol, alors que les hommes ne faisaient rien : — *Fortissimus quisque ac bellicosissimus nihil agens, delegatâ domus et penatium*

in *Germ.*, cap. VIII ; — *Ann.*, lib. XIV, cap. XXX, XXXII, cf. cap. XXXIV, XXXV. — Cf. César, *op. cit.*, lib. I, cap. L. — Strabon, lib. IV, p. 198, lib. VII, p. 294 ; édit. fr., t. II, p. 72, t. III, p. 18. — Pomponius Mela, lib. III, cap. VI. — Plutarque, in *Cæsar.*, § XIX. — Dion Cassius, lib. XXXVIII, cap. XLVIII. — Pline, *op. cit.*, lib. XXII, cap. I.

(1) Lampride, in *Alex. Sev.*, § LIX. — Vopisque, in *Aurelian.*, § XLIII ; — in *Numer.*, § XIV, XV.

(2) César, *op. cit.*, lib. VI, cap. XIX.

(3) Lib. IV, p. 197 ; édit. fr. t. II, p. 66. — Cf. Aristote, *op. cit.*, lib. II, cap IV (IX) ; cf. trad. par Barthélemy Saint-Hilaire, ch. VI, § 6.

(4) Strabon, lib. III, p. 165 ; édit. fr., t. I, p. 484. — Justin, lib. XLIV, cap. III.

(5) *De mulier. virtutib.*, § VI (Celticæ). — Cf. Polyen, lib. VII, cap. L.

et agrorum curâ feminis.... ipsi hebent (1). Il ne faudrait donc pas trop se hâter de croire que les Gaulois asservissaient la femme, tandis que les Germains l'honoraient.

Et ne pourrait-on mentionner encore ici la fécondité relative des deux races? Car il nous paraît certain que la nation cimmérienne ou cimbrique, comme il arrive pour la plupart des peuples Slaves et Germains, était douée d'une aptitude génératrice très grande, et qui serait en rapport avec le rôle que cette nation a joué dans les annales des temps anciens. Or, l'histoire n'apprend point qu'il en ait été de même pour les vrais Gaulois ou Celtes. Si ces derniers émigrent, c'est plutôt par le refoulement qu'exercent les masses cymriques, non par l'excès de leur propre population. Et quand Justin compare les Gaulois à un essaim dispersé dans toute l'Asie (Mineure) : — *...ut Asiam omnem velut examine aliquo implerent;* quand un poëte les dit aussi nombreux que les flocons de neige, ou les étoiles qui peuplent le firmament, — *quando plurimæ per aerem pascuntur*, — ce sont les Galates que ces auteurs désignent sous le nom de *Galli* ou de Celtes, — Κελτὸν.... ἄρηα (2). On a disserté longuement sur la fécondité des peuples dits septentrionaux, et venus surtout de ces contrées dont Jornandès a dit : *quasi officina gentium, aut certe velut vagina nationum* (3). Mais quand on a nié leur fécondité, en se fondant sur des raisons climatéri-

(1) In *Germ.*, cap. XV.

(2) Justin, lib. XXV, cap. II. — Callimaque, *op. cit.*, ub. sup., v. 171-176, 184. — Cf. Pausanias, lib. I, cap. IX.

(3) *Op. cit.*, lib. I, cap. IV.

ques (1), n'a-t-on pas oublié qu'ils n'étaient point aborigènes de ces régions, en même temps que l'on méconnaissait la force de persistance du type originel, et les aptitudes que les races transportent avec elles, et qui s'exercent, en général, indépendamment des circonstances du climat?

On a dit les Celtes adonnés à l'ivrognerie : et l'on a même supposé qu'ils n'avaient franchi les Alpes anciennement que par l'appât du vin d'Italie (2). Mais, d'abord, cette assertion est très contestée ; et ensuite les conquérants dont on parle n'étaient pas de vrais Gaulois. En outre, nous savons que chez ces peuples les boissons communes étaient la cervoise — ζύθος — et l'hydromel, — .... καὶ τὰ κηρία πλύνοντες τῷ τούτων ἀποπλύματι χρῶνται (3). Et l'exact Posidonius dit même que dans l'ancienne Celtique les seuls riches buvaient du vin. Voici comment il s'exprime : *Est vero potus, apud divites quidem, vinum ex Italia, aut ex Massiliensium regione advectum ; . . . apud paulo tenuiores, cerevisia triticea, cum melle parata ; apud plerosque autem vulgo, cerevisia absque melle :* corma *eum potum vocant :* — παρὰ δὲ τοῖς ὑποδεεστέροις, ζύθος πύρινον, μετὰ μέλιτος ἐσκευασμένον· παρὰ δὲ τοῖς πολλοῖς, καθ'αὑτὸ· καλεῖται δὲ κόρμα (4). Il y aurait donc lieu de croire, d'après cela, que c'est surtout aux habitants des Gaules septentrionales, ou aux Cimmériens, que l'on a fait allusion, Diodore et Ammien notamment, quand

(1) Depping, *Hist. des expéd. maritim. des Normands*, édit. 1846, p. 5, cf. p. 10, 44, et *pass.*

(2) Tite-Live, lib. V, cap. XXXIII.—Denys d'Halicarnasse, (*Excerpta*, 24, p. 25), cit. par Niebuhr, ouv. cit., t. IV, p. 272. — Pline, *op. cit.*, lib. XII, cap. I. — Plutarque, in *Camill.*, § XV, cf. §§ XXIII, XLI.

(3) Diodore, lib. V, cap. XXVI. — Cf. Pline, *op. cit.*, lib. XXII, cap. XXV.

(4) Ap. Athenæum, lib. IV, cap. XXXVI.

on a parlé de leur culte passionné pour Bacchus (1).

Maintenant, s'il faut faire mention de cette sorte d'amour que paraissent leur reprocher Strabon, Athénée, ensuite Eusèbe, et d'abord Aristote (2), peut-être est-ce plus gratuitement encore qu'elle serait imputée aux Celtes ou vrais Gaulois. En effet, c'est des Gaulois du Nord et non des Celtes, que Diodore dit qu'ils se prostituent avec une facilité incroyable, et sans croire en cela faire mal : — ... *corporis venustatem aliis levissime prostituunt. Nec in vitio illud ponunt*, — καὶ τοῦτο αἰσχρὸν οὐχ ἡγοῦνται, — *sed potius*, ajoute-t-il, *quum quis oblatam ab ipsis gratiam non acceperit, inhonestum infameque sibi id esse ducunt*,—ἄτιμον ἡγοῦνται (3). On peut trouver singulier que Strabon, en parlant des Celtes ou Gaulois en général,—πάντες Κελτοὶ,— s'exprime à son tour sur le même sujet d'une manière presque semblable. « ...Chez eux, » dit-il, les jeunes gens, se prostituent sans que cela soit re- » gardé comme une action honteuse, » —....καὶ οὐ νομίζεται παρ' αὐτοῖς αἰσχρὸν τὸ τῆς ἀκμῆς ἀφειδεῖν τοὺς νέους (4). Et il n'est pas moins remarquable que les termes dont se sert Diodore, dans tout ce passage, sont très peu différents de ceux qu'emploie Athénée, à tel point que le premier paraît servir de modèle au second, comme on peut le voir en comparant les textes. Εἰώθασι δ'ἐπὶ δοραῖς θηρίων χαμαὶ καθεύδοντες ἐξ ἀμφοτέρων τῶν μερῶν παρακοίτοις συγκυλίεσθαι. Ainsi s'ex-

(1) Diodore, *loc. cit.* — Ammien Marcellin, lib. XV, cap. XII. — Cf. Am. Thierry, ouv. cit., t. II, p. 61-62.

(2) Strabon, lib. IV, p. 199 ; édit. fr., t. II, p. 75. — Athénée, lib. XIII, cap. LXXIX.— Eusèbe, *Præparat. evangel.*, lib. VI, cap. X. — Aristote, *op. cit.*, lib. II, cap. VI (IX). — Cf. Michelet, ouv. cit., t. I, p. 6. — Henri Martin, ouv. cit., t. I, p, 44-45.

(3) Lib. V, cap. XXXII.

(4) *Loc. cit.*

prime Diodore. — ...ὡς πολλάκις ἐνίους, répète Athénée, ἐπὶ ταῖς δοραῖς μετὰ δύο ἐρωμένων ἀναπαύεσθαι, — ...*ut sæpe nonulli in pellibus cum duobus amasiis cubitent* (1). D'où il suit que les Celtes dont parle Athénée, de même que Strabon, seraient encore les Gaulois du Nord comme les entend Diodore, ou les Cimbres. Aussi, dans la traduction latine de Xylander, l'expression πάντες Κελτοὶ est-elle rendue par *omnes Belgas*... (2). Voilà néanmoins comment, à défaut d'un examen suffisamment approfondi, et par suite des idées reçues, certaines notions erronées ou douteuses, accréditées, il est vrai, par des autorités telles que Casaubon (3), passent comme de main en main, et se perpétuent sous la plume de nos plus illustres historiens.

Du reste, les paroles dont se sert Eusèbe à l'égard des Gaulois, — Γάλλοις, — diffèrent assez peu de celles que nous venons de rapporter. Il suffit d'en faire la remarque. Et pour Aristote, rien ne prouve que dans cette circonstance, et peut-être aussi dans l'exemple cité plus haut (p. 69), il n'ait eu en vue, en les appelant Celtes, — Κελτοὶ, — soit ces mêmes Gaulois du Nord, soit des peuples germains, que l'histoire grecque confond sans cesse avec les Gaulois, en les désignant sous le nom de Celtes. Enfin, Sextus Empiricus, médecin et philosophe, attribue positivement le même vice aux Germains, — ...*apud Germanos autem, ut fertur*, — παρὰ Γερμανοῦς δέ, — *turpe non est*, — οὐκ αἰσχρὸν, — (*mascula venere uti*), *sed unum ex iis quæ usu recepta sunt* (4). Il est vrai que ces té-

(1) Diodore, *loc. cit.* — Athénée, *loc. cit.*

(2) Ed. gr. et lat. cit., *loc. cit.*

(3) *Comment. et castigat.*, ap. Strabon., in edit. cit., p. 93. — Cf. édit. fr., *loc. cit.* (trad. de Coray), *not.*

(4) *Pyrrhon. Hypotypos.*, lib. III, cap. XXIV.

moignages ne sont pas très conformes à l'opinion si souvent proclamée de la chasteté et du penchant au sentiment, que l'on dit être le propre des races blondes, comparées aux races brunes. Mais là n'est pas notre question. Les Ibères se donnaient la mort plutôt que de subir une souillure semblable, suivant Strabon (1); tandis que les Hérules, au dire de Procope, poussaient non-seulement la cruauté dans leurs actions, mais les aberrations et le cynisme de la débauche, jusqu'à leurs dernières limites. *Nefandos sectantur coitus, etiam virorum ac pecudum* — . . . . ἄλλας τε καὶ ἀνδρῶν καὶ ζώων (2).

Tout ce qui constitue, d'autre part, les expressions des mœurs, les grands traits du caractère des deux nations, était en général de nature à les faire distinguer (3). Ainsi les Belges étaient plus belliqueux que les autres habitants de la Gaule (4). Cimbres et Galates avaient aussi des instincts nomades, une humeur guerroyante, un mépris pour la mort, qui ne caractérisaient point au même degré les Celtes. Et c'est pour cela sans doute que ces derniers ne sont jamais en majorité dans le tumulte des expéditions lointaines auxquelles les anciens mêlaient le nom de Gaulois, et dans les chocs qui s'en suivirent, non plus que dans les armées des petits rois

(1) Lib. III, p. 164-165; édit. fr., t. I, p. 483.

(2) *De bell. gothic.*, lib. II, cap. XIV.

(3) Am. Thierry, ouv. cit., t. I, *Introd.*, p. v-vj, lxviij-lxix, *cf.* t. II, p. 73-74. — Edwards, *De l'infl. récipr. etc.*, cit., ub. *sup.*, t. II, part. I, p. 9, 10; — *Fragm. etc.*, cit., *Ibid.*, p. 42.

(4) César., *op. cit.*, lib. I, cap. I. — Strabon, lib. IV, p. 196; édit. fr., t. II, p. 61. — Cf. Plutarque, *in Caesar.*, §§ XX, XXV. — Tacite, *Hist.*, lib. IV, cap. LXXVI. — Amm. Marcellin, lib. XV, cap. XI.

de l'Orient, que servaient en mercenaires les Galates, non les Gaulois (1). Il en fut de même ensuite : et, sans parler des bandes de ces peuples, à la solde de Carthage, qui jouèrent un grand rôle dans les guerres puniques, nous voyons, à quelque temps de là, des auxiliaires cymriques figurer sous le nom de Gaulois, non-seulement dans les armées romaines, mais surtout parmi les troupes d'Annibal, dans la Gaule cisalpine. Et nous nous demandons si ce genre d'aptitude mercenaire ne constituerait point un caractère de race, et qui mérite quelque attention.

Ici toutefois, dans la guerre d'Annibal, les vrais Gaulois partagent avec les Cimbres la gloire immortelle du grand capitaine. Polybe nous apprend que dans les journées de la Trébie, de Trasimène et plus encore de Cannes, ce furent surtout les Gaulois — Κελτοὶ — qui payèrent de leur sang la victoire (2). Or, quels étaient ces Gaulois auxiliaires qui prirent parti pour Annibal ? On sait que les principales des nations cisalpines n'étaient plus vers ce temps, que les Insubri, les Boii et aussi les Cenomani (3) ; et de ces trois peuples, les deux derniers seulement avaient une origine cymrique. Plus tard, les étrangers qui formeront la garde des premiers empereurs seront également de race germanique et non gaëlique (4). Enfin, c'est parmi ces

(1) Justin, lib. XXV, cap. II, cf. lib. XXVII, cap. II, III, et pass. — Polybe, lib. V, cap. LXXVII, LXXVIII, LXXXII, CXI, et *pass.*

(2) Polybe, lib. III, cap. LXXIV, LXXXV, CXVII.

(3) Tite-Live, lib. XXXI, cap. X, lib. XXXII, cap. XXIX, XXX, et *pass.*

(4) Suétone, in *August.*, cap. XLIX ; — in *Caligul.*, cap. LVIII ; — in *Neron.*, cap. XXXIV. — Tacite, *Ann.*, lib. XIII, cap. XVIII ; lib. XV, cap. LVIII, et *pass.* - Dion Cassius, lib. LV, cap. XXIV; lib. LXXVIII, cap. VI. — Hérodien, lib. IV, cap. XII.

mêmes peuples que seront en partie recrutées les légions de Rome. Et, de même que les Galates furent quelquefois mis en présence par les hasards des combats, comme à la bataille d'Apollonie, entre Antiochus et Molon (1), ainsi les Germains dont nous parlons s'armèrent plus d'une fois les uns contre les autres, comme on le vit encore dans les plaines de Châlons, où les Franks combattirent pour et contre Attila (2).

Nous venons de remarquer la tendance à l'émigration des Cymris, que l'on peut opposer au goût pour la vie sédentaire des Gaëls, caractères qui se montrent aussi, même de notre temps le premier, chez les nations germaniques, — *mutandæ sedis amor* (3), le second chez les Ibères. Et de là l'un des éléments de ce grand rôle que joue la famille cymrique dans les héroïques aventures des temps reculés, alors que les Celtes n'y prennent qu'une faible part, au moins depuis leurs plus anciennes migrations dont l'histoire ait gardé le souvenir (voy. *inf.*, VI). Nous avons remarqué qu'il entrait dans les mœurs des Cymris plus que des Gaëls, de vendre leurs services militaires, en se mettant à la solde des autres nations. Et chacun voit que tels sont encore maintenant les Helvétiens modernes, pour la plupart d'origine germanique, ou si mêlés de sang germain. Qui ne sait aussi que c'étaient les départements limitrophes du Rhin qui fournissaient naguère à notre armée le plus grand nombre des remplaçants? Enfin,

(1) Polybe, lib. V, cap. LII-LIII; cf. édit. fr. cit., liv. V, ch. XII et *observ.*, t. V, p 333 et suiv.

(2) Michelet, ouv. cit., t. I, p. 173.

(3) Tacite, *Hist.*, lib. IV, cap. LXXIII.

pour ce qui touche leurs instincts de guerre et de rapine, leur mépris de la mort, on peut noter ici que, de nos jours, le maximum des crimes contre les propriétés se trouve constamment dans la région du Nord, plus spécialement occupée par les descendants des Cymris, et que les suicides sont environ trois fois aussi fréquents dans cette région que dans le centre de la France (1). Ce serait donc là autant d'exemples de l'intérêt que peuvent présenter les distinctions ethnologiques, dans la plupart des recherches auxquelles se livre la statistique actuelle (2).

Il nous paraît en outre que les Celtes ou Gaulois

(1) Guerry, *Essai sur la statist. morale de la France*, p. 42, 63-64; in-fol., Paris, 1833. — Cf. Brierre de Boismont, *Du suicide et de la folie suicide*, p. 394-396; Paris, 1856.

(2) Il y a un quart de siècle que M. Guerry écrivait ces lignes remarquables, et que l'on nous saura gré de rappeler : — « Parmi les causes de l'inégale distribution géographique des crimes contre les personnes, il en est une que jusqu'ici on n'a point assez remarquée. C'est la différence d'organisation acquise ou primitive qui, malgré la régularité de nos nouvelles divisions administratives, fait encore reconnaître dans le royaume comme plusieurs nations distinctes ayant chacune son langage, ses mœurs, ses habitudes, ses préjugés de tradition. Dans des circonstances pareilles, le Basque ou le Languedocien n'agira point comme le Normand, ni le Bas-Breton comme l'habitant de l'Auvergne ou du Berry. Ces diversités de caractère, dans plusieurs de nos anciennes provinces, sont même si frappantes, qu'elles sont depuis longtemps consacrées par des proverbes populaires. Malheureusement l'histoire naturelle de l'homme, qui devrait cependant nous intéresser si vivement, est trop peu avancée pour être ici de quelque secours. Les distinctions de type ou de race que, pour une partie de l'Europe, on n'a guère fait qu'entrevoir, ne sont établies que d'après des documents historiques, et d'une manière tout à fait incomplète et superficielle. L'étude des caractères physiologiques paraît devoir conduire à des résultats plus positifs et plus satisfaisants.... » — Ouv. cit., p. 40.

révèlent une sorte de prédilection pour l'habitation des lieux élevés, tandis que leurs voisins, Aquitains ou Ibères, mais surtout Belges ou Cymris, habitent en général préférablement des pays moins accidentés, ou des plaines. La Celtique, en effet, ce cœur de la France, qui comprenait ce que nous appelons le plateau central, est une haute terre, comparée à l'Aquitaine et à la Belgique ancienne dont la vaste étendue consistait surtout en pays plats ou bas : — *Pascat Belga pecus*, dit Claudien (1). Le territoire occupé par les peuplades celtiques, sur la côte nord-ouest de l'Espagne, est le plus montueux de cette péninsule. Et ce sont aussi les montagnes de la Calédonie — *Grampius Mons* — qui servent de retraites inaccessibles contre les envahisseurs. Il y avait là sans doute des nécessités de situation : les idées de monarchie n'avaient point germé chez les Gaëls autant que chez les Cymris, leur gouvernement était moins théocratique et plus libéral ; et cette seule observation peut être invoquée pour éclairer bien des faits de l'histoire moderne. Il appartenait donc aux Gaëls, plus encore qu'aux Cymris, d'être jaloux de leur indépendance et de se soustraire par tous les moyens au joug étranger. Mais cette remarque elle-même prouve qu'en agissant de la sorte, ils ne faisaient qu'obéir à des instincts de race.

Entre autres étymologies attribuées au nom des Calédoniens, on les a dits *hommes des forêts*, ce que l'on dit aussi des Celtes. « *Dicti sunt* Caledones *de* Sylvis *quas incolebant*, *Britannis nostris* Kelydhon *sive* Colydhon, *atque ipsæ eorum* Sylvæ, Coit Kelydhon : *neque*

(1) *De laudib. Stilic.*, lib. I, v. 226. — Cf. Am. Thierry, ouv. cit., t. II, p. 4-5. — Michelet, ouv. cit., t. I, p. 27.

sanè aliundè peregrini Brigantes *audiebant* Κελταὶ, *nisi quòd in* Sylvis *agerent*.... « C'est ainsi que s'exprime Baxter ; et il ajoute : « *Scotobrigantibus etiam hodiè* coil *pro* Sylva *est* (1). » En gallois, *celyzon*, pluriel de *celyz*, signifie encore lieux couverts, et *coed celyzon*, la forêt de *Calédonie ;* de même qu'en gaëlic, *ceil* veut dire cacher, *ceilte*, caché, *coille*, forêt (2), d'où viendrait la dénomination de *Celtes*. Voilà ce que l'on a dit quelquefois de ces peuples. Mais pour le nom de *Calédonien*, Adelung, avec autant de raison, sans doute, le fait dériver de *Cael*, Gaël, Gaulois, et *Don* ou *Dun*, montagne : — «...von *Cael*, *Gal*, ein Gale, dit-il, und *Don*, *Dun*, Berg, also Berg-Galen, oder Hochlander (3). » Ces étymologies, du reste, ont au fond le même sens. On sait, en outre, que la racine gauloise *Alp*, montagne, d'où les mots Alpes, *Albans* (qui répond au terme actuel *Higlanders*), se montre dans les divers lieux jadis habités par les Gaëls (4). Faut-il ajouter que le mot *Belges* est donné par divers auteurs comme signifiant habitants de Pays-Bas (5) ? Nous avouons ne pas avoir confiance dans les

(1) *Op. cit.*. voce *Caledonia*. — Cf. Mezeray, ouv. cit., t. I, liv. I, p. 10-11.

(2) Owen, op. cit., *vocib. sup. dict.* —Amstrong, op. cit., *vocib. sup. dict.* — Cf. Am. Thierry, ouv. cit., t. I, *Introd.*, p. xxix, xxxv, p. 4, t. III, p. 3. — De Gobineau, ouv. cit., t. III, p. 92-93, *not.*

(3) *Op. cit.*, t. II, p. 78; cf. trad. (ext.), *ub. sup.*, t. IV, p. 325-326. — Cf. Schœll, ouv. cit., p. 26. — Ménage, *Dict. étymol. de la langue fr.*, vocib. *Dun*, *Dune*.

(4) Isidore de Séville, *op. cit.*, lib. XIV, cap. VIII.— Cluvier, *op. cit.*, lib. I, cap. I, p. 9. — Cf. Vergy, dans Ménage, ouv, cit., voce *Alpes*. — Am. Thierry, ouv. cit., t. I, p. 23, 48. — Henri Martin, ouv. cit., t. I, p. 9, *not.*

(5) Schœll, ouv. cit., p. 29. — De Brotonne, ouv. cit., t. I, p. 334.

inductions puisées à la source des étymologies, presque toujours obscures et si souvent contradictoires entre elles. Aussi, bien que celles qui précèdent nous semblent rationnelles et soient favorables à notre opinion, nous ne les rappelons néanmoins qu'avec réserve.

Enfin, pour ce qui concerne l'état de la civilisation, sa nature, son degré chez les Celtes, et chez les Cimbres, comment ces manifestations physiologiques ne viendraient-elles pas déposer à leur tour, et témoigner de la distance qui sépare ces peuples, considérés comme sortis d'un même berceau? Différents par la forme, comment leurs aptitudes, comment leurs manières d'être intellectuelles ne seraient-elles pas différentes? A ce point de vue telles sont même toutes les civilisations particulières, qui ne se ressemblent ni dans la marche qu'elles suivent, ni dans le but qu'elles se proposent, but lui-même aussi divers pour les peuples que pour les individus. C'est ce que nous venons de voir, en retraçant quelques-unes des expressions du caractère national; et c'est ainsi, comme nous le dirons (*inf.*, x), que la culture des lettres et l'enseignement des sciences florissaient chez les Celtes, alors que nul travail semblable ne se manifestait encore chez les Cimbres. Saint Jérôme fait une remarque de ce genre à l'égard des Galates ou Gallo-Grecs comparés aux Gaulois, et qu'il dit être d'un esprit pesant — *...stultos, et ad intelligentiam tardiores,...* — ajoutant, d'après Hilaire, qu'ils sont difficiles à gouverner, — *indociles*, — et qu'ils étaient sortis des quartiers des Gaules qui n'avaient pas encore été cultivés par les lettres — *....de ferocioribus Gallis profecti* (1). Quelle que soit

(1) *Comment. in epist. ad Galat.*, lib. II, *Proem.*

la valeur de ces divers témoignages, on conviendra qu'ils viennent puissamment en aide à l'opinion que nous soutenons, sur la distinction radicale à établir entre la famille des Gaëls et celle des Cymris.

IV. Arrivant aux caractères physiques des deux peuples, trouverons-nous dans les types qui leur sont propres des traits frappants de similitude? Loin de là, nous savons déjà qu'ils auraient différé par la forme du crâne, plus sphérique, chez les Gaëls, plus allongée chez les Cymris, dont le front est en même temps plus large et plus élevé. Ils différaient par les traits de la face, et notamment par la saillie nasale, à peu près droite chez les premiers, plus considérable et recourbée, la pointe en bas, chez les seconds. Le menton est également plus allongé et plus proéminent chez les Cymris que chez les Gaëls. On peut juger de l'énergie de ces dissemblances, en songeant que ni le temps, comprenant tous les siècles de l'histoire, ni les modificateurs ambiants de toute sorte et sous les divers climats, n'ont pu les effacer, et qu'elles existent encore aujourd'hui dans les types fondamentaux de notre nation.

Nous savons, en outre, que les Cimbres ou Cymris se faisaient remarquer, non-seulement par la couleur ardente de leur chevelure, mais par leur haute taille, par la blancheur de l'enveloppe cutanée, par la nuance bleue de l'iris (v. fragm. II, p. 33-34, *sup.*, p. 63). Les historiens nous les représentent encore comme des corps mous, flasques, ne pouvant supporter la fatigue, la chaleur, la soif. *Labor et æstus mollia et fluida corpora Gallorum, et minimè patientia sitis, quum decedere pugna*

coegisset.... Ainsi s'exprime Tite-Live, en parlant des Boii cisalpins (1). Plutarque qualifie à peu près dans les mêmes termes les Cimbres vaincus par Marius (2) ; et ces termes rappellent tout à fait ceux dont se sert Tacite à l'égard des Germains : — *...laboris atque operum non eadem patientia : minimèque sitim, æstumque tolerare... cœlo solove adsueverunt* (3). Ces derniers traits, selon toute apparence, caractérisaient donc particulièrement les Cymris.

Toujours est-il que dans l'un des types actuels, les cheveux sont bruns ou noirs, et la stature comparativement petite, mais assez robuste, tandis que l'autre présente, avec des cheveux de couleur moins foncée ou blonde, une taille élevée et grêle. Comme nous l'avons déjà dit (fragm. II, p. 45), ces observations sont dues à Will. Edwards, qui constate aussi, sur les traces de M. Am. Thierry, et par les documents de l'histoire et de la géographie, que ces deux types sont indubitablement les deux représentants modernes des anciens Gaëls et des Cymris (4). Nous n'avons pas besoin d'ajouter que l'un d'eux, celui des Cymris, notamment en ce qui concerne la haute stature et la couleur blonde, n'est autre que le type des Germains.

Or, en présence de ces caractères différentiels et de ceux exposés précédemment, comment ne pas admettre

(1) Lib. XXXIV, cap. XLVII; cf. lib. X, cap. XXVIII; lib. XXVII, cap. XLVIII; lib. XXXV, cap. V, et *pass.*

(2) In *Mario*, § XXVI ;—cf. in *Crasso*, § XXV.—Cf. Appien, *De reb. gall.*, § VII.

(3) In *Germ.*, § IV ; — cf. *Hist.*, lib. II, cap. XXXII, XCIII.

(4) *Fragm.*, etc., cit., *ub. sup.*, t. II, part. I, p. 6, 17-18.—*Des caract. gall.*, etc., cit., *ub. sup.*, t. I, part. I, p. 39 et suiv., 51-55, et *pass.*

qu'ils sont de nature à faire considérer les Cymris et les Gaëls, non plus comme deux branches d'une même famille, mais comme appartenant à deux familles ethnologiques différentes? En effet, sans qu'il y ait lieu d'entrer dans plus de détails sur les caractères propres à faire distinguer les familles et les races, au point de vue qui nous occupe, combien de peuples classés dans des groupes distincts ne sont pas séparés par des différences plus marquées ; combien d'autres, assimilés pendant des siècles, sont venus à leur tour, et conformément aux progrès du temps, occuper une place distincte dans le cadre si complexe des classifications anthropologiques ! « Il est une proposition évidente par » elle-même, dit Pinkerton, c'est que l'auteur de la » nature a diversifié les races d'hommes dans les diffé- » rents pays, comme il a établi des variétés dans la » même espèce de plantes et d'animaux (1). »

Alors que toutes les nations étaient confondues sous les noms d'Indiens, d'Éthiopiens, de Scythes et de Celtes (2), ces derniers, à eux seuls, comprenaient les divers peuples de la souche indo-européenne, ou de la race Ariane, en Europe. Ainsi, les Américains n'étaient pas même comptés pour une race ou variété distincte, avant Blumenbach (3); les Hyperboréens, avant M. Duméril (4), bien que Linné eût indiqué la race américaine, — *Homo*

(1) *Rech.*, etc., cit., p. 54.

(2) Éphore, ap. Strabon., lib. I, p. 34; édit. fr. t. I, p. 70. — Cf. Denis d'Halycarnasse, op. cit., lib. VII, cap. LXX.

(3) *De gener. hum. variet. nativ.*, Gottingæ, ed. 1795, p. 286, 310 sqq. —*Decas collect. suæ cranior*, p 11, 24; in-4° Gott., 1790.

(4) *Trait. élém. d'hist. nat.*, p. 374; Paris, an XII; — *Zoolog. analyt.*, p. 7; Paris, 1806.

americanus, — considérée géographiquement (1), et que Buffon l'eût entrevue, ainsi que celle des Lapons (2). Quel usage encore n'a-t-on pas fait des termes : Orientaux, Indiens, Moghrebins, Francs, par exemple! Mais à mesure que la lumière pénètre ces obscures questions, la nécessité de distinguer se révèle, et les races se multiplient. L'idée de fraternité entre les Cymris et les Celtes ou Gaëls, rapprochement que l'on peut considérer aussi comme une distinction, marque un progrès sans doute, eu égard à la confusion qui règne dans le passé. Mais cette distinction insuffisante est encore pour nous un reste des anciens errements. Que penser, en effet, d'une prétendue identité de race qui, loin de se fonder sur des analogies, ne repose guère que sur des différences de toute sorte, ainsi que nous venons de le voir? Il y a plus, c'est que si nous ne nous trompons, de même que l'ensemble des caractères assimile les Cimbres, ou nouveaux Gaulois, aux types des nations du Nord, ainsi tout, chez les vieux Gaulois, ou les Celtes, semblerait devoir les rattacher aux climats tempérés. Quelques mots encore sur ce point.

Nous n'avons pas à revenir ici sur la ressemblance ou la parenté des Cimbres avec les Germains (v. *sup.*, p. 62-63). Mais nous dirons que tels sont les points de similitude entre les anciens Celtes et les anciens Ibères, ceux-ci bien différents des Cimbres; que tels sont les liens qui les unissent et leurs communes traditions, que des écrivains célèbres sont conduits à rapprocher

(1) *System. nat.*, etc., t. I (Mammalia), *init.*

(2) *Hist. nat.* (*Variétés dans l'esp. hum.*), édit. in-4°, 1838-39, t. III p. 313-315, 268-270.

les deux peuples, jusqu'à les confondre, pour ainsi dire, en un seul. Nous avons déjà cité Moret et Masdeu (*sup.*, p. 60), l'un admettant que les Celtes peuvent descendre des premiers habitants de l'Espagne ; l'autre, qu'ils sont la postérité de Thubal lui-même, tandis que les Ibères seraient issus de Tharsis. Or, on sait que ce Thubal — Θοβηλος — est considéré par Josèphe, saint Jérôme, Isidore de Séville et par d'autres, avec Moret, comme le père de la nation ibérienne (1). Les Celtes, selon Masdeu, sont donc originaires de l'Espagne, qu'ils habitaient anciennement, avant d'occuper la France. Voici quelques-unes des paroles de cet historien : « Los Celtas è Ibéros, aquellos » descendientes de Tubal, y de Tarsis estos, son los dos » pueblos primitivos de España....—.. yo derivo el origen » de los Celtas de la España mas occidental, y el de los Ibé- » ros del residuo del país hasta los montes Pyrenéos (2). » Le savant Lenglet fait venir les Gaulois « ou les Celtes » de la Gaule, et il croit aussi qu'ils furent, avec les Ligures et les Turdules, ces derniers sortis d'Afrique, l'un des trois peuples qui prirent possession de l'Espagne encore inhabitée avant eux. « Il y a plus de témoignages qu'il ne » faut, dit-il, pour montrer que les Gaulois ont peuplé » la plus grande partie de l'Espagne (3). » Bullet pense également que les Celtes ou Gaulois furent au nombre des plus anciens habitants de cette contrée (4). On sait, d'autre part, que Martial, né en Espagne, considérait

(1) Josèphe, *op. cit.*, lib. I, cap. VI (VII). — Saint Jérôme, *Quæst. hebraic.*, *lib.*. cap. X, 2. — Isidore, *op. cit.*, lib. IX, cap. II.

(2) *Op. cit.*, loc cit.

(3) *Méthod. pour étud. l'hist.*, chap. XXXII, édit. in-4°, Paris, 1829, t. II, p. 320-321.

(4) Ouv. cit., *loc. cit.*

les Espagnols comme descendants des Celtes et des Ibères : — *Nos, Celtis genitos et ex Iberis...* (1).

Il ne faut donc pas s'étonner que divers auteurs aient recherché quelle parenté pouvait exister entre les Ibères et les Celtes, et que plusieurs d'entre eux aient cru devoir identifier en quelque sorte les deux peuples. Nous nous bornerons à citer Guill. de Humboldt, qui s'exprime de la manière suivante : « Les Ibères sont » différents des Celtes.... Cependant il n'y a pas de » motif pour nier toute parenté entre les deux nations ; il » y aurait même plutôt lieu de croire que les Ibères sont » une souche appartenant aux Celtes, et qui s'en est sé- » parée de bonne heure, — *Fruher* (2). » Disons encore que M. de Brotonne, tout en considérant les Celtes et les Germains comme descendant des Scythes, estime aussi que les Ibères firent partie de la première migration celtique venue de l'Asie, à une époque antérieure à nos connaissances historiques. « La migration des Ibères, » dit-il, n'a pu précéder de beaucoup celle des Celtes, » et n'en peut être détachée distinctement ; il y a appa- » rence, au contraire, qu'elle n'a été qu'une première » société ou agrégation que la masse celtique poussa » sans cesse devant elle. Enfin, on peut, sur des docu- » ments assez vraisemblables, rapporter les Ibères aux » Celtes (3). » Ces opinions, comme on le voit, devaient ici trouver leur place.

(1) *Op. cit.*, lib. IV, epig. LV.

(2) *Op. cit.*, p. 179, n. 9 ; cf. dans Michelet, ouv. cit., *ub. sup.*, t. I, p. 439.

(3) Ouv. cit., t. I, p. 312 et suiv., 295 et suiv., 302-303, cf. p. 306.

V. Enfin, les deux peuples n'avaient pas seulement des institutions, des lois, mais une langue différente. *Hi omnes lingua, institutis, legibus inter se differunt*, dit César, et ce témoignage, confirmé par Strabon et par Ammien Marcellin (1), est ici d'une importance considérable. M. Am. Thierry, lui aussi, reconnaît que le fond des deux idiomes (cymrique et gaélique) « est » le même, qu'ils dérivent sans nul doute d'une lan- » gue mère commune; mais qu'à côté de cette simili- » tude frappante dans les racines et dans le système géné- » ral de la composition des mots, on remarque de grandes » différences dans le système grammatical; différences » essentielles qui constituent deux langues bien sépa- » rées, bien distinctes, quoique sœurs, et non pas seu- » lement deux dialectes de la même langue (2). » De son côté, Edwards fait une étude particulière des langues usitées dans la Gaule; et il trouve que « sous cer- » tains rapports, il y a une grande ressemblance entre » les idiomes gaulois. » « J'ai compté, dit-il, qu'elles » avaient 463 racines de même nature... » Puis il ajoute: « Voilà où s'arrête la similitude; car on conçoit que ce » nombre de racines ne fait qu'une très petite partie des » racines générales, et que la terminaison, même des » mots qui ont la même racine, étant très différente, » ces mots ne doivent pas être intelligibles pour les » individus de l'autre nation (3). » M. Pictet dit formellement aussi que « les deux branches (gaëlique et

(1) César, *op cit.*, lib. I, cap. I. — Cf. Strabon, lib. IV, p. 176; édit., fr. t. II, p. 2. — Amm. Marcellin, lib. XV, cap. XI.

(2) Ouv. cit., t. I, *Introd.*, p. xx-xxj, cf. p. 38, *not.*; cf. t. II, p. 5.

(3) *Fragm.*, etc., cit, *ub. sup*, t. II, part. I, p. 25, cf. p. 26.

» cymrique)... diffèrent assez entre elles pour consti-
» tuer deux langues bien séparées. » Et, selon lui,
« L'irlandais s'éloigne bien plus du gallois, par exemple,
» que le scandinave du gothique, et presque autant, à
» certains égards, que le grec du latin (1). »

Cette similitude, ou ces analogies, établissent donc seulement que les idiomes sont tous deux de la famille indo-germanique ; encore ce fait, comme nous l'avons vu (fragm. II, p. 44), n'est-il pas incontesté. Et cependant on ne doit pas l'oublier, quelles que soient les différences que nous avons signalées, c'est ce point de départ commun, appuyé de récits plus ou moins vagues, puisés dans les anciens, qui fait surtout envisager les Cymris et les Gaëls comme issus d'une même souche de sang gaulois. Toutefois Schœll, en se fondant de même sur la comparaison des langues, arrive à des inductions opposées. Il dit que par le mélange de la langue des Celtes avec celle des Cimbres, « il s'est formé une troi-
» sième langue, également composée des idiomes cel-
» tique et germanique, mais tellement différente de
» chacun d'eux, qu'il résulterait une grande confusion
» dans l'étude de l'histoire et des langues, si, à côté
» des Celtes et des Germains, on n'admettait une troi-
» sième nation, qui est celle des Cimbres... (2). » D'autre part, le linguiste Schlegel « a énoncé des doutes sur
» la parenté des langues celtiques avec la famille indo-
» européenne ; » et M. Pictet lui-même ne méconnaît pas que « toutes ces langues, et en particulier l'irlandais,

(1) Ouv. cit., *Av.-prop.*, p. viij.
(2) Ouv. cit., p. 29.

» offrent des traces de mélange avec des éléments étran-
» gers à cette famille (1). »

Déjà le P. Pezron avait trouvé dans la langue celtique, telle qu'il la comprend, des « mots *Syriens*, *Chaldéens* et » *Arabes* » (2). Avant lui Bochart avait voulu démontrer que cette langue, qu'il dit avoir été semi-hébraïque, — *semi-Hebræa*, — fut à divers égards semblable au phénicien, et que beaucoup de mots furent communs à ces deux idiomes : — *Gallicum sermonem Phœnicio in multis fuisse similem probant*... (3). Pour Guill. Marcel aussi la langue celtique ou gauloise « n'estoit qu'un dialecte de » l'Hébraïque » (4). Et, de notre temps, Vallancey notamment croit encore reconnaître la plus grande affinité entre la langue des Irlandais et le punique, le phénicien, l'hébreu. D'où il déduit que cette langue est la plus riche qui existe, — « ...the most copious language » extant » (5). On conçoit dès lors les idées de cet écrivain sur l'établissement de populations orientales en Irlande, et sur la ressemblance des Irlandais avec la plupart des peuples de l'Orient, le tout fondé sur des analogies de langage et des étymologies trop souvent fantastiques. Enfin, on peut noter que Wachter, Pelloutier et d'autres assimilent, au contraire, l'idiome des Celtes à celui des Phrygiens, des Scythes, des Germains (6), et que

(1) Schlegel, *Mém. sur les Hindous*, cit. par Pictet, ouv. cit., *Av.-prop.*, p. vj; ibid., p. 164.

(2) Ouv. cit., p. 41, cf. p. 30, 188.

(3) *Op. cit.*, part. pr., lib. III, cap. VI, part. post., lib. I, cap. XLII.

(4) Ouv. cit., t. I, p. 11.

(5) *An Essay on the antiquity of the irish language;* London, ed. 1818, p. 21, cf. p. seq.

(6) Wacht., op. cit., *Præf. ad Germ.*, § X, XXVIII et suiv. — Pellout., ouv. cit., liv. I, chap. XV.

certains linguistes, Arndt, ensuite Pott, s'appuyant sur « le rapport d'un certain nombre de mots et de racines » entre le finnois et les langues celtiques, » ne craignent pas de considérer les Celtes comme « une race alliée » aux Finnois et aux Mongols (1). » Tel est l'abus que l'on peut faire des connaissances philologiques appliquées à l'étude des races humaines. Quelles analogies, en effet, l'imagination ne peut-elle trouver, et quelles rêveries ne peuvent prendre leur source dans une comparaison imprudente des langues !

Au reste, il est aujourd'hui hors de doute, et tout le monde conçoit que dans les études ethnologiques, ainsi que le dit M. Al. de Humboldt, « ni l'analogie, ni la » diversité du langage ne peuvent suffire pour résoudre » le grand problème de la filiation des peuples : elles ne » donnent que de simples probabilités (2). » Il est hors de doute que cet ordre de documents, dont nous sommes loin de constester l'utilité, ne peut être mis en balance avec les notions qui se tirent des caractères physiologiques. Ne sait-on pas, en effet, qu'il existe nombre de peuples différents par les traits extérieurs et par l'origine, dont la langue est à peu près semblable ; que nombre d'autres de même race parlent des langues très différentes ; que d'autres encore ont en partage un idiome d'emprunt, ayant subi le langage avec la loi de leurs conquérants, ou même adopté celui des vaincus ? Nous n'avons pas à entrer dans les développements

(1) Arndt, *Ueber Ursprung und Verwandschaft der europæischen Sprachen* (1827, p. 29-56). — Pott, *Etymologische Forschungen* (t. I, p. XXXIII, LXXXII), — cit. par Schafarik, ouv. cit., *ub. sup.*, p. 324-325.

(2) Ouv. cit., *ub. sup.*, t. I, p. 496.

que comporterait ce sujet. Cependant nous citerons encore M. de Humboldt. « Tel est le contraste entre les » deux continents, dit-il, que, dans le nouveau, on » observe une surprenante variété de langues parmi » des nations qui sont d'une même origine.... ; tandis » que, dans l'ancien continent, des races d'hommes » très différentes.... parlent des langues dont le méca- » nisme et les racines offrent les plus grandes analo- » gies. » Ailleurs, il dit que ce phénomène « se remar- » que à la fois dans les deux continents, savoir, que » deux familles de langues entièrement différentes » peuvent se trouver dans une seule et même race ; » que, d'un autre côté, chez des peuples très divers » d'origine peuvent se rencontrer des idiomes d'une » même souche de langues (1). »

Là se borne ce que nous avions à dire sur les caractères différentiels des Gaëls avec les Cymris. On a vu combien ces différences sont profondes ; et peut-être aura-t-on quelque peine à comprendre que des historiens du plus haut mérite n'aient pas fait difficulté de considérer ces deux peuples comme issus d'une même origine, comme étant d'une même famille de sang gaulois. On comprendra du moins qu'il nous soit permis de nous prononcer pour l'opinion opposée : car, à nos yeux, une semblable fraternité, admise dans ces circonstances, serait contraire aux témoignages de l'histoire, comme aux enseignements des études ethnologiques, en même temps qu'elle est démentie par des faits irrécusables.

Nous avouons encore tout notre embarras d'être en

(1) Ouv. cit., *ub. sup.*, t. I, p. 463. — *Cosmos*, trad. fr. par Faye, édit. 1847-48, part. I, p. 429.

désaccord avec M. Thierry et Edwards; d'autant plus que notre manière de voir se fût conciliée, sans doute, avec les principales vues de ces auteurs : le premier remontant la chaîne des siècles, et trouvant toujours semblables à eux-mêmes et différents entre eux ces deux éléments fondamentaux de la nation appelée gauloise; le second les reconnaissant encore aujourd'hui dans leurs traits physiques, et aussi dans leurs mœurs. Mais nous avons dit toute notre vénération pour leurs travaux, qui marquent dans les sciences ethnologiques le commencement d'une ère nouvelle. Nous n'y reviendrons pas.

D'autre part, comme nous sommes amené à restreindre le nom de Celtes ou Gaulois proprement dits, aux limites de la seule Celtique, ou de la Gaule propre, nous différons par cela même avec Pelloutier, Cluvier, Volaterran, Brower (1), et tous ceux qui, à l'instar de ces savants, regardent les Celtes comme étant représentés anciennement, soit par toutes les nations de l'Occident, soit par la plus grande partie d'entre elles, soit par les Germains et les Gaulois, soit même par les Germains exclusivement. Mais nous pouvons invoquer sur ce point particulier d'autres autorités qui nous suffisent, et entre lesquelles nous ne citerons que Jean Bodin, Le Gendre, dom Martin et surtout Schæpflin (2). Cela dit, nous

(1) Pelloutier, ouv. cit., t. I, ch. I et suiv., et *pass.* — Cluvier, *op. cit.*, lib. I, cap. II, sqq. — Volaterran, *Comment. urban.*, lib. III, *init.*; in-fol., Basilæ, 1530. — Brower, *Antiquit. et annal. trevirens.*, t. I, cap. VII, p. 15; in-fol., 1670, — cit. par Schæpflin, ouv. cit., *ub. sup.*, p. 478-479.

(2) Bodin, *Method. ad facil. historiar. cognition.*, cap. IX, edit. in-4, 1566, p. 416 et suiv., et *pass.*—Le Gendre, ouv. cit., chap. IV, p. 208 et suiv., chap. V, p. 297 et suiv. et *pass.*—Dom Martin, *Hist. des*

allons demander encore quelques renseignements à l'histoire, afin de nous éclairer autant que possible sur la vraie patrie des Celtes.

VI. Aussi loin que remontent les annales des peuples, il est question des Celtes comme habitants de l'Ouest. Ils furent appelés Κελτοὶ, Γαλάται, Γάλλοι, — *Celtæ*, *Galatæ*, *Galli*. Mais, au temps des anciens Grecs, c'étaient là des termes d'une signification très vague, ordinairement employés dans un sens collectif, et qui s'appliquaient, comme nous l'avons dit (*sup.*, p. 84), à la plupart des peuples occidentaux de l'Europe. Les auteurs comprenaient sous ces dénominations non-seulement les Celtes et les Galates, mais les Illyriens, les peuples appelés plus tard Germains, ceux de l'île de Bretagne, ceux aussi de l'Ibérie. Cela n'est pas contesté. On ne diffère que sur la question de savoir si c'est avec raison ou à tort, proprement ou improprement, que tous ces peuples étaient appelés Celtes. Et nous avons assez fait connaître de quel côté, selon nous, est la vérité.

Cependant les Ibères furent de bonne heure distingués des Celtes ; il en fut de même des Scythes : et de là vint que les auteurs imaginèrent les noms mixtes de Celtibères et de Celto-Scythes, — Κελτίβηρες καὶ Κελτοσκύθας, — « rangeant par ignorance, dit Strabon, sous une seule » dénomination, des nations différentes, » — ... *ob ignoran-*

Gaules et des conq. des Gaulois, t. I (*Dissert. sur la Celtique*), p. 32-42, et *pass.*, t. II (*Observ.*, etc.), p. 36 et suiv. (*Dictionn. topog. des Gaules*), p. 165 et suiv.; in-4°, Paris, 1752-54. — Schæpflin, ouv. cit., *ub. sup.*, p. 473-584, *pass.*

tiam singulæ gentes uno omnes nomine afficerentur (1). On sait, en effet (v. fragm. II, p. 53), que, selon Plutarque, les Cimbres et Teutons de la grande invasion étaient appelés Celto-Scythes, par ceux qui considéraient la Celtique comme s'étendant de la mer extérieure et des climats septentrionaux vers le Levant jusqu'aux Palus Méotides, et comme touchant de ce côté à la Scythie Pontique — ...ἀπὸ τῆς ἔξωθεν θαλάσσης καὶ τῶν ὑπαρκτίων κλιμάτων πρὸς ἥλιον ἀνίσχοντα καὶ τὴν Μαιῶτιν ἐπιστρέφουσαν ἅπτεσθαι τῆς Ποντικῆς Σκυθίας λέγουσι κἀκεῖθεν.... (2). Et quoi qu'il en soit de l'origine des Celtibères (3), ils n'en étaient pas moins voisins des Celtes et des Ibères. D'où il suit que ces noms mixtes eux-mêmes, fussent-ils l'expression du mélange des races, excluent leur identité, et prouvent la distinction dès lors établie entre ces divers peuples. Ainsi, on appela Celto-Ligyens — Κελτολίγυες — les Ligyens ou Ligures habitant le territoire au delà de Marseille jusqu'aux Alpes, et que l'on distinguait des Ibéro-Ligyens — Ἰβηρολίγυες — établis entre le Rhône et les Pyrénées (4). Ainsi, les *Gaulois* de l'Orient, les Galates, Cymris ou Cimbres, étaient nommés Gallo-Grecs — Ἑλληνογαλάται, — et leur territoire, Gallo-Grèce, —...τὴν νῦν Βιθυνίαν, καὶ Γαλλογραικίαν λεγομένην (5). Appien nous ap-

(1) Lib. I, p. 33 ; édit. fr., t. I, p. 69.

(2) In *Mario*, § XI.

(3) Diodore, lib. V, cap. XXXIII. — Cf. Lucain, lib. IV, v. 9-10. — Appien, *De reb. hispaniensib.*, § II.

(4) Strabon, lib. IV, p. 203 ; édit. fr., t. II, p. 89. — Cf. Aristote, *De mirabilib. auscultat. lib., in med.* — Scylax, cit. par Fiéret, *Rech. sur l'orig.*, etc., cit., *ub. sup.*, t. IV, p. 198-199.

(5) Diodore, lib. V, cap. XXXII. — Strabon, lib. XII, p. 566, cf. lib. II, p. 130 ; édit. fr., t. IV, part. II, p. 89, cf. t. II, p. 359.

prend même que le nom de Gallo-Grecs précéda celui de Galates — ... *Gallogræciæ, quæ nunc Galatia est*, — ... Γαλλογραικῶν μὲν, οἱ νῦν εἰσι Γαλάται... — et c'est aussi ce que dit saint Jérôme : — ... *primùm ea regio Gallogræcia, post Galatia nominata est* (1).

Toutes ces nations, et particulièrement les peuples des pays au delà du Rhin, ou de la Celtique transrhénane, étaient donc connus sous le nom de Celtes ; et nous voyons même cet usage persister, parmi les Grecs surtout, longtemps après César, le premier qui les eût appelés Germains (2). Ainsi, Dion Cassius emploie habituellement le terme Κελτοὶ, pour Germains ; tandis qu'il appelle Γαλάται les Gaulois (3). Il dit, par exemple, qu'Arioviste commandait aux Celtes : — Ἦρχε μὲν γὰρ Ἀριοούϊστος τῶν Κελτῶν ἐκείνων, — et ailleurs il observe que le Rhin sépare la Gaule des Celtes : — ...ἐν ἀριστερᾷ μὲν τήν τε Γαλατίαν καὶ τοὺς ἐποικοῦντας αὐτὴν, ἐν δεξιᾷ δέ τοὺς Κελτοὺς ἀποτέμνεται· — ajoutant que dans les plus anciens temps, les habitants des deux côtés du fleuve portaient le même nom de Celtes, — ...Κελτοὶ ἑκάτεροι οἱ ἐπ'αμφότερα τοῦ ποταμοῦ οἰκοῦντες ὠνομάζοντο (4). Pausanias paraît aussi donner aux Germains le nom de Celtes, notamment quand il parle des contrées du pays des

(1) Appien, *De bell. Mithrid.*, § CXIV. — Jérôme, *Comment. in epist. ad Galat.*, lib. II, *Proem.* — Cf. Isidore de Séville, *op. cit.*, lib. IX, cap. II.

(2) *Op. cit.*, lib. I, cap. I, II, et *pass.* — Cf. Tacite, in *Germ.*, cap. II, IV, et *pass.*

(3) Lib. XXXVIII, cap. XXXV, XLVII; lib. XL, cap. XXXI, XXXII, XXXIX; lib. LI, cap. XX; lib. LIV, cap. XXI; lib. LVI, cap. XXIII, et *pass.*

(4) Lib. XXXVIII, cap. XXXIV; lib. XXXIX, cap. XLIX.

Celtes, que le froid extrême et la nature du sol rendent stériles, — .... καὶ Κελτῶν ὅσον μὲν ἀχρεῖον νομίζουσι, διά τε ὑπερβάλλον ψύχος καὶ γῆς φαυλότητα,... — et que les Romains avaient négligé de soumettre (1). Julien nomme également, à diverses reprises, les Germains, Celtes, tout en les distinguant des Gaulois, — Γαλατῶν οἶμα καὶ Κελτῶν... —...*cùm Galli, opinor, et Germani*... Il dit encore : *Celtæ, atque Galli*,... Κελτοὶ καὶ Γαλάται,... Ailleurs, il appelle la Gaule Γαλατία, et la Germanie Κελτίδα (2).

Mais il est rémarquable qu'en d'autres passages ces auteurs eux-mêmes tiennent un langage un peu différent de celui-ci ; Dion, quand il parle de certains Celtes que l'on nomme Germains, — Κελτῶν γάρ τίνες οὓς δὴ Γερμανοὺς καλοῦμεν,... — et encore, quand il appelle de leur nom les Germains et la Germanie—Γερμανοὶ, Γερμανία ; Pausanias, alors qu'il nomme Celtique,—... ὑπὲρ γῆς τῆς Κελτικῆς... — la Gaule cisalpine ; Julien, toutes les fois qu'il appelle aussi de leurs noms propres les Germains et les Celtes (3). Du reste, sans qu'il y ait lieu d'insister davantage sur ce point, les habitants de la rive droite du Rhin, les Germains, en tant que peuples de la Celtique comprise ainsi que nous venons de le voir, étaient Celtes sans doute, mais seulement de nom, à peu près comme les Belges, ou même les Aquitains étaient Gaulois. Aussi,

(1) Lib. I, cap. IX.

(2) In *Constant. imperat. laud.*, orat. I, *ub. sup.*, p. 53, 62, cf. p. 66; orat. III, p. 230, cf. p. 273, *not.*

(3) Dion, lib. LIII, cap. XII, lib. LIV, cap. XX, XXV, lib. LV, cap. VIII, XXIII, lib. LVI, cap. XVIII, XXIII, XXIV, lib. LVII, cap. III, V, et *pass.* — Pausan., lib. I, cap. XXX. — Jul., *Ad S. P. Q.* atheniensem, *ub. sup.*, part. I, p. 503, 511, 512, et *pass.* ; — *Misopog. ibid.*, part. II, p. 61, 92, 94, et *pass.*

dom Bouquet a-t-il raison de dire dans ce sens, que « tous » les Gaulois étaient Celtes, mais que tous les Celtes n'é- » taient pas Gaulois (1). » Non, tous ceux que l'on appelait Celtes n'étaient pas Gaulois. Voilà de ces paroles qui résument, pour ainsi dire, toute la question. Au point où nous en sommes arrivé, rien n'est plus clair, en effet, rien n'est plus évident. Toutefois, tel est l'empire de l'abus que les auteurs anciens avaient fait du mot Celtes, en donnant ce nom à tant de peuples divers, que ces traditions d'un autre temps ne serviront pas moins de base aux systèmes des modernes et des contemporains, qui croient devoir encore confondre les Celtes avec les Scythes, ou doter les premiers d'une origine scythique (2). Et de là aussi les théories tant accréditées de nos jours sur les migrations vraies ou prétendues de ces peuples, migrations que l'on peut bien accepter à titre de conjectures, car l'imagination franchit sans guide tous les espaces et remonte facilement jusqu'au déluge, mais qui ne sauraient prendre rang dans la science comme faits historiques.

C'est ainsi que, sans nous arrêter à l'invasion des Celtes dans l'antique Ibérie, invasion sur le caractère de laquelle les auteurs ne s'accordent pas (3), et qui détermina

(1) Op. cit., *Præf.*, p. XXX.

(2) Cluvier, op. cit., lib. I, cap. II, p. 16-17.—Pelloutier, ouv. cit., t. I, p. 1 et suiv., 112 et suiv., 123, et *pass.* — Cf. Pezron, ouv. cit., p. 27-28, 32 et suiv., 49.—Du Buat, *Hist. ancienne des peupl. de l'Europe*, t. I, ch. I, p. 10 et suiv., ch. III, p. 33 et suiv., et *pass.*; Paris, 1772.—La 1o a Auvergne, *Origin. gauloises*, etc., *Av.-prop.*, p. vij, *not.*, ch. II, VIII, et *pass.*; Paris, an V. — Gossellin, dans Strabon, édit. fr., t. I, p. 149, *not.* 6.—De Brotonne, ouv. cit., t. I, p. 290 et suiv., 312 et suiv., cf. 334 et suiv.—De Salles, ouv. cit., p. 96, 98-99, 102, 107-108.

(3) Diodore, op. cit., lib. V, cap. XXXIII.— Strabon, lib III, p. 158; édit. fr., t. I, p. 460-461.

sans doute les mouvements des Sicanes et des Ligures vers l'Italie (1); invasion que Guill. de Humboldt fait remonter à une époque anté-historique, et que, d'après le calcul de Fréret, M. Am. Thierry croit pouvoir placer vers le XVIe siècle avant notre ère (2); c'est ainsi, disons-nous, que les migrations celtiques ou *gauloises*, que l'on a multipliées à l'infini, ne commencent à revêtir historiquement quelque apparence de certitude qu'au temps de la double émigration conduite, suivant Tite-Live, par les neveux d'Ambigat, au Ve siècle, avant l'arrivée de César dans la Gaule. Et encore, les auteurs ne s'accordent-ils pas, non-seulement sur l'époque précise où s'opéra ce grand déplacement, mais aussi sur les pays d'où sortirent ces populations, que Justin n'évalue pas à moins de trois cent mille ames, allant chercher vers l'Orient des patries nouvelles (3). Or, nous avons assez appris que ces régions ne pouvaient être la Celtique propre, et que de semblables masses d'émigrants n'étaient point exclusivement gauloises, comme le prouvent et les récits contradictoires des historiens, et la nature du type, cimbrique ou germanique, ainsi que le nom même de la plupart des peuples dont les ancêtres avaient pris part à ces gigantesques expéditions. Toutes les migrations, du reste, et les

(1) Thierry, ouv. cit., t. I, *Introd.*, p. XXV-XXVJ, p. 6-9. — Cf. Dom Martin, ouv. cit., t. I, p. 200-201.

(2) Humboldt, voy. fragm. I, p. 6. — Am. Thierry, ouv. cit., *loc. cit.* — Fréret, voy. fragm. I, p. 5-6. — Cf. de Gobineau, ouv. cit., t. III, p. 11, 92.

(3) Tite-Live, lib. V, cap. XXXIV, XXXV. — Plutarque, in *Camill.*, § XV. — Justin, lib. XXIV, cap. IV. — Diodore, lib. XIV, cap. CXIII. — Cf. Du Buat, ouv. cit., t. I, ch. II, p. 24 et suiv., ch. III, p. 34 et suiv., *et pass.*

nombreuses colonies dont nous parlons attesteraient au besoin que le foyer celtique primitif avait des limites restreintes, et qu'il n'était qu'une partie des vastes contrées auxquelles on étendit ce nom. Car un peuple n'émigre pas sur son propre territoire, il ne colonise pas dans sa patrie.

VII. Maintenant, à côté des quelques exemples rapportés tout à l'heure, nous devons faire observer que bon nombre d'auteurs grecs ne confondent point les Germains avec les Celtes, et donnent spécialement, soit à l'ancienne Gaule le nom de Celtique, soit à ses habitants le nom de Celtes ou Gaulois. Tel est Posidonius, qui nomme chacun de ces peuples, en parlant des *banquets*, chez les Celtes et chez les Germains, — Κελτοὶ, Γερμανοὶ (1). Ainsi, Strabon dit et répète que la Celtique — ἡ Κελτικὴ — est bornée à l'orient par le Rhin, au nord par le détroit britannique, à l'occident par les monts Pyrénées, au midi par la mer de Narbonne et de Marseille. Il dit que les Germains — Γερμανοὶ — habitent à l'orient du Rhin (2). Plutarque appelle en mainte occasion, de leur nom, les Germains, qu'il distingue des Celtes, comme dans cet exemple où César prend ouvertement parti pour les uns contre les autres : — Δεύτερον δὲ πρὸς Γερμανοὺς ἄντικρυς ὑπὲρ Κελτῶν ἐπολέμησε,... — et dans cet autre, où il est question des triomphes du même conquérant : — ...*quum Cæsar Hispaniam, Gallias, Germanos, Britannos*

(1) Ap. Athen., lib. IV, cap. XXXVI, XXXIX.

(2) Lib. II, p. 128, lib. IV, p. 176-177, lib. VII, p. 290; édit. fr., I, p. 353-354, t. II, p. 2, t. III, p. 4.

subegisset,... —.... τὰ ἑσπέρια καὶ Κελτοὺς καὶ Γερμανοὺς... (1). Appien, à son tour, qui considère les Cimbres comme Celtes (v. fragm. II, p. 51, 53), dit que l'on nomme aujourd'hui Galls, et que les Grecs nommaient Galates, les Celtes, — ... Κελτοὶ, ὅσοι Γαλάται τε καὶ Γάλλοι νῦν προσαγορεύονται·... Et il dit aussi que la Celtique ancienne était de son temps appelée Gaule, — ... ἐς τὴν Κελτικὴν, τὴν νῦν λεγομένην Γαλατίαν·... (2).

Cependant, telle était l'incertitude des notions et des idées à l'égard de ces peuples, que, dans quelques autres passages, ces auteurs s'expriment de manière à autoriser une interprétation qui les mettrait en désaccord avec eux-mêmes. Il serait trop long de discuter ici ces divers témoignages, sur lesquels on peut voir que s'appuie Schœpflin, tandis qu'ils sont repoussés, plutôt que réfutés, par Pelloutier (3). Mais, s'il est vrai, comme on l'a dit, « qu'en histoire les autorités sont des faits (4), » quiconque aura pris soin d'étudier les documents qui sont comme les pièces du procès, ne pourra s'empêcher de voir dans leur ensemble une confirmation des principes que nous défendons. A peine est-il besoin d'ajouter que si les Grecs ont donné le nom de Celtique à la Gaule cisalpine, c'est parce que cette contrée était habitée par des peuples venus de la Gaule, qu'ils connurent sous le nom de Celtes, et que nous savons,

(1) In *Cæsar.*, § XIX, cf. §§ XVIII, XXII, XXIII; — in *Niciæ cum Crasso compar.*, § IV.

(2) *De reb. hispaniensib.*, § I; — *De Bell. Annibal.*, § IV; — cf. *Præf.*, § III.

(3) Schœpfl., ouv. cit., *ub. sup.*, p. 479-493, cf. p. suiv. — Pellout., *Réponse*, etc., *ibid.*, p. 586-615, cf. p. suiv.

(4) Pinkerton, *Rech.*, etc., cit., p. 14, 161, 292.

pour la plupart, avoir été Cymris, ou « Gaulois Ger-» mains, et non Celtes, » comme dit Pinkerton (1). Pour les auteurs latins, au contraire, et cela se conçoit bien, ils emploient presque constamment, depuis César, la dénomination de *Galli*, qu'ils trouvèrent dans leur propre langue, pour signifier Celtes, et qu'ils appliquent tant aux peuples de la Gaule en général, qu'aux Gaulois en particulier, tout en réservant parfois encore aux vrais Celtes leur vrai nom de *Celtæ*.

En effet, nous avons vu que, d'après César, Celtes est le nom que se donnaient eux-mêmes ceux que les Romains appelaient plus spécialement Gaulois. Pausanias dit de même, en parlant des premiers Gaulois ou Galates — Γαλάται — qui firent irruption en Grèce, et qui vinrent des bords de l'Éridan, qu'ils prenaient anciennement le nom de Celtes, nom que les autres peuples leur donnaient aussi : — Κελτοὶ γὰρ κατά τε σφᾶς τὸ ἀρχαῖον καὶ παρὰ τοῖς ἄλλοις ὠνομάζοντο (2). Et quant à la distinction fondamentale entre les Celtes, les Aquitains et les Belges, distinction que nous fait également connaître César, et dont se sert Strabon (v. *sup.*, p. 61), elle est reproduite par Pomponius Mela, Pline, Ammien-Marcellin (3). *Gallia comata*, dit encore Ptolémée, *Aquitaniam*, *Lugdunensem et Belgicam habet*. La Celto-Galatie, selon cet auteur, comprend l'Aquitaine, la Lyonnaise, la Belgique et la Narbonnaise (4). Et Dion Cassius lui-même, énumérant les peuples de la

(1) *Rech.*, etc., *cit.*, p. 138, 239, et *pass.*

(2) Cés., voy. *sup.*, p. 61. — Pausan., lib. I, cap. III, *in fin.*

(3) Mela, op. cit., lib. III, cap. II. — Plin., op. cit., lib. IV, cap. XVII. — Amm., lib. XV, cap. XI.

(4) Op. cit., lib. II, cap. VII, cf. lib. VIII (*Europ. tabul.* III)

Gaule — Γαλάται πάντες, — ne diffère de Ptolémée qu'en ce qu'il donne aux Belges le nom de Κελτικοὶ (terme auquel Leunclavius a substitué Βελγικοὶ) (1).

Il est vrai que Strabon croit à la fraternité des Gaulois et des Germains. « ... ces deux peuples, dit-il, ont » une origine commune, soit qu'on les considère du » côté du caractère et de la manière de vivre et de se » gouverner, soit qu'on examine le pays qu'ils habi- » tent... » Ailleurs, il dit que les Germains diffèrent des Gaulois à certains égards,—... *à Gallis parum differentes, si feritatis, corporum magnitudinis, et fulvi coloris excellentiam spectes*, — ... μικρὸν ἐξαλλάττοντες τοῦ κελτικοῦ φύλου, τῶ τε πλεοναςμῶ τῆς ἀγρίστητος, καὶ τοῦ μεγέθους, καὶ τῆς ξανθότητος·.... Puis, il ajoute : « et c'est à juste titre, je » pense, que les Romains leur ont donné le nom de » *Germains* — Γερμανοὶ, — comme s'ils voulaient dire » de *véritables* Gaulois, — ὥσ ἀν γνησίους Γαλάτας φράζειν » βουλόμενοι· — car c'est ce que signifie ce mot dans la » langue des Romains (2). » Tel est ce passage auquel on a fait si souvent appel, et qui se fonde sur la signification d'un mot, pour établir la consanguinité des Germains et des Gaulois.

Mais cette étymologie appliquée au nom de Germains n'est rien moins qu'exacte. Nous la trouvons déjà formellement combattue par Cellarius, qui s'autorise d'un passage de Tacite, et qui donne au mot *Germani* son véritable sens, celui de *bellatores* (3). Et voici d'ailleurs comment s'exprime Coray, qui fait honneur à Wachter

(1) Lib. LIII, cap. XII ;—in edit. gr. et lat., cit., lib. XXIX, cap. I, t. I, p. 189, 190, *not.*

(2) Lib. IV, p. 196, lib. VII, p. 290 ; édit. fr. t. II, p. 60, t. III, p. 4.

(3) *Notit. orb. antiq.*, lib. II, cap. V, t. I, p. 448-449 ; in-4°, Lipsiæ, 1701-1706. — Cf. Tacite, in *Germ.*, cap. II.

d'avoir relevé cette erreur : « *Ger-man*, dit-il, composé » de deux mots teutoniques, signifie *homme de guerre ou* » *homme belliqueux*. Les Gaulois donnèrent d'abord ce » nom à quelques peuples de la Germanie, qui, ayant » passé le Rhin, occupèrent une partie de la Gaule, après » en avoir expulsé les anciens habitants. Par la suite du » temps, comme cela arrive ordinairement, cette épi- » thète s'étendit sur toute la nation, dont le véritable et » le plus ancien nom était celui qu'elle porte encore » aujourd'hui, *Teutscher*, et qui répond en quelque » sorte au nom *Autochthones*... (1). » On ne doute plus guère maintenant de l'erreur commise ici par Strabon; et voilà comment cette présomption de parenté tombe, pour ainsi dire, d'elle-même, avec l'étymologie qui lui servait de base.

La confusion mentionnée tout à l'heure, en ce qui concerne les peuples de l'ancienne Celtique, était donc plus apparente que réelle ; et l'on peut dire aussi qu'elle prenait sa source dans l'insuffisance des notions sur ces divers peuples autres que les Celtes, lesquels, à la faveur de leur antique célébrité, et grâce au voisinage de la colonie phocéenne établie sur leur territoire, personnifiaient en quelque sorte tout l'occident de l'ancien monde. La géographie de cette contrée et du nord de l'Europe existait à peine : l'ethnographie était le chaos. Et cependant, déjà Strabon était venu ; et il avait même signalé l'erreur d'Ephore, étendant trop loin, comme il le dit, les limites de la Gaule, « en comprenant sous » ce nom la plus grande partie de ce que nous appelons » aujourd'hui l'*Ibérie*, même jusqu'à Gadès (2). » Déjà

(1) Dans Strabon., édit. fr., t. III, p. 4, *not.* — Cf. Wachter, op. cit., voce *Germani*.

(2) Lib. IV, p. 199 ; édit. fr., t. II, p. 75.

César et Tacite avaient jeté quelque lumière sur l'île de Bretagne et ses habitants, qu'ils sont enclins à considérer comme autochthones, ainsi que nous l'avons vu (Fragm. I, p. 15-16). Et ces deux maîtres avaient déjà fait connaître la Germanie et les peuples transrhénans, que Tacite en particulier regarde également comme indigènes, — *Ipsos Germanos indigenas crediderim*,... (1).

Mais la science alors ne rayonnait pas comme de nos jours ; et, telle était l'ignorance sur ces divers points, que, si l'on en croit Josèphe, ceux des Grecs qui passaient pour les plus exacts, Ephore entre autres, s'étaient imaginé que l'Espagne n'était qu'une ville — ...ὥστε πόλιν ᾠίεται μίαν εἶναι τοὺς Ἴβηρας,... (2) ; que, d'après ce que rapportent Plutarque et Dion Cassius, l'existence même de la Bretagne était un sujet de contestation pour les anciens historiens, —.... *quum quidam nihil nisi nomen esse eam putarent*,...—et que, «plus tard on mit en doute si c'était » un continent ou une île (3). » C'est encore ainsi que, suivant ce dernier auteur, les Romains s'étonnaient que César triomphât de tant de nations dont ils ne connaissaient pas même exactement les noms, — ... ὧν οὐδὲ τὰ ὀνόματα πρότερον ἠκρίβουν, ἠρήκει·.... (4). Voici maintenant comment s'exprime Strabon : «....Timosthène et Eratos- » thène, comme tous ceux qui les ont précédés, connois- » soient mal l'Ibérie et la Celtique, et bien plus mal encore » la Germanie, la Bretagne, les pays des Gètes et des Bas-

(1) Cés., op. cit., lib. VI, cap. XXI sqq. — Tacit., in *Germ.*, cap. II, cf. cap. IV.

(2) *De Antiquit. jud. contr. Apionem*, lib. I, § XII.

(3) Plutarq., in *Cæsar.*, § XXIII. — Dion, lib. XXXIX, cap. L ; édit. gr. fr. cit., *Ibid.*

(4) Lib. XXXIX, cap. V, cf. lib. XLIV, cap. XLII.

tarnes. » Autre part, il tient un langage assez peu différent, à l'égard des « Germains qui sont au delà de l'*Albis* » près de l'Océan, » ainsi que des peuples et des pays qui se trouvent au delà de la Germanie, au-dessus du Pont-Euxin ; à l'égard surtout des fabuleuses régions « des » monts Riphées et des Hyperboréens (1). » Et Pline, à son tour, avoue qu'il ignore quelles sont les limites de la Scythie, de la Sarmatie, de la Taurique, — *Ego incertum in hac terrarum parte mensuram arbitror* (2).

Quoi qu'il en soit, peut-être nous aura-t-il suffi de ces renseignements, à l'appui des données qui précédent, pour dégager en quelque sorte les anciens Celtes ou Gaulois, et la Celtique ou Gaule primitive, des divers peuples et de tous les pays qui s'étaient vus décorés de ces noms. Nous ajouterons encore quelques mots sur l'antique demeure des Celtes, comparativement aux divers établissements des Cymris.

VIII. Hérodote, Eratosthène, Polybe, Strabon, M. Varron, Pline, Pomponius Mela, Ptolémée et d'autres, font mention des Celtes ou Celtiques d'Espagne — Κελτικοὶ, *Celtici* (3). Nous nous bornons à rappeler l'existence de ces peuples, que l'on trouve établis au delà des Pyrénées, ainsi que les Celtibères, et dès les siècles

(1) Lib. II, p. 93, lib. VII, p. 294-295 ; édit. fr., t. I, p. 242, t. III, p. 19-22. — Cf. fragm. II, p. 41-42.

(2) Lib. IV, cap. XII, *in fin.*

(3) Hérod., lib. II (*Euterp.*), § XXXIII, lib. IV (*Melpom.*), § XLIX; édit. fr. cit., cf. *not.* — Eratosth., ap. Strabon., lib. II, p. 107; édit. fr., t. I, p. 290, cf. *not.* — Polyb., *Reliq.*, lib. XXXIV, cap IX. — Strab., lib. III, p. 139, 141, cf. p. 151; édit fr., t. I, p. 389, 402, cf.

les plus reculés. Quant aux Celtes de la Gaule, Aristote et Polybe les placent, le premier, au-dessus de l'Ibérie, — ....περὶ Κελτοὺς τοὺς ὑπὲρ τῆς Ἰβηρίας.... — le second, au voisinage de Narbonne jusqu'aux Pyrénées, de la Méditerranée à l'Océan, — Ἀπὸ δὲ τοῦ Νάρβωνος, καὶ τὰ περὶ τοῦτον (ποταμὸν), Κελτοὶ νέμονται, μέχρι τῶν προσαγορευομένων Πυρηναίων ὀρῶν.... (1). Tite-Live signale les Celtes dans l'une des trois parties de la Gaule, sous le règne de Tarquin l'Ancien : — *Celtarum*, (*summa imperii*) *quæ pars Galliæ tertia est*... (2). Pline et Silius Italicus, après Polybe, disent que les Pyrénées séparent les Hispanies des Gaules, les Ibères des Celtes ; et Silius ajoute qu'Annibal (au ve siècle de Rome) traversa le pays des Celtes, en se portant de Sagonte aux Alpes (3). Appien ensuite fait la même remarque,... *in Celticam*, — ἐς τὴν Κελτικὴν, — ... *superato Pyrenæo, transiit*;... Ailleurs, il dit que le côté des Pyrénées qui regarde l'Orient est habité par les Celtes, — Οἰκοῦσι δ'αὐτοῦ πρὸς μὲν ἕω Κελτοὶ.... (4). Elien parle aussi des Celtes, comme voisins des Massaliens, — *Celtas audio, et Massilienses, atque omnes Ligures*... — Ἀκούω δὲ Κελτοὺς, καὶ Μασσαλιώτας.... (5).

p. 435-436.—Varr., ap. Plin., op. cit., lib. III, cap. I.—Plin., op. cit., lib. III, cap. III, lib. IV, cap. XX, XXI. — Mela, lib. III, cap. I.—Ptolém., lib. II, cap. V.

(1) Arist., *De animal. generat.*, lib. II, cap. VIII ; — cf. *De Mundo ad Alexandr.*, cap. III ; — *Meteorologic.*, lib. I, cap. XIII.— Polyb., lib. III, cap. XXXVII ; *Reliq.*, lib. XXXIV, cap. X. — Cf. Athénée, lib. VIII, cap. IV.

(2) Lib. V, cap. XXXIV.

(3) Plin., op. cit., lib. III, cap. III, in *fin.*—Silius, op. cit., lib. III, v. 417 sqq., 442 sqq., cf. lib. IV, v. 59 sqq. — Polyb., lib. III, cap. XXXIX.

(4) *De bell. annib.*, § IV ; — *De reb. hispaniens.*, § I. Cf. *sup.*, p. 101.

(5) *De nat. animal.*, lib. XIII, cap. XVI.

Voici, d'autre part, ce que dit Strabon, en parlant des habitants de la Narbonnaise : « On les nommait » autrefois *Celtes* — Κέλτας, — et je présume que les » Grecs n'ont été portés à donner à tous les Gaulois le » nom de *Celtes* — Γαλάτας, — Κελτοὺς, — que par la célé- » brité de ce dernier peuple : le voisinage des Marseil- » lois peut y avoir aussi contribué. » Il dit encore que « Auguste, en divisant la Gaule en quatre parties, » réunit d'abord les Celtes à la Narbonnaise (1). » Nous avons déjà vu que, selon Diodore, on appelait Celtes les peuples occupant le pays entre les Pyrénées et les Alpes, et que César, en cela suivi par divers auteurs, les place au centre des Gaules, séparés des Belges par la Marne et la Seine, des Aquitains, par la Garonne (v. Fragm. II, p. 37, *sup.*, p. 102). Là était donc, sans nul doute, le territoire des vrais Celtes, et peut-être le moindre des foyers d'où s'irradièrent ces antiques colonies, qui portèrent au loin, avec leur nom, la renommée des Celtes, et qui contribuèrent à égarer l'opinion des Grecs sur la situation et l'étendue de leur mère patrie. Ainsi, dès les plus anciens temps de l'histoire, nous voyons les Celtes ou vrais Gaulois habiter la Celtique proprement dite, et nous les trouvons même établis de l'un et de l'autre côté des Pyrénées, comme si ces majestueuses montagnes eussent été leur berceau.

Pour les Cimbres ou Cymris, au contraire, le fait de leur existence dans les Gaules ne se perd point dans les impénétrables ténèbres du passé ; et la tradition nous fait à peu près connaître les époques de leurs principales immigrations dans cette contrée. L'on sait, en

(1) Lib. IV. p. 189, 177 ; édit. fr , t. II, p. 37, 3.

effet, et M. Am. Thierry a popularisé ces connaissances, que ces chocs terribles, qui déchiraient et qui morcelaient la patrie des Celtes ou Gaëls, avaient lieu dans le VIIe, dans le IVe et dans le IIe siècle avant notre ère (1). On sait quelles parties du territoire furent successivement envahies sur les Celtes refoulés de l'ouest à l'est, et de plusieurs côtés vers le centre de leur pays; et de là même les noms de Cymris Armoricains, Belges ou Teutons, auxquels se rattache particulièrement chacune de ces grandes invasions. On sait, par les témoignages historiques les plus reculés, quel avait été dans l'Asie occidentale le théâtre des premières luttes de ces « *Gu-* » *miris* » parfois encore confondus avec les Gaëls (v. *sup.*, p. 57), et dont on a trouvé fréquemment le nom dans les inscriptions cunéiformes (2). On sait aussi de quelles régions de la Scandinavie s'échappèrent enfin, comme par torrents, ces hordes formidables, pour envahir nos contrées (3); tandis que nul récit ne fait connaître que de semblables mouvements aient eu lieu chez la nation des Celtes. Rien dans l'histoire n'infirme donc cette tradition druidique, d'après laquelle une partie de la population gauloise était indigène, et l'autre composée d'insulaires étrangers venus d'au delà des mers, et de peuplades transrhénanes chassées de leurs foyers.... — *Drysidæ memorant revera fuisse populi partem indigenam : sed alios quoque ab insulis extimis confluxisse et tractibus*

(1) Ouv. cit., t. I, p. 33 et suiv., 129 et suiv., t. II, p. 195 et suiv., cf. p. 28 et suiv.

(2) De Gobineau, ouv. cit., t. III, p. 93-98, t. II, p. 379 et suiv. — Cf. Fréret, *Mém. sur les Cimmér.*, *ub. sup.*, t. V, p. 13 et suiv.

(3) Am. Thierry, op. cit., t. I, *Introd.*, p. ij, iij, t. II, p. 191-193.

transrhenanis, crebritate bellorum, et alluvione fervidi maris sedibus suis expulsos (1).

Un dernier mot, c'est qu'il nous paraît d'après cela que l'on pourrait voir certaines analogies d'existence, d'une part, entre les Celtes et les Cimbres, vivant ensemble jadis dans l'ouest de l'Europe ; et d'autre part, entre les Kabyles et les Arabes des temps modernes, habitant conjointement le nord de l'Afrique (en admettant que ces derniers fussent bien les représentants de la conquête). Car les Celtes, de même que les Kabyles, ont été considérés comme autochthones ; et les Cimbres, aussi bien que les Arabes, sont immigrants. A de certaines époques, les premières tribus de ces envahisseurs ont fait irruption sur le territoire étranger, qu'ils ont traité d'abord en pays conquis, avant d'en faire leur patrie d'adoption. Et, trouvant dans ce milieu nouveau des conditions favorables au développement de leurs races, ils ont refoulé au loin, et parfois jusques dans des demeures inaccessibles, les premiers occupants. Mais ensuite, forcés de se subir réciproquement, vainqueurs et vaincus ont fini par traverser la série des siècles, là, dans une sorte d'association ou d'alliance avec les races dépossédées, ici, dans une communauté véritable.

On comprend bien que nous n'attachons pas d'importance à ce rapprochement. Il nous permet, cependant, de constater que les deux peuples, en Europe, mieux faits pour s'entendre que ceux habitant la terre africaine, moins hostiles les uns envers les autres, se sont croisés dans une certaine mesure, et quelquefois même au point qu'il en résulte une sorte de fusion, tandis que ces der-

(1) Ammien-Marcellin (ex Timagene), lib. XV, cap. IX.

niers, en Afrique, sont demeurés comme juxtaposés, sans jamais se confondre. Ainsi que beaucoup d'autres populations cultivant de mêmes contrées, les Arabes et les Kabyles n'ont jamais mêlé leur sang, et sont encore aujourd'hui tels qu'ils furent isolément, avant leur réunion sous le même ciel.

IX. Nous ne pousserons pas plus loin nos recherches. Nous en avons assez dit pour montrer combien les anciens en général s'accordent peu sur les appellations souvent contradictoires dont ils se servent à l'égard des anciens peuples de la Gaule, à l'égard de la Celtique. Nous avons vu que les deux nations, des Cymris ou Cimbres, et des Celtes ou Gaëls, différaient essentiellement par le type physique, par les mœurs, par le langage; enfin, autant qu'on en peut juger, par le point de départ et l'origine des races. Ces différences, nous les avons constatées par l'examen des caractères physiologiques, par les faits et les données de l'histoire, par les renseignements tirés des idiomes; et nous avons cherché vainement les traits de similitude sur lesquels se fonderait l'opinion d'une souche commune.

Nous croyons donc, avec toute certitude scientifique, pouvoir inférer de ces études, que les Cymris et les Gaëls n'étaient point originairement de même sang gaulois; et que, par conséquent, la fraternité ethnologique entre les uns et les autres, entre la race des anciens possesseurs du sol et celle des conquérants, loin d'être prouvée, est infirmée au contraire par des faits et des autorités sans nombre. C'est la question dont nous nous étions proposé l'examen : — que si nous

ne l'avons résolue, au moins avons-nous fait voir que tout n'était pas dit sur ce point.

X. Nous ne hasarderons plus, sous forme d'inductions finales, que les propositions suivantes :

1° Aux Gaëls, Celtes, Galls ou vrais Gaulois il appartiendrait plus spécialement d'avoir cultivé, non sans éclat, les lettres, les sciences, avec le concours de leurs bardes, de leurs eubages, de leurs druides ; ceux-ci *ingeniis celsiores*, comme dit Ammien-Marcellin (1) ; ceux-ci les précepteurs de la jeunesse, qu'ils initiaient à des connaissances élevées qui leur étaient familières, telles que le mouvement des astres, l'immensité de l'univers, la nature des choses, le pouvoir des dieux, ainsi que le rapportent César et Pomponius Mela (2). Il leur appartiendrait d'avoir ensuite fondé des écoles renommées, où les Romains et même les Grecs venaient s'instruire dans la physique et l'éloquence, la philosophie, la morale ; et d'avoir en quelque sorte partagé avec les Grecs de Massalie, cette nouvelle Athènes, la gloire de leur enseignement (3). Ne nous étonnons donc pas que l'ennemi lui-même rende hommage à l'intelligence de la nation vaincue : — *...ut est summæ genus* (*Gallorum*) *solertiæ, atque ad omnia imitanda atque efficienda, quæ ab quoque tradantur, aptissimum.*

(1) Lib. XV, cap. IX.

(2) Cés., op. cit., lib. IV, cap. XIV. — Mela, lib. III, cap. II.

(3) Strabon, lib. IV, p. 181 ; édit. fr., t. II, p. 13. — Tacite, in *Agricol.*, cap. IV.

Ainsi parle César : — *Nam pœnitet... nec minus insignes viros è Galliâ Narbonensi transivisse?* dit Tacite : — ...*ingenio acuti, nec ad disciplinas inepti*, ajoute Diodore : — ... ταῖς δὲ διανοίαις ὀξεῖς καὶ πρὸς μάθησιν οὐκ ἀφυεῖς (1).

Au temps des druides, qui sont d'abord les seuls dépositaires des sciences, et plus encore après eux, sous la pression de l'étranger, mais par le fait surtout de la diffusion des lumières, qui résulta de l'extinction même du druidisme ; au temps des druides, disons-nous, et plus encore après eux, il y eut toujours parmi les Celtes des hommes éminents et d'une rare éloquence, — ...*viris semper fortibus et eloquentissimis abundavit*, — ainsi que le dit saint Jérôme, en parlant de la Gaule, cette institutrice des orateurs bretons, suivant Juvénal : — *Gallia caussidicos docuit facunda Britannos* (2). Les Gaulois, en effet, paraissent avoir surtout brillé dans les lettres. Et, par exemple, depuis ce L. Plotius Gallus, qui fut le premier à enseigner en latin la rhétorique à la jeunesse de Rome, près d'un siècle avant notre ère, et, après lui, M. Antonius Gniphon, autre Gaulois dont Cicéron et César furent les disciples (3), l'on ne saurait dire combien d'orateurs, de rhéteurs, de grammairiens illustrèrent le nom de nos ancêtres, soit dans la capitale, soit dans les provinces,

(1) Cés., op. cit., lib. VII, cap. XXII. — Tacit., *Ann.*, lib. XI, cap. XXIV. — Diod., lib. V, cap. XXXI.

(2) Jérôme, *contr. Vigilant. lib.*, init. ; — cf. *Epist.* CXXV (*ad Rusticum* monachum). — Juvénal, lib. V, sat. XV, v. 111 ,cf. lib. III, sat. VII, v. 148. — Cf. Caton, *Origin. fragment. lib.* II. — Ausone, *Commemor. profess. Burdigal.*, *pass.*

(3) Suétone, *De claris rhetorib.* , cap. II ; — *De illustrib. grammat.*, cap. VII, et *pass.* — Quintilien, *Institut. orator.* (collect. Panckouke), lib. II, cap. IV, *in fin*, lib. I, cap. VI, et *not.*

soit sur le sol gaulois. Mais la poésie, l'histoire, la philosophie, mais la plupart des sciences, comme la médecine, les mathématiques, la jurisprudence, la géographie, l'astronomie, enseignées, à différentes époques, dans les principales villes de la Gaule : à Autun, à Lyon, à Vienne, à Arles, à Nîmes, à Narbonne, à Bordeaux, à Toulouse ; mais les beaux arts, enfin, ne trouvèrent pas moins en eux des représentants célèbres, qui ne cessèrent d'apporter leur tribut à la grandeur du colosse romain, jusqu'au moment où cette grandeur elle-même entraîna sa chute (1). Tel serait donc en général, et très sommairement, l'apanage des Celtes.

2° Les Cymris, loin de là, Cimbres, Belges, Galates ou nouveaux Gaulois, auraient eu le principal rôle dans l'œuvre des conquêtes et la puissance des armes, dans les invasions, dans les actes de sauvage déprédation. Posidonius, cité par Strabon, qui confirme son jugement, parle des Cimbres comme étant un peuple de brigands et de vagabonds : — ... καὶ οὐ κακῶς εἰκάζει, ὅτι λῃστρικοὶ ὄντες καὶ πλάνητες οἱ Κίμβροι,... (2). Et Plutarque observe même que les Germains appellent *Cimbres*, les voleurs, — ... καὶ ὅτι Κίμβρους ἐπονομάζουσι Γερμανοὶ τοὺς λῃστάς (3). Ainsi, Manlius, dans Tite-Live, qualifie en ces termes : *ferox natio, pervagata bello prope orbem terrarum*,... les Galates ou Gallo-Grecs ; ceux-mêmes dont les pères avaient osé profaner le temple d'Apollon Pythien, l'oracle de l'uni-

(1) *Hist. littér. de la France* (par Dom Rivet), t. I, part. I, *init.*, et *pass.* ; in-4°, Paris, 1733 etc. — Cf. Moréri, *Le gr. Dictionn. hist.*, art. GAULE ; in-fol., Paris, 1759, p. 98 et suiv.

(2) Lib. VII, p. 293 ; édit. fr., t. III, p. 16-17.

(3) In *Mario*, § XI.

vers, comme dit Cicéron, — ....*atque ad oraculum orbis terræ vexandum ac spoliandum*... (1). La soif du butin, l'ardeur des combats, et même les cruautés après la lutte à outrance, témoin leur triomphe sur Q. Serv. Cépion, paraissent en effet caractériser les Cimbres, depuis leur apparition dans l'histoire jusqu'au jour de leur sanglante défaite par les légions de Marius.

A ces peuples donc le mérite d'avoir porté le meurtre et l'incendie jusqu'au pied du Capitole ; d'avoir asservi des nations lointaines, et d'avoir ravagé différentes fois l'Asie, « tombant tantôt sur les Paphlagoniens, tantôt sur » les Phrygiens,... » comme (déjà du temps d'Homère) ils avaient « ravagé tout le pays, depuis le Bosphore » jusqu'à l'Ionie,» ainsi que le rapporte Strabon (2). « De » toute ancienneté, dit Diodore, ces peuples (les Gaulois » qui demeurent au nord de la Celtique, les mêmes que » les Cimmériens ou les Cimbres) se plaisent au bri- » gandage, aiment à porter le fer et le feu dans les pays » voisins, et méprisent toutes les autres Nations. Ce sont » eux qui ont pris Rome, pillé le temple de Delphes, et » rendu tributaire une grande partie de l'Europe et de » l'Asie, » — Οὗτοι γάρ εἰσιν οἱ τὴν μὲν Ῥώμην ἑλόντες, τὸ δὲ ἱερὸν τὸ ἐν Δελφοῖς συλήσαντες, καὶ πολλὴν μὲν τῆς Εὐρώπης, οὐκ ὀλίγην δὲ καὶ τῆς Ἀσίας φορολογήσαντες,... (3). En un mot, ces peuples, plus ou moins barbares, grossiers ou mercenaires (v. *sup.*, p. 75-76, 81), si redoutés de l'Orient et de

(1) Tit.-Liv., lib. XXXVIII, cap. XVII, cf. lib. VII, cap. XXIII, *Epitom. lib.* LXIII. — Cicer., *Pro M. Fonteio*, § XIII.

(2) Lib. I, p. 61, 6, cf. lib. III, p. 149, lib. XIV, p. 618 ; édit. fr., t. I, p. 151-152, 14, cf. p. 430, t. IV, part. II, p. 309-310, et *pass.*

(3) Lib. V, cap. XXXII ; trad. fr. cit., liv. V, ch. XXI.

l'Occident, n'étaient-ils pas en quelque sorte le bras, et nullement la tête de la nation dont ils portaient le nom?

Et maintenant, si notre appréciation est fondée, et si les opinions que nous avons soutenues ont quelque valeur, ne serait-ce pas, — sans parler des effets du mélange entre les deux races distinctes, l'une plus brune que blonde, l'autre certainement blonde ou rousse, et que l'on pourrait croire appelées à se compléter l'une l'autre, — ne serait-ce pas, disons-nous, d'abord à l'antagonisme même des caractères, à l'alliance du génie de la guerre avec celui de la civilisation, et ensuite à leur union de longue durée, à leur réciprocité d'action, non moins qu'à la perfectibilité respective des deux peuples, chacun dans la sphère de ses aptitudes, que la grande famille des Gaëls et des Cymris, devenue française, devrait d'avoir acquis tant de renommée dans tous les genres de gloire, et de marcher aujourd'hui peut-être la première entre les familles des hommes?

Mais nous nous bornons à soulever ce coin du voile. Il nous suffit d'avoir émis nos doutes sur l'identité de souche entre les Gaëls et les Cymris : doutes qui n'ont d'autre objet que d'appeler la critique, et par suite desquels nous avons été conduit à établir, et nous avons essayé de prouver, que les Celtes et les Cimbres n'étaient pas de même origine, et qu'ils constituaient des races différentes ; le premier de ces peuples offrant d'ailleurs un type qui nous semble appartenir moins aux climats voisins du nord qu'à des cieux tempérés.

INDEX

DES AUTEURS CITÉS.

A.

Adelung et Vater, 16, 52, 64, 80.
Ammien Marcellin, 36, 42, 60, 73, 75, 88, 102, 110, 112.
Amstrong (R.-A.), 9, 80.
Anquetil (L.-P.), 57, 60, 69.
Anville (d'), 62.
Appien, 33, 40, 51, 51, 53, 53, 60, 83, 95, 96, 101, 107.
Apulée, 68.
Aristote, 69, 70, 73, 95, 107.
Arndt (v. Schafarik, 91).
Arrien, 33.
Athénée, 69, 72, 73, 74, 100, 107.
Audiffret (d'), 4.
Aulu-Gelle, 31.
Ausone, 33, 113.

B.

Balbi (Adr.), 58.
Baxter (Guill.), 10, 52, 80
Bède 15, 28.
Belon (Pierre), 28.
Bérard (P.), 28, 64.
Berthelot (Sab.), 48.
Blumenbach, 84.
Bochart (Sam.), 23, 24, 35, 39, 90.
Bodichon (le Dr), 2, 7, 13, 23, 58.
Bodin (Jean), 93.
Boby de Saint-Vincent, 23, 60.
Bouillet (M.-N.), 64.
Bouquet (Dom Mart.), 24, 27, 98.
Brierre de Boismont (A.), 78.
Brotonne (F. de), 64, 80, 87, 98.
Brower et Masden (les PP.) (v. Schœpflin, 93).
Buat-Nancay (le comte du), 98, 99.
Buchanan (George), 4, 28.
Buffon, 85.
Bullet (J.-B.), 15, 86.

C.

Callimaque, 60, 74.
Calmet (Dom Aug.), 24.
Camden (Guill.), 4, 15, 26, 28.

Casaubon (Is.) (v. Strabon, 74).
Caton (M. P.), 113.
Catulle, 68.
Cellarius (Christoph.), 103.
Cénalis (Rob.), 34.
César, 12, 16, 26, 31, 33, 33, 60, 61, 62, 66, 67, 68, 69, 70, 70, 75, 88, 96, 102, 105, 112, 113.
Cicéron, 53, 115.
Claudien, 26, 26, 28, 32, 69, 79.
Cluvier (Ph.), 61, 80, 93, 98.
Columelle, 33.
Coray (Diam.) (v. Strabon, 74, 104).
Crevier (J.-B.-L.), 43.
Cuvier, 60.

D.

Denys d'Halicarnasse, 51 (v. Niebuhr, 72), 84.
Depping (G.-B.), 72.
Desmoulins (A.), 23, 59.
Diodore (de Sicile), 16, 29, 37, 37, 38, 51, 60, 68, 68, 68, 69, 72, 73, 73, 74, 95, 95, 98, 99, 113, 115.
Dion Cassius, 33, 51, 52, 53, 70, 76, 96, 96, 97, 103, 105, 105.
Duméril (A.-M. Constant), 84.
Dunod de Charnage (F.-I.), 60, 61.

E.

Eckstein (le baron d'), 4, 5.
Edwards (W.-F.), 15, 23, 47, 59, 75, 83, 88.
Elien (Cl.), 107.
Ephore (de Cume) (v. Strabon, 84).
Eratosthène (v. Strabon, 106).
Eusèbe, 73.
Eutrope, 52.

F.

Florus, 51.
Fréret (Nic.), 6, 8, 10, 28, 34, 64, 69, 95, 99, 109.

G.

Galien, 30, 44, 69.
Gendre (Gilb.-Ch. le), 61, 93.
Genèse (la), 61.
Gobineau (A. de), 5, 23, 57, 80, 99, 109.
Gossellin (P.-F.-J.), 98.
Graslin (L.-F.), 60.
Guerry (A.-M.), 78, 78.

H.

Hardouin (Jean) (v. Pline, 29).
Henry (de Huntingdon), 4.
Hérodien, 26, 44, 76.
Hérodote, 28, 106.
Hilaire (Saint) (v. Jérôme, 81).
Humboldt (Alex. de), 44, 91, 92.
Humboldt (Guill. de), 3, 6, 8, 48, 87, 99.
Hume (David), 15.

I.

Isidore (de Séville), 26, 26, 34, 61, 80, 86, 96.

J.

Jérôme (Saint), 34, 52, 61, 81, 86, 96, 113.
Jornandès, 15, 26, 71.
Josèphe (Flav.), 61, 86, 105.
Julien (Flav. Cl.), 69, 97, 97.
Justin, 51, 52, 52, 70, 71, 76, 99.
Juvénal, 113.

L.

Lacépède (le comte de), 24.
Lactance (v. Jérôme, 34).
Lampride, 70.

Larrey (Is. de), 16.
Lavallée (Théoph.), 64.
Legrand d'Aussy (P.-J.-B.), 19.
Lenglet du Fresnoy (l'abb.), 86.
Lesson (R.-Primev.), 60.
Leunclavius (Jean) (v. Dion Cassius, 103).
Linné, 85.
Lipse (Juste), 24, 43.
Lucain, 31, 53, 60, 95.

M.

Malte-Brun, 10, 58, 60, 64.
Malte-Brun (fils), 58, 59.
Mannert (Conr.) (v. G. Humboldt, 3).
Marcel (Guill.), 24, 61, 90.
Martial, 26, 29, 30, 43, 87.
Martin et de Brezillac (Dom), 93, 99.
Martin (Henri), 24, 58, 73, 80.
Masdeu (Dom J.-F. de), 60, 86.
Mela (Pomponius), 26, 28, 33, 70 102, 107, 112.
Ménage (Gill.), 80, 80.
Mézeray (de), 24, 80.
Michelet (J.), 6, 6, 8, 14, 20, 20, 23, 24, 48, 58, 73, 77, 79, 87.
Moke (H.-G.), 8, 14, 18, 20, 23, 33, 48.
Molé (G.-F.-R.), 43.
Moréri (Louis), 114.
Moret (le P. Jos. de), 60.
Mullié (G.), 3, 7.
Myvrian (the), 8, 27.

N.

Napoléon, 68.
Niebuhr (B.-G.), 6, 19, 23, 39. 48, 72.
Not et Gliddon, 65.

O.

Omalius d'Halloy (J.-J. d'), 7, 14, 23, 46, 47, 60.
Ovide, 43.
Owen (Guill.), 27, 52, 80.

P.

Parthenius (de Nicée), 60.
Paterculus (Velléius), 53, 53, 62.
Pausanias, 33, 51, 52, 71, 97, 97, 102.
Pelloutier (Sim.), 16, 24, 24, 28, 90, 93, 98, 101.
Pétigny (J. de), 7, 58.
Pezron (le P. dom P.), 60, 61, 90, 98.
Picot (Jean), 24, 57.
Pictet (Ad.), 9, 11, 27, 89, 90.
Pinkerton (J.), 10, 12, 23, 28, 23, 30, 58, 64, 65, 84, 101, 102.
Pline (l'Ancien), 26, 29, 51, 52, 63, 68, 70, 72, 72, 102, 106, 107, 107, 107.
Plutarque, 33, 40, 40, 51, 52, 52, 53, 63, 69, 70, 70, 72, 75, 83, 95, 99, 101, 105, 114.
Polybe, 33, 42, 76, 76, 77, 106, 107, 107.
Polyen, 70.
Pompée (Trogue) (v. Justin).
Posidonius (v. Athénée, 72, 100; Strabon, 114).
Pott (v. Schafarik, 91).
Price (le rév. T.) (v. Michelet, 14, 20, 23).
Prichard (le Dr J.-C.), 14, 18, 23, 25, 60.
Priscien (Théod.), 29.
Procope, (de Césarée), 75.
Ptolémée (Cl.), 12, 102, 107.

Q.

Quintilien, 113.

R.

Ramée (le P. de La), 24.
Rapin Thoyras, 15.
Rivet de la Grange (Dom Ant.), 114.

S.

Salles (Eus.-Fr. de), 15, 19, 29, 58, 98.
Salluste, 52.
Samonicus (Q. Seren.), 29.
Saumaise (Cl.), 26.
Schafarik (P.-Jos.), 34, 65, 91.
Schlegel (de) (v. Pictet, 90).
Schœll (Fréd.), 64, 80, 80, 89.
Schœpflin (J.-Dan.), 34, 93, 94, 101.
Scylax (v. Fréret, 95).
Ségur (le comte de), 24, 58.
Serres (E.), 48.
Sextus Empiricus, 74.
Sextus Rufus, 51, 53.
Sidoine Apollinaire, 33, 60.
Silius Italicus, 31, 32, 34, 107.
Sismondi (J.-C.-L. Sismonde de), 58.
Solin, 26.
Strabon, 27, 28, 33, 35, 40, 51, 61, 62, 63, 65, 67, 68, 68, 69, 69, 70, 70, 70, 73, 73, 74, 74, 75, 75, 84, 88, 95, 95, 95, 98, 98, 100, 103, 104, 104, 106, 106, 106, 108, 112, 114, 115.
Suétone, 43, 76, 113.

T.

Tacite, 11, 16, 33, 53, 62, 62, 63, 69, 69, 71, 75, 76, 77, 83, 96, 103, 105, 112, 113.
Tertullien, 26, 29.
Thierry (Am.), 9, 10, 15, 30, 31, 33, 58, 62, 63, 67, 69, 73, 75, 79, 80, 80, 88, 99, 99, 109, 109.
Thierry (Aug.), 9, 15, 27, 45, 64.
Timagène (d'Alexandrie) (v. Ammien Marcellin, 60, 110).
Tite-Live, 30, 33, 33, 34, 51, 52, 52, 53, 72, 76, 83, 99, 107, 115.
Tour d'Auvergne-Corret (de La), 98.

V.

Valère Maxime, 29, 69.
Vallancey (Ch.), 90.
Varron (M. T.) (v. Pline, 107).
Végèce, 33.
Vergy (de) (v. Ménage, 80).
Virgile, 28, 30, 34.
Vivien de Saint-Martin, 58.
Volaterran (Raph.) (v. Schœpflin, 93).
Vopisque, 70.

W.

Wachter (J.-George), 35, 60, 90, 104.
Ware (le Dr S.-H.), 3, 13.

X.

Xylander (Guill.) (v. Strabon, 74).

TABLE DES MATIÈRES.

PREMIER FRAGMENT,

SUR QUELQUES VESTIGES DE PEUPLES ANCIENS, DANS L'EUROPE OCCIDENTALE.

Restes de populations dites ibériennes, en Armorique et dans les îles Britanniques. — MM. Bodichon et Ware. — Gaëls et Cymris. — Observations actuelles. — Quelques renseignements historiques..... 1

Traces de populations semblables dans la Gaule antique. — Opinions à cet égard. — Logres et Cambriens. — Passage de Tacite relativement aux Bretons..... 5

Les auteurs ne s'accordent pas sur la couleur des cheveux, blonds ou bruns, de ces vestiges de populations. — Cheveux bruns attestant l'existence antérieure de races brunes. — Habitants primitifs de l'île de Bretagne. — Opinion sur leur origine gaëlique, non confirmée par les témoignages des anciens.... 13

Les mêmes auteurs diffèrent sur la couleur qu'ils attribuent à la chevelure des Gaulois, Gaëls ou Celtes. — Ils sont d'accord sur l'existence actuelle de vestiges à cheveux bruns, dans les lieux occupés jadis par les Gaëls. — Les Celtes étant considérés comme bruns, *ces débris peuvent appartenir au sang gaëlique*.. 17

L'opinion qui rattache ces populations brunes à quelque souche ancienne, non gaëlique, serait plus admissible que celle du *brunissement* de la descendance des Gaëls. — Explications diverses données à cette prétendue déviation de couleur. — Il fallait d'abord prouver que les Celtes, ou anciens Gaulois, étaient blonds..... 18

Importance de la question que soulève ce débat, celle de la couleur des cheveux des Celtes..... 20

DEUXIÈME FRAGMENT,

SUR LA COULEUR DE LA CHEVELURE DES GAULOIS.

Partage des opinions sur le sujet en question. — De quels arguments l'on se sert pour soutenir que les Celtes étaient une race blonde. — Bochart et Prichard..... 22
Coloration artificielle de la chevelure chez ces peuples. — Stigmates des anciens Bretons. — Scots et Pictes. — Teinture des cheveux chez les Romains.—Procédés employés à cet effet dans la Gaule..... 25
Analyse critique des témoignages invoqués : — Virgile, Lucain, Silius Stalicus, Claudien ; Tite-Live, Strabon, Ammien-Marcellin, Diodore. — Distinction ancienne entre les Gaulois et les Cimbres, les Celtes et les Belges, Galates ou Gallo-Grecs..... 30
Ces passages des auteurs démontrent seulement que les Cymris étaient blonds. — Ignorance des Grecs et des Romains concernant la plupart des peuples anciens. — Quelques faits de l'histoire et témoignages contemporains tendant à prouver que les Gaulois étaient une race brune..... 40
Types gaëlique et cymrique constatés de nos jours par W. Edwards. — Les masses qui représentent aujourd'hui les *Cymro-Gaëls*, les *Gaëls*, les *Ibéro-Gaëls*, paraissent conserver l'empreinte de leur physionomie antique..... 45
Les croisements n'auraient pas produit les colorations actuelles. — Les anciens possesseurs du sol revivent dans les générations qui suivent. — *Les Celtes ou Gaulois devaient être bruns, comme le sont leurs descendants*..... 47
Significations différentes données au nom de Gaulois ou *Galli*.— Exemples dans lesquels on confond ce terme avec celui de Cimbres. — Par suite, confusion dans les idées..... 50
Les Gaulois sont ou Celtes ou Cimbres, à moins que Celtes et Cimbres ne soient enfants d'une seule et même race. — Cette identité de race ou de famille est en question..... 54

TROISIÈME FRAGMENT,

SUR LA FRATERNITÉ ENTRE LES GAELS ET LES CYMRIS.

Exposé de la question. — Opinion de divers auteurs, M. Am. Thierry et W. Edwards. — Les Cimbres sont-ils Gaulois?... 56
Combien les témoignages anciens et modernes sont obscurs et contradictoires à l'égard des Celtes. — La Gaule au temps de César.— Origine germanique des Belges et de leurs frères, les Cimbres. — Les Cymris Belges ne seraient pas Gaulois..... 59
Raisons à l'appui de cette thèse. — Défaut d'union et guerres intestines, entre les Gaëls et les Cymris.—Diversité dans quelques-unes des coutumes et dans les mœurs : condition des femmes, ivrognerie, vice contre nature, services mercenaires, attachement au sol, patries d'adoptiou, état de civilisation chez l'un et l'autre peuple..... 66
Dissemblances des types physiques gaël et cymri. — Les notions que l'on acquiert sur les peuples obligent à les distinguer ethnologiquement. — Points de contact entre les Celtes et les Ibères..... 82
Langues distinctes. — Analogies et différences des idiomes. — Insuffisance des raisons fondées sur la linguistique, dans les questions d'origine et de filiation des peuples. — La fraternité des Gaëls et des Cymris n'est point admissible. — Autorités diverses..... 88
Ancienne Celtique. — Différents peuples compris sous le nom de Celtes. — Populations mixtes. — Germains appelés Celtes, encore après César. —Influence des vieux errements sur quelques théories modernes. — Incertitude qui règne au sujet des antiques migrations..... 94
Auteurs anciens ne donnant qu'aux Gaulois leur vrai nom de Celtes, ou réciproquement. — Méprise de Strabon sur l'étymologie du mot *Germani*. — La confusion entre les peuples appelés Celtes, n'était qu'apparente, et se fondait notamment sur l'incertitude des connaissances géographiques..... 100
Demeures fixes des Celtes, soit en Espagne, soit dans la Celtique propre.— La tradition, au contraire, fait connaître, les migra-

tions des Cimbres. – Epoques de ces invasions et leur marche. — Rapprochement. 106
En résumé, constatation de différences, non de similitudes. — Conclusion : *Les Cymris n'étaient pas d'origine celtique*. 111
Inductions finales : — 1° Traces de culture intellectuelle chez les Celtes ou Gaëls; — 2° Grossièreté des mœurs chez les Cimbres ou Cymris. — Aperçu tiré de ce qui précède. 112
Index des auteurs cités. 117
Table des matières. 121

JUL 6 1938